



**ÉCOLE
D'URBANISME
DE
PARIS**

29 DÉCEMBRE 2023

Diagnostic sur AUBERVILLIERS : Interroger
la capacité de la ville à être nourricière

Commanditaire : Association Point de
Rassemblement



Photo réalisée par un membre du groupe de l'atelier AuberVie

Rédigé par: Atelier AuberVie

*École d'Urbanisme de Paris
2023 - 2024*

Plan du diagnostic

Introduction	3
I/ La ville nourricière, une solution aux problématiques du système alimentaire urbain ?	5
A) La transformation du système alimentaire urbain, une nécessité ?	5
a) Production / consommation, deux sphères en distanciation	5
b) La grande distribution, un marché alimentaire dominant	7
c) La surreprésentation de la restauration rapide dans l'offre alimentaire citadine	10
d) L'insécurité alimentaire une situation alarmante qui dépasse les enjeux autour de l'aide alimentaire d'urgence	11
B) A la recherche d'une autonomie alimentaire urbaine	14
C) Aubervilliers, un candidat à l'autonomie alimentaire ?	17
a) Une ville "précaire" qui impose une réflexion autour de la production	17
b) Et un système alimentaire insatisfaisant	22
II/ Produire à Aubervilliers, enjeux et objectifs	28
A) Une institutionnalisation de l'agriculture urbaine ?	27
a) Une reconnaissance au niveau international	27
b) Un soutien au niveau gouvernemental	28
c) Une gouvernance locale à l'ambition participative	29
B) Vers une structuration des Acteurs de l'agriculture urbaine	29
a) Un réseau dynamique et structuré en Île-de-France...	29
b) Soutenu par des collectivités locales volontaristes, sur fond d'injonctions contradictoires	30
C) Quels leviers juridiques et économiques ?	32
D) Des espaces disponibles limités mais existants	34
a) Les toits	35
b) Les friches	42
c) Les parkings	43
III/ Imaginer l'alimentation en dehors de la production : réinventer des convivialités	48
A) Etat des lieux et enjeux autour de la transformation et de la distribution à Aubervilliers	45
B) Questionner le système alimentaire, penser la convivialité sans exclure	49
a) Repenser la place de l'agriculteurice dans nos sociétés	50
b) Remettre la convivialité au centre afin de repenser notre rapport à la technique et à l'altérité	52
c) Assurer un droit effectif à l'alimentation, quelles solutions imaginer ?	55
d) La lutte contre le gaspillage alimentaire	58
IV/ Les initiatives/alternatives autour de l'alimentation, un levier politique vers une redéfinition de la ville ?	65
A) Produire en ville, un nouveau métabolisme agricole ?	62
B) Produire la ville, le développement de nouveaux modes d'habiter	65
a) Les agricultures urbaines, un nouveau regard sur la nature en ville	65
b) La question alimentaire, un levier pour penser une nouvelle fabrique de la ville ?	68
Conclusion & Ouverture	75
BIBLIOGRAPHIE	77
CARTOGRAPHIE	98
ANNEXES	99

Introduction

En pleine pandémie du Covid, de nombreux défauts dans la façon dont les villes et leurs dynamiques sont conçues et construites sont mis en évidence. Parmi ces derniers, il y a la difficulté d'accès à l'alimentation.

Ces difficultés sont plus importantes au sein des villes faisant face à d'autres enjeux socio-économiques, comme pour le cas de notre étude, la ville d'Aubervilliers. Avec un taux de pauvreté de 41% en 2020 (INSEE, 2023), plus de 90 000 habitants en 2019 et avec près d'un habitant sur deux qui vit sous le seuil de pauvreté¹, la ville est confrontée à de multiples précarités dont la précarité alimentaire. Une précarité qui se définit comme *“une situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri”*².

La crise sanitaire révèle et amplifie des situations de précarité alarmantes d'un côté, et de l'autre amène une partie de la population à se poser la question du retour à la terre et à l'autosuffisance alimentaire. Au carrefour de ces questionnements, se place la question d'un retour de tout ou partie du système alimentaire dans son ensemble au sein des villes, de la production jusqu'à la transformation, afin de rendre la ville plus résiliente et de lui permettre de subvenir aux populations précaires.

C'est dans ce contexte particulier que l'association Point de Rassemblement située à Aubervilliers a demandé aux étudiants de l'École d'urbanisme de Paris de réaliser un diagnostic et des propositions pour envisager **une ville qui puisse répondre aux besoins alimentaires de sa population**. L'association a pour but de promouvoir la citoyenneté et l'éducation populaire dans un contexte de nécessaire adaptation aux bouleversements écologiques³.

Dans notre processus d'atelier, il nous semble important de préciser qu'il a été difficile dans un premier temps d'appréhender la commande, envisager de réintroduire la production alimentaire au sein d'une ville avec les particularités d'Aubervilliers nous semblait tout à fait impossible. Il nous a été compliqué de s'extraire de cette réalité afin d'envisager des futurs possibles.

Après un examen du territoire, des utopies alimentaires, du détail de l'ensemble des besoins des différentes productions alimentaires et du rapport que nous entretenons à la ville et à l'alimentation, nous avons réussi à identifier un certain nombre de questions et de problématiques auxquelles il nous semblait important de s'attarder dans ce diagnostic pour permettre d'envisager clairement les besoins et enjeux de la relocalisation d'une partie de l'alimentation à Aubervilliers.

¹ https://www.aubervilliers.fr/IMG/pdf/synthese_abs_seminaire_020721_a_diffuser.pdf

² https://cna-alimentation.fr/wp-content/uploads/2022/08/Fiche-I_prekarite-alimentaire_de-quoi-parle-t-on.pdf

³ <https://pointderassemblement.blogspot.com/p/qui-sommes-nous.html>

De ce fait, une première série de questions se pose concernant les difficultés auxquelles une partie de la population est confrontée pour se procurer de la nourriture : quels sont les obstacles en jeu ? Peut-il s'agir de canaux de distribution insuffisamment résilients, de difficultés d'ordre matérielles, socio-culturelles ou encore de perturbations dans les habitudes alimentaires, entre autres ? Dans un second temps, nous devons nous demander s'il est pertinent de relocaliser tout ou partie du système alimentaire en ville surtout dans un territoire aussi dense que Aubervilliers et quelles en sont les implications, les leviers et les acteurs identifiés et les espaces pouvant être potentiellement mobilisés.

L'objectif défini par le commanditaire et par nous-même à Aubervilliers est donc de pouvoir accroître la résilience du système alimentaire d'Aubervilliers en remettant en question le système actuel et en explorant les utopies, les imaginaires et les solutions pouvant être mis en place à Aubervilliers, notamment en luttant de manière proactive à la précarité alimentaire tout en développant des territoires et des pratiques vivrières⁴.

Nous vous proposons donc tout au long de ce diagnostic une analyse de la situation actuelle à Aubervilliers à travers la recherche d'une autonomie alimentaire (I), des propositions tendant à améliorer et accroître le caractère productif d'Aubervilliers (II), des outils et imaginaires tendant à remettre en question un système alimentaire défaillant (III) et la manière dont les alternatives que nous vous présentons peuvent et doivent redéfinir notre vision politique de la ville et de sa fabrique à travers le droit à la ville (IV).

⁴ Type d'agriculture "dont l'essentiel de la production est consommé sur place, par la famille productrice ou au moins au sein du village." (Géoconfluences, 2023).

I/ La ville nourricière, une solution aux problématiques du système alimentaire urbain ?

A) La transformation du système alimentaire urbain, une nécessité ?

a) Production / consommation, deux sphères en distanciation

La ville ne peut pas être caractérisée par la fonction agricole, son existence tenant justement de la séparation partielle ou totale entre les espaces de production et de consommation des denrées alimentaires (Bognon et al., 2018). C'est un espace qui peut donc être considéré comme dépendant de territoires annexes.

Cette dépendance des villes aux champs pose la question de la localisation des espaces nourriciers par rapport aux espaces urbains. En prenant l'exemple de Paris, on se rend compte d'une distanciation progressive entre les deux au cours des siècles. Au XVIII^e siècle, l'approvisionnement parisien en produits agricoles dépendait massivement de son hinterland (« territoire adjacent [au centre urbain] [...], à l'intérieur duquel les activités économiques [...] sont polarisées par ce centre » (van Cleef, 1941)) c'est-à-dire du bassin de la Seine. Ainsi, à la fin du XVIII^e siècle, 70% des produits consommés à Paris proviennent d'un rayon de 200 kilomètres autour de la capitale ; ce pourcentage augmentant encore pour les produits frais comme les fruits et légumes (Bognon et al., 2018). Avec les augmentations de rendement que connaît le bassin parisien après la Seconde Guerre mondiale suite aux logiques de spécialisation des terres agricoles, à l'emploi massif d'intrants et à des politiques publiques productivistes (Politique Agricole Commune, 1957), l'hinterland parisien va progressivement se détacher du marché parisien pour entrer sur le marché international (Bognon et al., 2018). En résulte une augmentation de la distance de localisation des aires d'approvisionnement de la ville de Paris. Ainsi, en 2006, 70% des produits consommés dans la capitale proviennent d'une aire moyenne de 500 kilomètres tandis qu'une part non négligeable provient de l'international (Bognon et al., 2018). Cet éloignement est particulièrement visible pour les fruits et légumes suite à la spécialisation du bassin parisien dans les « grandes cultures » (céréales, betteraves, oléagineux, pommes de terre, lin)⁵.

⁵ FNSEA (<https://www.fnsea-bassin-parisien.fr/le-bassin-parisien/son-agriculture/>)

Si nous avons concentré l'analyse de cet éloignement sur le territoire parisien, il faut préciser que la logique de spécialisation / exportation des grandes aires agricoles est un phénomène mondial dont la France n'est peut-être pas l'exemple le plus criant. Ainsi, en Australie les aliments les plus consommés ont parcouru une moyenne de plus de 70 000 kilomètres avant d'atteindre une assiette (Gaballa et Abraham, 2007) modifiant profondément le sens de l'expression « du champ à l'assiette », qui, pour un citoyen australien prend plutôt un sens moins bucolique : « du pétrole à l'assiette ».

En effet, parler du lien unifiant la (les) ville(s) aux territoires de production agricole ne peut pas se faire sans parler des transports et des externalités négatives de cette logistique mondialisée. On estime que 20% des émissions de gaz à effet de serre du système alimentaire mondial sont dus au transport alimentaire. Dans cette logistique, ce sont les fruits et légumes qui génèrent le plus d'émissions en raison du besoin d'une température constante lors de leur transit (36% des émissions générées par le transport alimentaire de ces denrées)⁶.

La distanciation entre les bassins de production et les bassins de consommation a donc des conséquences. Dans ce maillon logistique, on peut aussi citer l'allongement des étapes de transformation et de distribution qui entraîne à la fois une « charge kilométrique » supplémentaire mais aussi des surcoûts en termes de conditionnement et d'emballage : on peut noter qu'en Europe, deux-tiers des déchets des ménages sont d'origine alimentaire⁷, ce qui montre que ce système alimentaire a aussi des conséquences directes pour les villes qui se doivent de gérer ces résidus.

Outre ces aspects de pollution et de déchets, l'éloignement géographique va de pair avec un éloignement « social et culturel » (Grolleau, Sirieix, Schaer, 2010) entre les consommatrices et les productrices.

L'agriculture urbaine, par la relocalisation d'espaces productifs au sein des zones de consommation, peut permettre à la fois de réduire « l'impact kilométrique » des produits mais aussi de reconstruire un lien entre deux mondes interdépendants mais pourtant aujourd'hui cloisonnés.

⁶ Science & Vie

(<https://www.science-et-vie.com/nature-et-environnement/transport-alimentaire-desastre-ecologique-88055.html>)

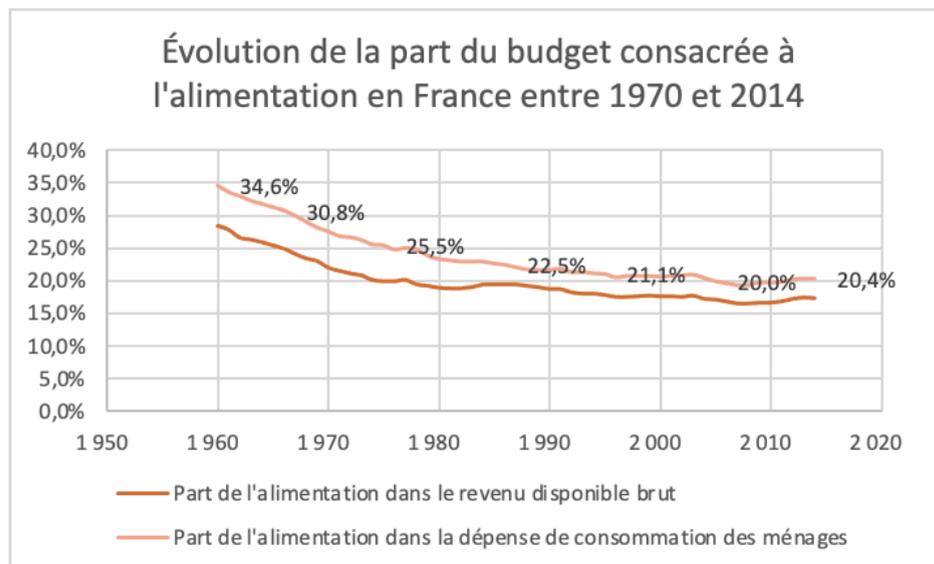
⁷ Observatoire Bruxellois de la Consommation Durable (2006)

b) La grande distribution, un marché alimentaire dominant

Cette distance prise entre producteurice, distributeurice et consommateurice se traduit également dans les évolutions sur le marché de l'alimentation. En effet, lorsque seul le produit final est perçu par le consommateurice, iel aura tendance à axer le choix du produit à acheter sur des critères autres que ceux de la production. Ainsi, le prix et la quantité achetées seront des facteurs de décision pour un produit plutôt qu'un autre. Ayant conscience de cela, nous allons donc voir que la grande distribution obtient une position de domination sur le marché de l'alimentation, et en quoi elle est l'illustration, mais aussi la cause d'une alimentation moins qualitative et plus quantitative des ménages.

C'est dans le contexte des Trente Glorieuses, en 1963, que le premier hypermarché ouvre ses portes en France à Annecy. Dès lors, il s'agit d'un immense succès auprès des consommateurices avec cinq mille deux cents client.es en une journée et un panier moyen à vingt-huit francs (soit trois fois supérieur au panier dans un supermarché classique). En effet, en 1960, sur les 795 827 commerces que l'on compte en France, presque 50% sont dédiés à l'alimentation uniquement avec une écrasante majorité qui ne compte aucun.e salarié.e⁸.

Au début des années soixante, le commerce alimentaire se base donc sur un modèle où l'on vend peu et plus cher. Cela se remarque d'ailleurs dans les dépenses des ménages français qui consacrent une part de plus en plus faible de leur budget disponible mais également de leur budget de consommation à l'alimentation.



⁸ Daumas, J. (2006). Consommation de masse et grande distribution: Une révolution permanente (1957-2005). *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°9157

Source des données : INSEE (2015) consultées en 2022, traitement atelier Aubervilliers EUP

Ces éléments sont l'illustration d'une transformation de la consommation alimentaire en France et donc d'une transformation de la demande des ménages. Les grandes surfaces auraient donc été une réponse aux mutations de l'environnement du marché de l'alimentation français, caractérisées par des évolutions des modes de consommation, des contraintes réglementaires plus strictes et un marché de plus en plus concurrentiel avec de nombreuses enseignes modifiant ainsi les rapports entre les distributeurs et les fournisseurs.

L'essor de la grande distribution sur le marché de l'alimentation français se produit donc dans un contexte de surconsommation plus large. Dans le rapport publié par la France en 1951⁹, on y voit des ambitions commerciales calquées sur celles des États-Unis. En effet, ce rapport préconise l'innovation de méthodes de vente à travers l'adoption du libre-service par exemple.

À la création des hypermarchés, il n'y avait pas de département marketing. En effet l'objectif étant uniquement la minimisation des prix, les frais de personnel devaient être réduits au maximum. Le marketing se jouait alors uniquement à travers la politique tarifaire et promotionnelle de la grande surface. La stratégie de ces entreprises étant uniquement tournée vers le chiffre d'affaires, il s'agissait donc de vendre le plus bas possible tout en faisant le plus de marge possible. Ainsi, la qualité des produits vendus n'était regardée ni par les distributeurices ni par les consommatrices. L'agencement des magasins était d'ailleurs pensé à cette période pour représenter l'abondance avec de très grands chariots et d'immenses rayons présentant des masses de marchandises donnant une impression d'abondance dans le but de créer une atmosphère propice aux achats en grande quantité¹⁰. Ainsi, en 1970, une enquête de l'Ifop montre que 75% des français.es sont favorables à l'augmentation du nombre de grandes surfaces en France car elles font baisser les prix et groupent les achats, augmentant mécaniquement le pouvoir d'achat et le temps disponible pour les ménages.

Nous retiendrons que, nos modes de consommation évoluant, ces derniers ont soutenu un modèle de grande distribution et même si le consommateur est aujourd'hui plus exigeant sur la qualité des produits consommés que dans les années soixante, 65% des produits

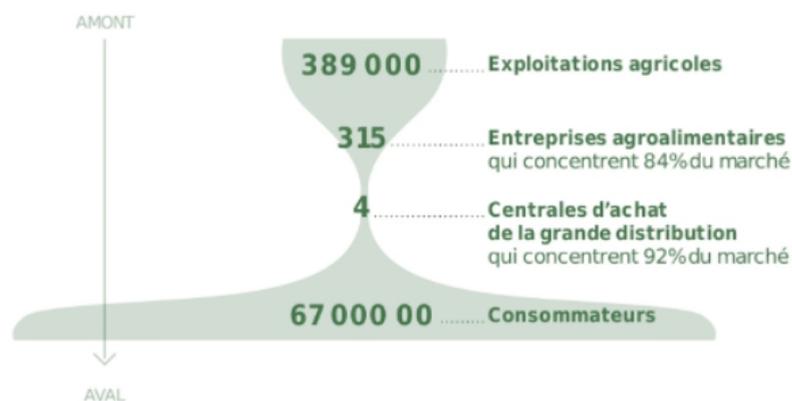
⁹ Commerce américain et productivité. Rapport de la mission sur les structures et les techniques commerciales américaines, Paris, PUF, 1951, p. 10 et 289

¹⁰ Jean-Marc Villermet, Naissance..., op. cit., p. 140-141 ; Jacques Vigny, op. cit., p. 68

alimentaires sont commercialisés par les grandes surfaces d'alimentation générale (INSEE, 2018)¹¹. Même si l'offre des produits de grande surface s'est diversifiée sur le plan de la qualité, celle-ci n'est toujours pas idéale et le modèle de ces entreprises demeure tourné vers la vente en quantité et notamment pour les ménages les plus modestes.

Une étude de l'UFC que choisir¹² a montré que les grandes surfaces faisaient en moyenne deux fois plus de marge sur les produits bio que sur les produits conventionnels.

De plus, nous pouvons penser que les grandes surfaces exercent en quelque sorte un pouvoir d'influence sur les consommatrices en fonction des produits mis en avant par le marketing, les offres promotionnelles ou même directement par les prix proposés, comme c'est le cas avec les produits biologiques. L'influence des grandes surfaces ne s'arrête pas aux consommatrices. Ces dernières, ayant un grand pouvoir sur le marché alimentaire, influencent tous les maillons de la chaîne de l'alimentation puisqu'elles négocient également auprès des fournisseurs et notamment des agricultrices influençant ainsi les rémunérations des exploitant.es.



Source : ReporTerre : les supermarchés favorisent les aliments de mauvaise qualité.

Ainsi, en maintenant des systèmes de consommation hérités de modèles menant à la surconsommation, la domination des grandes surfaces sur le système alimentaire français présente des impacts négatifs sur les divers acteurs du commerce alimentaire. Leur modèle peut donc être interrogé au profit de systèmes plus locaux et décentralisés, menant à des produits plus qualitatifs sur le plan nutritionnel comme environnemental.

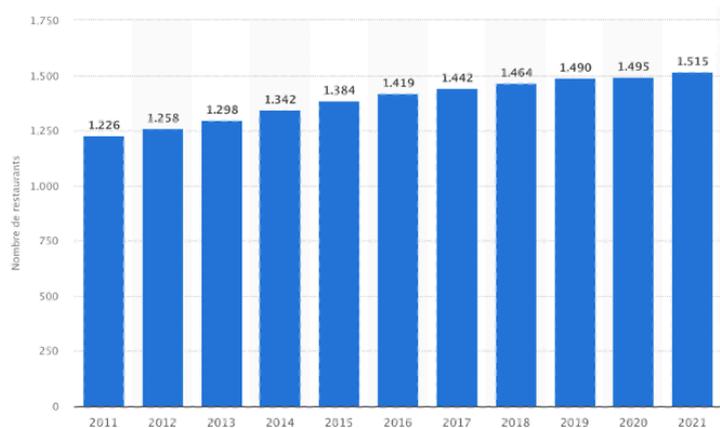
¹¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4473482>

¹² <https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-sur-marges-sur-les-fruits-et-legumes-bio-la-grande-distribution-matraque-toujours-les-consommatrices-n69471/>

c) La surreprésentation de la restauration rapide dans l'offre alimentaire citadine

Nous avons souligné le gain de temps que pouvait représenter la grande surface regroupant tous les achats par rapport à un modèle plus ancien qui multipliait le nombre de détaillants et donc le temps des ménages consacrés aux courses alimentaires. De la même façon, nous pouvons interroger les modes de restauration rapide. En effet, « *parce que nous sommes toujours plus pressés et ne rentrons plus chez nous pour déjeuner* », résume Éric Birlouez¹³. Ainsi, la restauration rapide est désormais ancrée dans les pratiques et sur-représentée dans de nombreuses agglomérations françaises par rapport à la restauration traditionnelle. En effet, un exemple illustrant la prépondérance de ce type de restauration est McDonald's qui, après l'ouverture de son premier restaurant en 1979, compte désormais plus de 1500 établissements sur le territoire français.¹⁴ De plus, ce chiffre ne cesse d'augmenter, pouvant signifier une appétence croissante des ménages pour le géant du fast-food.

Évolution du nombre de restaurants McDonald's en France entre 2011 et 2021



Source : Statista, Les fast Food en France – faits et chiffres, 2023

Les géants du fast food ont donc une emprise territoriale par leur grand nombre mais également une emprise culturelle car ils sont souvent cités comme des lieux de convivialité.

¹³ Témoignages recueillis dans le cadre de la rédaction d'un article paru dans Le Monde le 4 décembre 2023 : Ce que les fast-food disent de la France.

¹⁴ Statista : Les fast-foods en France – faits et chiffres

Ainsi, en 2019, 16% des Français déclarent y aller régulièrement¹⁵ montrant la partie intégrante que représente ce type de restauration dans le quotidien des Français.

De plus, ces derniers pourraient représenter un indicateur d'inégalité. En effet, en Ile-de-France, ce sont les « *quartiers prioritaires de la politique de la ville sont ceux où les fast-foods occupent une place importante dans l'offre alimentaire* » tandis que « *Les commerces de fruits et légumes frais y sont aussi moins nombreux, l'environnement alimentaire y est moins favorable à la santé.* » explique Capucine Drouin, docteure en urbanisme de l'université Paris-Est Créteil.¹⁶ Nous noterons qu'en parallèle, ces quartiers sont également des lieux où l'obésité est en moyenne, deux fois plus présente que la moyenne nationale¹⁷ alors que Ghislain Grodard-Humbert, président de l'Association française des diététiciens nutritionnistes explique au sujet des fast-foods que « *certaines proposent des repas d'une grande pauvreté nutritionnelle qui, consommés plus d'une fois par semaine, favorisent l'apparition de maladies cardio-vasculaires* ».

Ainsi, les fast-food ont peu à peu pris une place importante dans la restauration française et leur forte concentration est souvent corrélée à des conditions de santé dégradées. Leur surreprésentation peut donc constituer un enjeu dans le cadre de l'étude de l'alimentation d'un territoire

d) L'insécurité alimentaire une situation alarmante qui dépasse les enjeux autour de l'aide alimentaire d'urgence

Le système alimentaire actuel est défaillant, il produit des inégalités fortes, ne rémunère pas dignement les agriculteurices et ne permet pas à l'ensemble de la population de se nourrir bien qu'on estime le gaspillage pour l'alimentation humaine à hauteur de 10 millions de tonnes de produits pour une valeur estimée 16 milliards d'euros (ADEME, 2016).

En France, l'enquête INCA 3, réalisée en 2014 et 2015 estime que **8 millions de personnes se trouvent en situation d'insécurité alimentaire**. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), une personne est en situation d'insécurité alimentaire

¹⁵ ibid

¹⁶ Témoignages recueillis dans le cadre de la rédaction d'un article paru dans Le Monde le 4 décembre 2023 : Ce que les fast-food disent de la France.

¹⁷ Observatoire des inégalités : L'obésité touche de manière inégale les milieux sociaux, 27 octobre 2022

lorsqu'elle n'a pas un accès régulier à suffisamment d'aliments sains et nutritifs pour une croissance et un développement normaux, et une vie active et saine. Cela peut être dû à l'indisponibilité de nourriture ou au manque de ressources pour se procurer de la nourriture (FAO, 2012). L'insécurité alimentaire peut être « **quantitative** » lorsque les individus n'ont pas assez à manger pour satisfaire leurs besoins, d'insécurité alimentaire « **qualitative** » lorsque les besoins sont satisfaits, mais que les individus n'ont pas accès aux aliments qu'ils souhaiteraient manger (Comité de la sécurité alimentaire mondiale, 2012).

Cette définition diffère de la définition de la **précarité alimentaire**, qui elle est « une conjonction entre une **situation de pauvreté économique** et une série **d'empêchements socio-culturels et politiques** dans l'accès à une alimentation durable » (Terra Nova, 2021). Les populations peuvent faire face notamment à un désert alimentaire qui désigne les espaces où les habitants ne peuvent pas se procurer des aliments qu'ils souhaitent à des prix abordables (Labo de l'ESS, 2021). Les difficultés se rencontrent dans l'ensemble des étapes de l'alimentation, de la transformation à la consommation en passant par la distribution.

Une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) révèle que la précarité alimentaire est en forte hausse en 2022, de manière quantitative, elle représente 16 % de la population française. Du point de vue qualitatif, cette précarité concerne plus de 45 % des Français (CREDOC, 2023).

L'ensemble des personnes souffrant de précarité alimentaire ne bénéficient pas de l'aide alimentaire, le nombre de bénéficiaires étant estimé, selon l'INSEE, entre 2 et 4 millions de personnes en France métropolitaine (INSEE, 2022). On note l'écart entre les estimations de la population en situation de précarité alimentaire et celle bénéficiant de l'aide alimentaire, avec un non-recours important qui risque de s'aggraver tant la situation actuelle se dégrade rapidement, notamment avec les récents appels d'urgence des banques alimentaires.

Malgré tout, pour une partie de la population, cette aide alimentaire est devenue l'unique moyen de se nourrir. Actuellement, le système organisé est considéré par l'État comme efficient, car il permet de nourrir pour un coût limité, mais celui-ci, *“se déresponsabilise de son rôle d'État-providence qui suppose de nourrir tout le monde de manière digne et en donnant accès à une nourriture issue d'une agriculture durable”* (Bonzi, 2023). Depuis 2016, le législateur a entendu limiter le gaspillage alimentaire en demandant à la grande distribution de donner ses produits tout en bénéficiant d'avantages fiscaux. Selon certains, cela permet au

système actuel de créer un “marché indigne de la faim” où “le bénéficiaire de l’aide devient une variable d’ajustement dans un système qui vient de créer, par la production de la précarité, un débouché pour la surproduction et une nourriture renouvelée pour le ventre affamé du capitalisme” (Bonzi, 2023).

B) A la recherche d'une autonomie alimentaire urbaine

En réponse à l'industrialisation et l'urbanisation croissante à la fin du XIV^{ème} siècle¹⁸, des projets ont émergé avec l'idée de permettre une culture vivrière dans les villes qui voyaient affluer de nouvelles populations. On peut penser aux jardins ouvriers de l'abbé Lemire, soutenus par l'État au moment des deux grands conflits mondiaux du vingtième siècle¹⁹, ou aux cités-jardins de Howard Ebenezer. La fin des années soixante et la décennie suivante voient l'élaboration de projets urbains utopiques visant une autosuffisance alimentaire. Leurs concrétisations ont été plus ou moins abouties comme la décriée Auroville en Inde, ou les arcologies de Paolo Soleri qui ont fait plus d'émules dans la littérature de science-fiction et sur SimCity que dans les écoles d'urbanisme. Si ces projets isolés n'ont pas réussi à atteindre l'autonomie alimentaire visée, les réflexions sur le sujet n'en sont pas restées figées pour autant.

Entre 2010 et 2013, plusieurs promotions d'étudiantes et d'étudiants d'AgroCampus Ouest à Rennes ont mené une étude prospective afin d'évaluer le potentiel d'autonomie alimentaire de Rennes Métropole (Darrot et al., 2013). Ils ont élaboré un scénario tendanciel (c'est-à-dire dans la continuité du modèle de production et de consommation actuel) et un scénario qui vise non seulement l'autonomie alimentaire, mais aussi un objectif de protection des ressources naturelles. Les étudiants ont mis en avant les mutations "nécessaires" d'ici 2020-2030 au niveau de la production (plus économe, écologique, mobilisant davantage les espaces verts disponibles) et de la consommation (moins de viande et de gaspillage) pour aller vers l'autonomie. D'après ce scénario, les terres de Rennes Métropole permettraient de couvrir près de 40 % des besoins. Une augmentation des surfaces des jardins privés et publics (de 15 à 40 %), des forêts (cultivées à 30 %) et des espaces verts urbains (utilisés à 46 %) permettrait de "produire cinq fois la demande en fruits et légumes"²⁰. Dans la foulée de cette étude, le conseil municipal rennais a voté en 2016 un vœu en faveur de l'autonomie alimentaire (Balembois, Sirven, Chaffi, 2022).

¹⁸ Region, L. P. (s. d.). Une métropole à ma table. L'Île-de-France face aux défis alimentaires—Institut Paris Région. L'Institut Paris Region. Consulté 24 décembre 2023, à l'adresse <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/une-metropole-a-ma-table-lile-de-france-face-aux-defis-alimentaires/>

¹⁹ Historique de l'Agriculture Urbaine – Association Française d'Agriculture Urbaine. (s. d.). Consulté 26 décembre 2023, à l'adresse <https://www.afaup.org/historique-de-lagriculture-urbaine/>

²⁰ Vers l'autosuffisance alimentaire des villes ? (2013, novembre 4). Actu-Environnement; Actu-environnement. <https://www.actu-environnement.com/ae/dossiers/ville-demain/ville-autosuffisante.php>

En 2014, la commune d'Albi a annoncé vouloir atteindre l'autosuffisance alimentaire le temps d'un mandat municipal. L'idée d'origine était de produire fruits, légumes, céréales, viande en quantité suffisante dans un rayon de 60 kilomètres autour de la ville pour atteindre l'autosuffisance en 2020. Malgré une politique volontariste (rachat de terres, mise à disposition d'espaces pour la cueillette etc.), l'objectif n'a pas été atteint. Certain.es y voient surtout une opération de communication. Au journal protestant Réforme²¹, Jean-Michel Bouat, adjoint au maire, en charge de l'agriculture urbaine, assumait en 2021 « *avoir fait un slogan* » de la formule et déclarait: “*Si nous avions annoncé : « Une ville moyenne va travailler sur la relocalisation de son alimentation, ça aurait fait un peu titre de doctorat, non ? »*”.

Selon un rapport du cabinet Utopies datant de 2017²², Albi a le potentiel pour atteindre 95% de son objectif si les ressources agricoles locales marchandes étaient intégralement orientées vers la demande locale. En 2017, le taux d'auto-suffisance de l'aire urbaine était de 1,56%. Ce taux se situe dans la moyenne de l'autonomie alimentaire des grandes aires urbaines françaises estimée par ce rapport à 2 %.

Si on élargit la focale, les situations sont contrastées selon les continents et au sein même de ces espaces. Dans un entretien accordé à Socialter, la chercheuse Flaminia Paddeu, autrice de “*Sous les pavés, la terre : Agricultures urbaines et résistances dans les métropoles*” (Seuil, 2021), rappelle que “*l'agriculture urbaine participe de la subsistance de beaucoup d'habitants dans les villes du Sud*”. Elle permettrait de “*nourrir 800 millions de personnes et produit plus de 15 % des denrées agricoles à l'échelle mondiale*”²³. Ainsi dans certaines villes du Vietnam, du Nicaragua ou encore du Ghana, entre 60 et 80 % des habitant.es participent à une agriculture locale vivrière (Zezza et Tasciotti, 2010).

Sur le continent nord-américain, plusieurs modélisations ont été menées. Si Montréal pourrait potentiellement atteindre une autonomie alimentaire en fruits et légumes²⁴ (Haberman et al., 2014), une étude juge que l'autonomie en fruits et légumes de Toronto est de seulement 10 % (McRae et al., 2010). L'autonomie varie de 22 % à 100 % pour la ville de Cleveland en fonction des paramètres d'un même modèle (Grewal et Grewal, 2012). Detroit, où un quartier

²¹ <https://www.reforme.net/societe/2021/07/12/a-albi-les-lecons-dun-reve-dautosuffisance-alimentaire/>

²² <https://utopies.com/wp-content/uploads/2019/12/autonomie-alimentaire-des-villes-notedeposition12.pdf>

²³ <https://www.socialter.fr/article/flaminia-paddeu-agriculture-urbaine-capitalisme>

²⁴ <https://core.ac.uk/reader/54532540>

entier a été dédié à l'agriculture urbaine est un exemple emblématique du succès de l'agriculture urbaine. Un zonage administratif y a été dédié²⁵ en 2013.

Sur le continent asiatique, la situation est également contrastée. Les inquiétudes sont au plus haut au Japon sur la sécurité alimentaire²⁶, et Singapour, cité-état de cinquante kilomètres sur vingt-sept, très densément peuplée, rêve de relocalisation alimentaire et de viande de synthèse²⁷. Viande de synthèse poussée par certains acteurs économiques, ou influenceurs radicaux comme le journaliste britannique Georges Monbiot du Guardian²⁸, et qualifiée de “*révolution civilisationnelle*” par le socio-économiste Nicolas Bricas chercheur du Cirad et titulaire de la chaire Unesco Alimentation du Monde²⁹.

Une réflexion sur l'autosuffisance alimentaire à Aubervilliers amène donc des réflexions de plusieurs types, méthodologiques, juridiques, politiques, voire philosophiques.

²⁵ https://www.ipes-food.org/_img/upload/files/Cities_Detroit%20case%20study.pdf

²⁶

<https://www.courrierinternational.com/article/autosuffisance-au-japon-la-securite-nationale-menacee-par-la-disparition-des-rizieres>

²⁷ <https://www.ledevoir.com/monde/asia/774115/a-singapour-singapour-reve-d-autonomie-alimentaire>

²⁸ <https://www.monbiot.com/2017/10/06/the-meat-of-the-matter/>

²⁹ <https://podcasts.lemonde.fr/chaleur-humaine/202305230500-comment-changer-de-modele-agricole>

C) Aubervilliers, un candidat à l'autonomie alimentaire ?

a) Une ville "précaire" qui impose une réflexion autour de la production

La commune d'Aubervilliers est un territoire qui présente des caractéristiques géographiques, démographiques, socio-économiques et historiques particulières. Ces dernières positionnent Aubervilliers comme un territoire précaire vis-à-vis de sa capacité à s'alimenter.

Enclavement géographique

La situation géographique d'Aubervilliers place la commune au cœur d'une continuité bâtie dense et très minérale. La ville est centrale à l'échelle de la métropole, mais périphérique et relativement enclavée par rapport à Paris. Territoire de la banlieue proche, Aubervilliers se situe alors à 6,37 km à vol d'oiseau du premier arrondissement de Paris³⁰, et est traversée par deux lignes de métro, et douze lignes de bus. Frontalière avec Paris et desservie par quatorze lignes de transport en commun, la commune fait pourtant face à un enjeu d'enclavement. En effet, les deux communes voisines sont séparées par le boulevard périphérique, autoroute urbaine bruyante et ultra-carbonée. Cette frontière symbolise une frontière socio-spatiale, une rupture forte entre la capitale et le département de Seine-Saint-Denis (Ronai, 2009).

Par ailleurs, l'interconnexion en transport entre les deux villes est à nuancer. Il n'est possible de rejoindre le premier arrondissement qu'en 27 minutes de transports³¹ en commun, et le hub central de Châtelet-les-Halles en 23 minutes³².

D'autres territoires de la banlieue ouest et est, à l'instar de la Défense (Puteaux), sont plus éloignés à vol d'oiseau (7,55 km³³), mais affichent des temps de trajet presque deux fois plus rapides : le premier arrondissement peut être atteint en 17 minutes³⁴, et le hub de Châtelet-les-Halles en 9 minutes³⁵. Ces temps de trajets peuvent être mis en perspective avec la densité de la population albertivillarienne : 15 521 habitants/km² en 2020, ce qui en fait la

³⁰ Mairie d'Aubervilliers - Pyramides Opéra

³¹ Estimation du trajet le plus court selon Google Maps de Mairie d'Aubervilliers - Pyramides, calculé le Jeudi 28 décembre à 13h00

³² Estimation du trajet le plus court selon Google Maps de Mairie d'Aubervilliers - Châtelet Les Halles, calculé le Jeudi 28 décembre à 13h00

³³ La Défense - Pyramides Opéra

³⁴ Estimation du trajet le plus court selon Google Maps de La Défense - Pyramides, calculé le Jeudi 28 décembre à 13h00

³⁵ Estimation du trajet le plus court selon Google Maps de La Défense - Châtelet Les Halles, calculé le Jeudi 28 décembre à 13h00

19ème commune la plus dense d’Ile-de-France³⁶. Des temps de trajet du simple au double d’une banlieue à l’autre, des correspondances obligatoires, une ponctualité et une fréquence en baisse depuis la crise sanitaire de 2019³⁷, et une densité de population qui pèse négativement sur l’offre de transport (Gillette, 2014).

Finalement, côté Grande Couronne, Aubervilliers se situe à 8,7 kilomètres à vol d’oiseau des premières terres agricoles de Gonesse et des premiers espaces ruraux périphériques, pour un temps de trajet de 50 minutes³⁸.

Ainsi, Aubervilliers se situe à la périphérie de la centralité métropolitaine, loin des champs, mais aussi loin de la ville centre.

Une population fragile face à la précarité alimentaire

Dans un second temps, les caractéristiques de la population en font un public précaire, ce qui renforce sa fragilité face à l’alimentation. Un très grand nombre de facteurs socio-démographiques sont associés à un plus fort risque de précarité alimentaire³⁹:

- le revenu (prévalence 12 fois plus élevée chez les ménages sous le seuil de pauvreté)
- la dépendance des aides sociales dans le revenu des ménages
- les ménages monoparentaux, ménages avec 3+ enfants
- le fait de résider en HLM (prévalence 3 fois plus élevée que dans le reste de la population), ZUS (prévalence 3 fois plus élevée) ou IRIS « ouvrier » (prévalence 2 fois plus élevée)
- les CSP « employés » et « ouvrier »
- faible niveau d’études

Mais également :

- la part des individus immigrés

³⁶ INSEE, 2023

³⁷ France Info, 2023:

https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/infographies-metro-a-paris-visualisez-comment-l-offre-s-est-degradee-depuis-la-crise-sanitaire_5553441.html

³⁸ Estimation du trajet le plus court selon Google Maps de Mairie d’Aubervilliers - Emmanuel Rain (Gonesse), calculé le Vendredi 29 décembre à 09h52

³⁹ Étude ALISIRS Île-de-France, 2010; CREDOC, 2023

- la part des ménages d'une seule personne
- la part des individus au chômage dans la population
- la part de personnes ne possédant pas de voitures rapportées à la densité (cette correction permet de prendre en compte le rôle moins important de la possession de voiture dans les villes plus denses, qui permettent des alternatives en particulier grâce aux transports en commun)

Les données disponibles sur la population albertivillarienne démontrent une forte prévalence à ces facteurs de risque. La population est plus jeune que la moyenne régionale et nationale, et se répartit en foyers relativement nombreux (parmi les familles avec enfants de moins de 25 ans, 28% sont avec 3 enfants et plus contre 18% au niveau national)⁴⁰. En 2016, les ménages monoparentaux sont également sur-représentés à Aubervilliers : parmi les familles avec enfants de moins de 25 ans, plus d'un tiers sont monoparentales (31%), contre une moyenne de 24% en France métropolitaine. Ces ménages sont par ailleurs majoritairement administrés par des femmes⁴¹. Les ménages de personnes seules sont également nombreux : ils représentent un tiers des ménages totaux (31,6%)⁴².

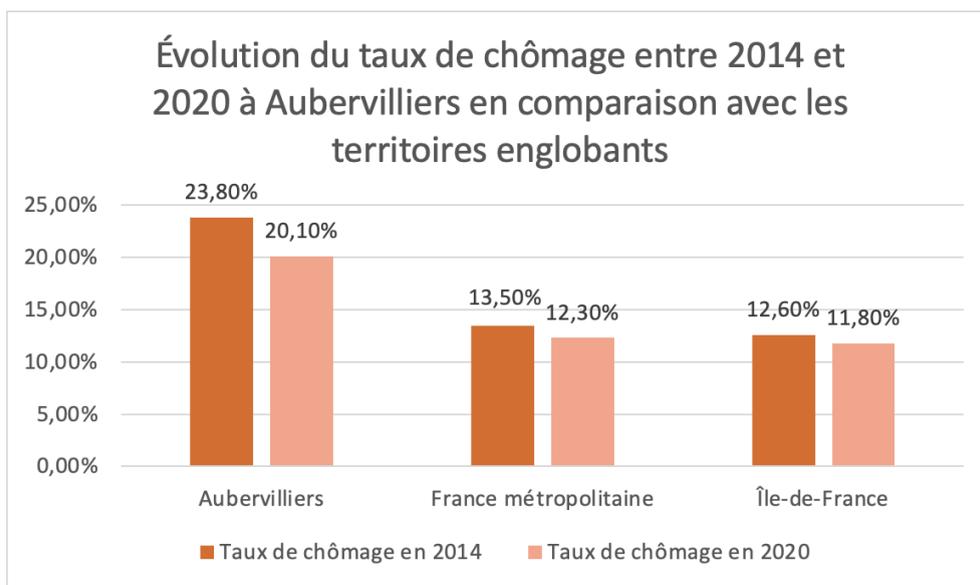
Le taux de pauvreté est également nettement supérieur à la moyenne nationale : 45% de la population vivait sous le seuil de pauvreté en 2016, contre 14% en France métropolitaine⁴³. Les conditions sociales, économiques et la situation face au monde du travail et des études sont aussi fortement dégradées, en comparaison à la moyenne régionale et nationale.

⁴⁰ Observatoire de la société locale, 2020.

⁴¹ Ibid

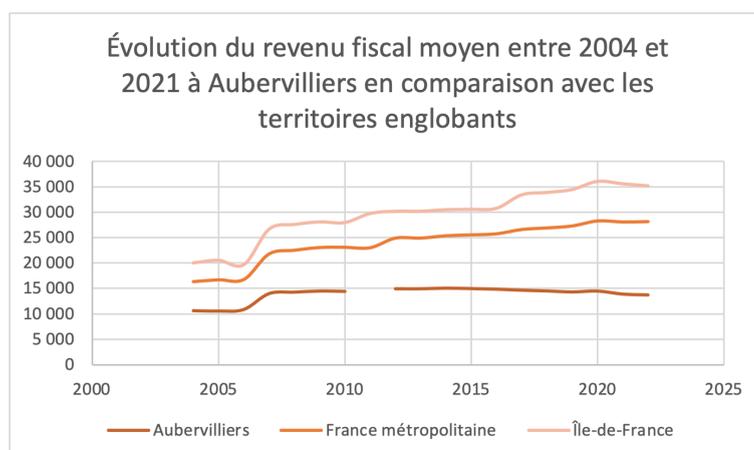
⁴² Ibid

⁴³ Ibid



Source : INSEE - Emploi - population active (millésime 2022), traitement: Atelier Aubervilliers

En effet, nous pouvons voir que le taux de chômage, bien que légèrement en baisse, est bien plus élevé tandis que le revenu y est bien plus faible. De plus, un facteur alarmant peut être ici qu'on observe une baisse du revenu fiscal moyen depuis 2020 dans un contexte d'inflation, contexte dans lequel, les revenus devraient avoir tendance à être en hausse pour maintenir un certain pouvoir d'achat. Ce n'est malheureusement pas le cas à Aubervilliers contrairement à la moyenne nationale laissant penser que l'enclavement social de la commune s'intensifie laissant ainsi la porte ouverte à l'augmentation du caractère précaire du territoire.



Source : DGFIP - IRCOM (millésime 2022), traitement: Atelier Aubervilliers

Une grande partie de la population est issue de l’immigration, notamment d’Afrique et d’Asie. Plus de 180 langues sont parlées à Aubervilliers. Ainsi, plus de 4 jeunes sur 10 ont des parents de nationalité étrangère. 43% des 11-17 ans et 45% des 18-24 ans ont des parents qui n’ont pas la nationalité française⁴⁴.

La pauvreté et la part du taux de couverture de population allocataire (allocation familiale, allocation logement, ou bénéficiaire de plusieurs allocations) est importante : 63,9% de la population à Aubervilliers, contre 60,2% en Seine-Saint-Denis et 47,5% en France métropolitaine.

Toutes ces statistiques indiquent que la population est à risque, de par sa condition socio-économique. Mais la précarité alimentaire ne se mesure pas uniquement à la qualité socio-économique de la population : elle dépend également de l’offre alimentaire et de l’état de la santé publique de la population. Une étude intitulée *Indicateur de précarité alimentaire en Ile-de-France*⁴⁵ a créé un indicateur synthétique, à l’échelle communale de la région Ile-de-France, mettant en lien l’offre alimentaire classique, l’offre d’aide alimentaire, la santé publique, et la précarité du public, permettant alors de typologiser les communes en six familles. Aubervilliers appartient à la famille “publics très fragiles”, ce qui correspond à une commune dense, à la situation dégradée pour les indicateurs relatifs aux publics à risque de précarité alimentaire, à la grande précarité et à la santé publique. L’offre alimentaire y est plus dégradée que la moyenne (distance aux commerces les plus proches, commerces de proximité, grandes surfaces, marchés, CROUS pour les étudiants), en tenant compte de la densité de la population. C’est le seul type de famille de communes qui dispose d’une offre d’aide alimentaire meilleure que la moyenne de l’Ile-de-France, mais qui n’est pas forcément suffisante par rapport à l’importance de la précarité du public.

b) Et un système alimentaire insatisfaisant

⁴⁴ Observatoire de la société locale, 2015

⁴⁵ CREDOC & ANSA, 2023.

https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2023-03/Credoc_Ansa_Fiche_Departement93_DiagIDF_vf.pdf

La précarité alimentaire est ainsi une vraie question sociale mais aussi de santé publique. En effet, sachant que l'alimentation est impliquée dans la plupart des maladies chroniques⁴⁶, la question de la nutrition est aussi une question appartenant au domaine de la santé. De ce point de vue, il peut être intéressant de lier la question alimentaire à Aubervilliers aux statistiques de santé du territoire. Ainsi, on s'aperçoit que si la population du territoire avait la même structure d'âge que la population française, la proportion de maladies chroniques seraient deux fois plus élevées à Aubervilliers que dans le reste du territoire national⁴⁷. Cette surreprésentation concerne notamment le diabète et les maladies cardio-vasculaires, deux maladies dont le lien avec une alimentation déséquilibrée peut-être fait⁴⁸.

Ces problématiques sont aussi étroitement liées à l'accès à la médecine. Les médecins généralistes sont en effet un échelon important concernant la prévention des maladies chroniques. Or, Aubervilliers qui appartient à la Seine-Saint-Denis, un département classé à 92,8% comme un désert médical⁴⁹, est particulièrement concerné par le manque d'accès à la médecine. Cette pauvreté statistique est particulièrement vraie pour la médecine de proximité symbolisée par les médecin.es généralistes⁵⁰.

Les données régionales⁵¹ indiquent une problématique sanitaire d'ampleur sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. L'IDH-2⁵² est de 0.36 pour le département de la Seine-Saint-Denis, contre 0.65 pour la Région Ile-de-France.

Dans le même temps, le taux de mortalité infantile de Seine Saint-Denis est le plus élevé de la région (4.8 en Seine-Saint-Denis contre 3.8 en Ile de France pour 1000 naissances vivantes). Cette situation reflète notamment une mauvaise santé des mères, une surexposition à l'obésité et à l'errance médicale⁵³.

De plus, la Seine-Saint-Denis affiche une prévalence de l'obésité deux fois plus élevée

⁴⁶ INSERM (2017)

⁴⁷ Observatoire de la santé d'Aubervilliers (2015)

⁴⁸ Offre de médecine générale dans le Grand Paris rapportée à la population résidente, APUR, 2023

⁴⁹<https://www.lesechos.fr/pme-regions/ile-de-france/lile-de-france-est-devenue-le-plus-grand-desert-medical-du-pays-1392711>

⁵⁰ Offre de médecine générale dans le Grand Paris rapportée à la population résidente, APUR, 2023

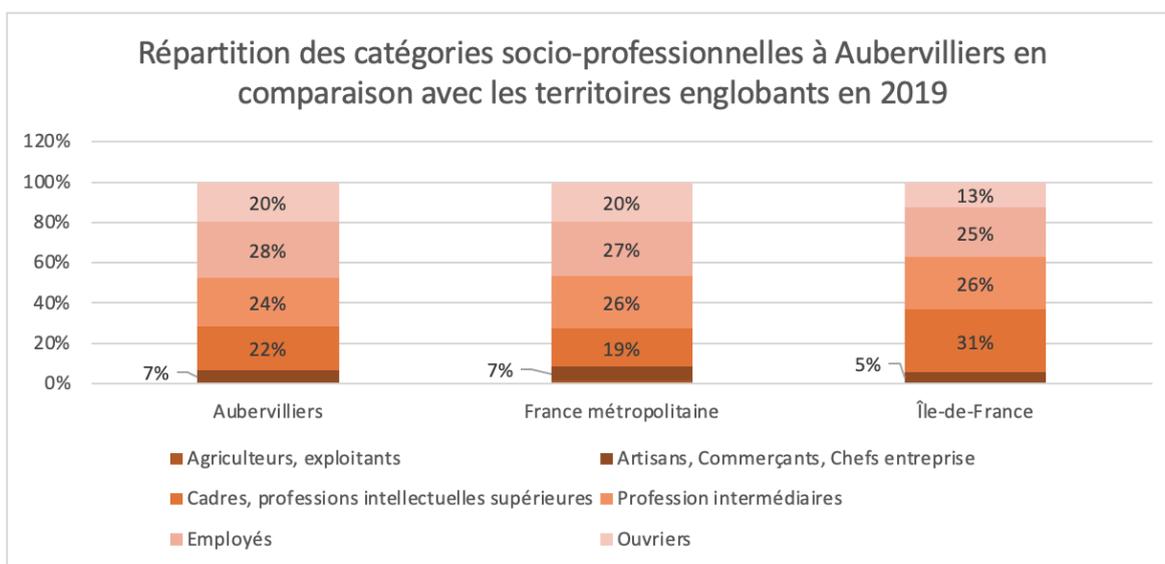
⁵¹ Projet Mam'en forme, Agence Régionale de Santé, 2023 (« Mam'en forme : Un parcours coordonné pour les femmes enceintes vulnérables en situation d'obésité en Seine-Saint-Denis »).

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/mamenforme_en_idf_arrete_et_cdc-raa_du_14.03_23.pdf

⁵² L'IDH-2, reprend les trois dimensions de l'IDH (santé, éducation, niveau de vie) mais avec des indicateurs mieux adaptés à la situation française et disponibles à l'échelle communale.

⁵³ Projet Mam'en forme, Agence Régionale de Santé, 2023 (« Mam'en forme : Un parcours coordonné pour les femmes enceintes vulnérables en situation d'obésité en Seine-Saint-Denis »).

qu'en France métropolitaine. Ainsi, 22,4% de la population du 93 est en situation d'obésité, en progression de dix points depuis 2003 (INSERM, 2012). Ceci peut facilement se mettre en corrélation avec les catégories socio-professionnelles prédominantes dans la commune. En effet, comme expliqué précédemment, une étude de l'observatoire des inégalités ⁵⁴ nous montre que l'obésité est souvent très corrélée au milieu social des individu.es avec un taux d'obésité deux fois plus élevé chez les ouvriers que chez les cadres supérieurs en 2020. Cependant, nous pouvons observer que la catégorie ouvrière est particulièrement représentée à Aubervilliers :



Source : INSEE - Emploi - population active (millésime 2022), traitement: Atelier Aubervilliers

De plus, cette tendance à l'inégalité des conditions de santé en fonction de la catégorie socio-professionnelle a tendance à s'accroître. En effet, en 2000, le taux d'obésité chez les ouvrier.es était seulement 1,3 fois supérieur à celui des cadres. Sachant cela et que les catégories socio-professionnelles ont tendance à peu évoluer, l'obésité à Aubervilliers devrait constituer un facteur d'attention dans le traitement de l'alimentation de la commune.

En conclusion, la population d'Aubervilliers fait face à une situation de fragilité socio-sanitaire, en lien direct avec une offre alimentaire et une santé publique extrêmement dégradées. Cette situation nous pousse à penser que les habitant.es d'Aubervilliers ont un réel intérêt à se réappropriier le système alimentaire : production, transformation, consommation. Un tel objectif permettrait une meilleure accessibilité de l'alimentation, d'un point de vue

⁵⁴ <https://www.inegalites.fr/L-obesite-touche-de-maniere-inegale-les-milieus-sociaux>

géographique, économique (prix abordable), sanitaire (aliments sains) et environnemental (circuits-courts).

À Aubervilliers, malgré un véritable besoin sur la question de l'autonomie alimentaire, et malgré des limites qui pourraient être dépassées à plus ou moins long terme, la question de l'autonomie alimentaire reste contrainte par la surface agricole potentiellement disponible. Ce faisant, nous nous questionnons sur la surface agricole à mobiliser pour nourrir l'ensemble des habitant.e.s de la commune.

Plusieurs outils ou études ont tenté d'évaluer la surface nécessaire à la production d'aliments destinés à la nourriture humaine. Pour estimer cette surface nécessaire à l'alimentation des Albertivillariens, nous nous appuyons sur une étude de l'ADEME⁵⁵ d'une part, mais également sur l'outil PARCEL⁵⁶, co-développé par Terre de liens, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique et le bureau d'études BASIC.

Dans son étude, l'ADEME estime la surface nécessaire à l'alimentation d'un.e Français.e moyen.ne : ce sont 4 280 m² de surface agricole qu'il faut mobiliser. Deux autres estimations sont données : ces variations sont fonction du régime alimentaire. En effet, plus le régime est carné, plus la surface agricole à mobiliser sera importante. Ainsi, ce sont 5 200 m² qui sont nécessaires pour nourrir un.e gros.se consommateurice de viande. À l'inverse, un.e consommateurice ayant adopté un régime purement végétal n'aurait besoin que de 1 200 m² pour assurer ses besoins alimentaires. En tenant compte des chiffres de l'ADEME, et sachant que la population totale est estimée à 89 139 habitants en 2019⁵⁷, nous pouvons évaluer la surface à mobiliser en fonction du régime alimentaire. Si l'ensemble des Albertivillarien.ne.s adoptent un régime purement végétal (Scénario 1 ADEME), il faudrait mobiliser, chaque année, environ 10 696 ha pour nourrir la population. Si nous considérons que la population d'Aubervilliers se nourrit comme un.e Français.e moyen.ne (Scénario 2 ADEME), alors la surface nécessaire pour nourrir la population équivaut environ à 38 151 ha de terres à mobiliser chaque année. Enfin, si tous les habitant.e.s de la commune se nourrissent comme

⁵⁵ ADEME. (2021, avril 21). *Quelle alimentation pour demain?* Disponible sur : https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2021/04/DP_ADEME_Atelier-Alimentation_13-avril-2021.pdf

⁵⁶ PARCEL. (2019). *Simulateur d'empreintes alimentaires et agricoles*. Pour une alimentation résiliente, citoyenne et locale. Disponible sur : <https://parcel-app.org/#~:text=PARCEL%20est%20un%20outil%20web,et%2Fou%20de%20r%C3%A9gimes%20alimentaires%20>

⁵⁷ INSEE. (2021, décembre 29). Populations légales 2019. Commune d'Aubervilliers (93001). Institut national de la statistique et des études économiques. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6005800?geo=COM-93001>

un.e gros.se consommateurice de viande (Scénario 3 ADEME), la surface agricole mobilisée s'élève à plus de 46 352 ha.

L'outil PARCEL nous permet de calculer la surface nécessaire en faisant varier un plus grand nombre de facteurs. Si nous appliquons à l'outil les paramètres suivants : un objectif de relocalisation de la consommation qui s'élève à 100%, 100% des habitant.e.s de la commune qui sont nourri.e.s à partir de cette production, un régime alimentaire similaire au régime actuel, aucun objectif de réduction du gaspillage et seulement 1% de la production totale en agriculture biologique, ce sont 33 000 ha de surface qu'il faut mobiliser (Scénario 1 PARCEL). En conservant le paramètre de régime alimentaire, mais en faisant varier celui de la part de biologique dans la production, nous pouvons constater que les surfaces à mobiliser augmentent ou diminuent. Ainsi, en se fixant un objectif de 100% de biologique, et en conservant l'ensemble des paramètres inchangés par rapport à la programmation précédente, l'outil estime la surface nécessaire à 67 500 ha par an (Scénario 2, PARCEL). Plus la part d'agriculture biologique est importante, plus la surface à mobiliser sera conséquente. Pour chercher à réduire au maximum la surface à mobiliser, il faudrait que l'ensemble de la population adopte un régime végétarien, qu'elle se fixe un objectif de 100% de réduction du gaspillage et qu'aucune production biologique ne soit prévue : en se référant à ces paramètres, la surface à mobiliser est 9 890 ha par année (Scénario 3 PARCEL). Nous pouvons donc constater que la prise en compte du seul critère de régime alimentaire n'est pas suffisante pour estimer la surface à mobiliser pour nourrir une population. D'autres critères, tels que la part d'agriculture biologique et l'importance ou non du gaspillage, font sensiblement varier les estimations.

Méthode de calcul	Scénario minimum	Scénario moyen	Scénario maximal
ADEME	10 696 ha	38 151 ha	46 352 ha
PARCEL	9 890 ha	33 000 ha	67 500 ha

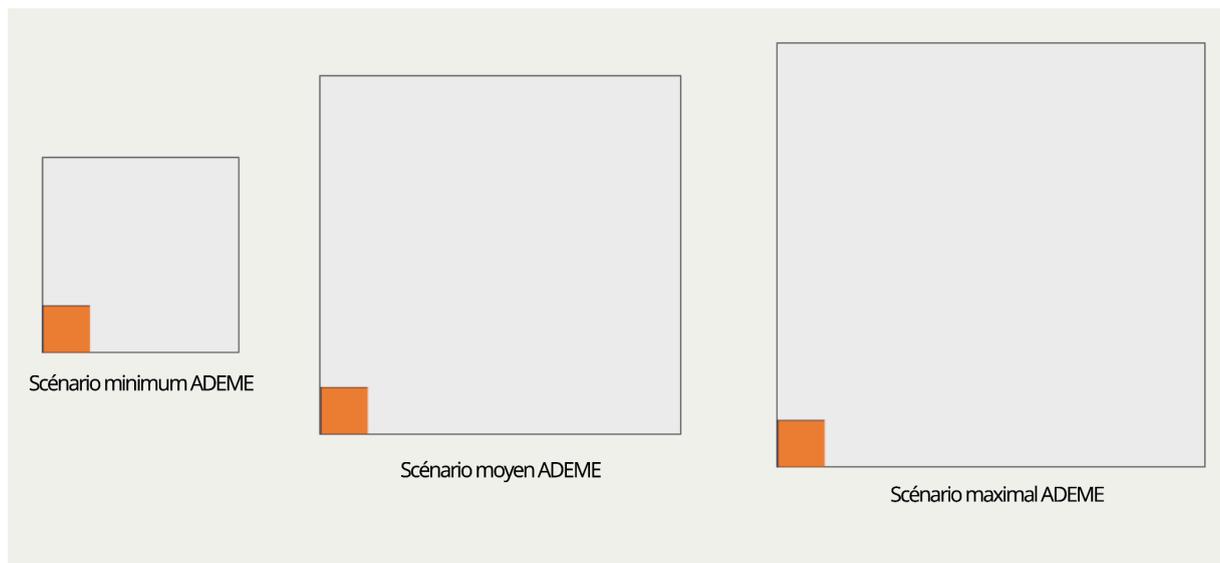
En considérant les différents scénarios de l'ADEME et de PARCEL, nous mettons en rapport la surface agricole nécessaire à la surface totale de la commune – qui s'élève à 577 ha.

Dans le scénario minimum (Scénario 1, ADEME et Scénario 3, PARCEL), il faut entre 17 et 18,5 fois la taille de la commune pour nourrir l'ensemble de ses habitant.e.s.

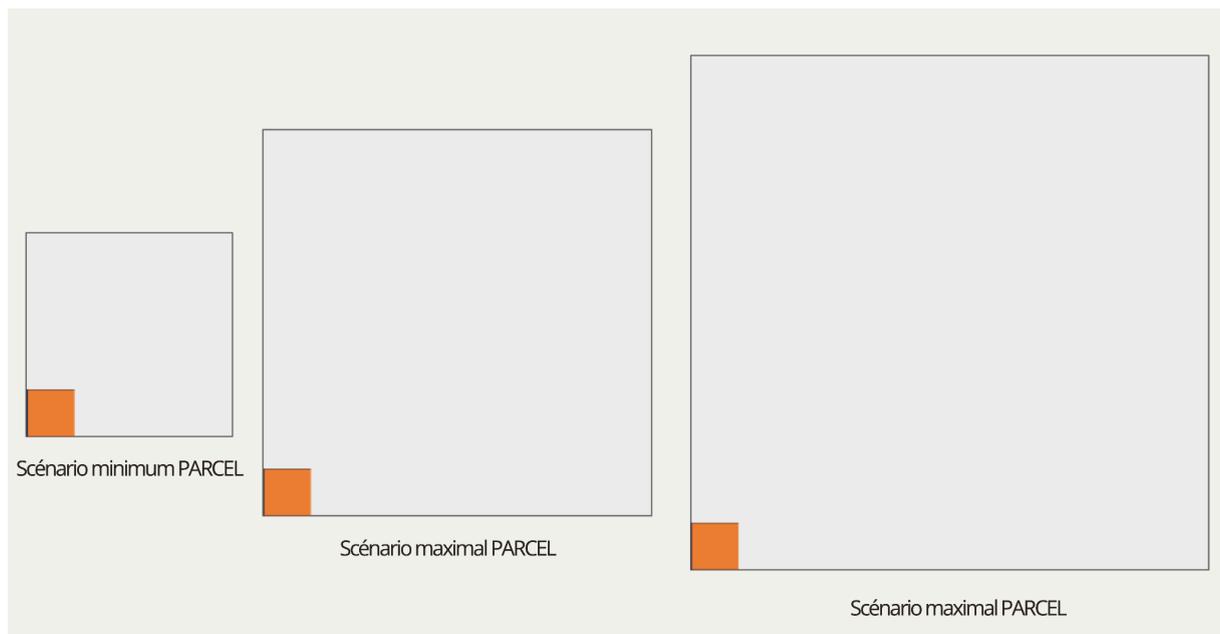
Dans le scénario moyen (Scénario 2 ADEME, et Scénario 1 PARCEL), il faut entre 57 et 66 fois Aubervilliers pour nourrir l'ensemble des habitant.e.s.

Enfin dans le scénario maximal (Scénario 3 ADEME, et Scénario 2 PARCEL), il faut entre 80 et près de 117 fois la taille d'Aubervilliers pour satisfaire les besoins alimentaires de la commune.

Nous avons tenté de mettre en rapport la taille de la commune - 577 ha - avec la surface agricole nécessaire selon les différents scénarios de l'ADEME, voici les résultats :



Nous avons fait le même exercice avec les scénarios de PARCEL.



Toujours selon les estimations fournies par l'outil PARCEL, et si nous considérons conserver le régime alimentaire actuel, c'est-à-dire sans diminution de produits carnés, et sans agriculture biologique, alors les 577 ha de la commune ne permettent de nourrir que 1 510 individus, soit environ 1,69% des habitant.e.s.

Ainsi, nous venons de montrer que s'il est certain que l'alimentation des Albertivillarien.ne.s nécessite une transition, cette dernière ne peut pas se solutionner en cherchant l'autonomie alimentaire du territoire. Dans la seconde partie, nous chercherons donc à trouver des axes ou des sources de réponse aux obstacles du territoire.

II/ Produire à Aubervilliers, enjeux et objectifs

A) Une institutionnalisation de l'agriculture urbaine ?

a) Une reconnaissance au niveau international

Alors que la finitude des ressources, les effets du changement climatique et les externalités négatives de l'industrie agroalimentaire poussent à repenser les modèles actuels, les institutions internationales se sont emparées de l'enjeu de l'alimentation durable⁵⁸ avant de promouvoir l'agriculture urbaine dont elle constitue un des piliers. Le Rapport Brundtland⁵⁹ (1986), qui a trouvé son prolongement dans la déclaration du Sommet de la Terre à Rio en 1992, mettait en avant une "sécurité alimentaire" qui englobait les aspects qualitatifs ainsi que le concept de consommation durable. Un concept qui est resté flou et sans réelle concrétisation jusqu'aux années 2000 (Bonnin-De Toffoli, et al., 2013).

Il a fallu attendre 2015 et la signature du Pacte alimentaire de Milan par plus d'une centaine de villes⁶⁰, lors de l'Exposition universelle qui y était organisée, pour voir émerger au niveau international la reconnaissance du rôle de l'agriculture urbaine et périurbaine. Le texte énonçait clairement la nécessité d'une réorientation de l'action publique pour construire une politique alimentaire locale durable, inclusive et en cohérence avec les objectifs du développement durable⁶¹ selon une approche écosystémique⁶². L'agriculture urbaine y a vu son importance reconnue dans la protection de la biodiversité et la promotion de régimes alimentaires sains pour l'être humain et les écosystèmes (Charvet J-P & Laureau X., 2018). Parmi les 37 actions recommandées (et que les métropoles signataires se sont engagées à mettre en œuvre) figure notamment l'engagement à assurer un environnement

⁵⁸ "L'alimentation durable, c'est l'ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire", selon l'ADEME.

<https://optigede.ademe.fr/alimentation-durable#:~:text=L'alimentation%20durable%2C%20c',ensemble%20de%20la%20cha%C3%A9ne%20alimentaire>.

⁵⁹<https://www.are.admin.ch/are/fr/home/medien-und-publikationen/publikationen/nachhaltige-entwicklung/brundtland-report.html>

⁶⁰ En France, huit collectivités ont répondu à l'appel de la ville de Milan, en s'engageant à agir au niveau local pour des systèmes alimentaires plus durables : Ville de Paris, Ville de Marseille, Ville de Lyon, Métropole de Grenoble, Bordeaux Métropole, Conseil départemental de la Gironde, Métropole de Montpellier, Nantes Métropole.

⁶¹ <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/>

⁶²<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20L'alimentation%20un%20nouvel%20enjeu%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable%20pour%20les%20territoires.pdf>

(politico-administratif) propice à une gouvernance efficace⁶³. Des financements sont assurés via le programme quadriennal (2020-2024) Food Trails de l'Union européenne.

Plus récemment encore, lors de la COP26 à Glasgow en 2021, de nombreuses autorités locales de tous continents se sont engagées en signant la Déclaration éponyme⁶⁴ à accélérer le développement de politiques alimentaires intégrées en tant qu'outil-clé dans la lutte contre le changement climatique.

b) Un soutien financier et aide à l'ingénierie de projet au niveau étatique

Si plusieurs collectivités françaises se sont engagées, comme Montpellier par exemple, dans des démarches volontaires impulsées au niveau international, l'agriculture urbaine est perçue très favorablement par l'État, qui souhaite l'encourager par des politiques incitatives. On peut observer ces dernières années un phénomène d'« officialisation » de l'agriculture urbaine dans sa diversité (Aubry et al., 2022). Les textes visant à la promouvoir et la faciliter se multiplient au sein des institutions étatiques. Si le Programme National d'Alimentation (PNA) 2019-2023 du ministère de l'Agriculture n'évoque pas directement l'agriculture urbaine, il recommande le développement des circuits courts et de la proximité géographique entre production agricole, transformation, distribution et consommation. Il s'articule avec le Programme National Nutrition Santé (PNNS)⁶⁵ du ministère de la Santé qui fixe les objectifs, principes et orientations de la politique nutritionnelle⁶⁶. Le PNNS 2019-2023 promeut, entre autres, l'alimentation favorable à la santé et son accessibilité dans le cadre des PAT.⁶⁷

En parallèle des rapports de l'Ademe, le ministère de la Transition écologique a demandé en 2018 au CEREMA de réfléchir à une intégration de l'agriculture urbaine dans les Écoquartiers⁶⁸. L'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU) soutient financièrement le développement de l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires par le

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ https://fr.glasgowdeclaration.org/_files/ugd/fe8dc_ed1c9362cc7748e3bf12bd1a0542529f.pdf

⁶⁵ Le PNNS a été inscrit dans le Code de la santé publique le 27 juillet 2010, pérennisant ce programme dans le paysage de la prévention de santé publique en France.

https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1277/C173_web.pdf

⁶⁶ <https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-l'alimentation-2019-2023-territoires-en-action>

⁶⁷ https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnns4_2019-2023.pdf

⁶⁸ <https://www.cerema.fr/system/files/documents/2019/04/agriculture-urbaine-dans-les-ecoquartiers.pdf>

biais des appels à projets “Quartiers fertiles”⁶⁹. L’Agence a publié un guide pour faciliter le montage de projets⁷⁰. Pour le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) l’agriculture urbaine est même un “*outil déterminant de la ville durable*”⁷¹. Ces diverses instances évoquent le plus souvent la nécessité d’un choix de gouvernance pertinent, laissé toutefois à l’appréciation des acteurs.

c) Une gouvernance locale à l’ambition participative

En France, la gouvernance de l’agriculture urbaine s’inscrit au niveau local dans les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) lancés par la loi d’avenir pour l’agriculture, l’alimentation et la forêt de 2014⁷². L’objectif affiché est de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommatrices. C’est pourquoi ces PAT sont rédigés de manière concertée avec l’ensemble des acteurs d’un territoire. Mais la multifonctionnalité de l’agriculture urbaine rend la gouvernance complexe, ce qui sera abordé dans une analyse juridique un peu plus bas (cf. II/ C).

Dans les faits, on peut noter que l’agriculture urbaine est essentiellement le fait de structures associatives qui agissent dans la mesure des moyens à leur disposition.

B) Vers une structuration des Acteurs de l’agriculture urbaine

a) Un réseau dynamique et structuré en Île-de-France et Aubervilliers...

En France, comme à l’international, le développement de l’agriculture urbaine s’est accompagné d’une multiplication des acteurs sur l’ensemble du territoire avec une prédominance des grandes aires urbaines françaises. Cependant, un réseau structuré s’est constitué au niveau national afin d’assurer les missions de plaidoyer auprès des acteurs publics et privés autour de l’association française d’agriculture urbaine professionnelle (AFAUP). Cette association a pour objectif de fédérer les acteurs, de valoriser les projets et de développer les connaissances autour des agricultures urbaines. L’AFAUP développe

⁶⁹ <https://www.anru.fr/developper-lagriculture-urbaine-dans-les-quartiers>

⁷⁰ <https://www.anru.fr/la-docutheque/lagriculture-urbaine-dans-les-quartiers-en-renouvellement-urbain>

⁷¹ https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2019/2019_15_agriculture_urbaine.pdf

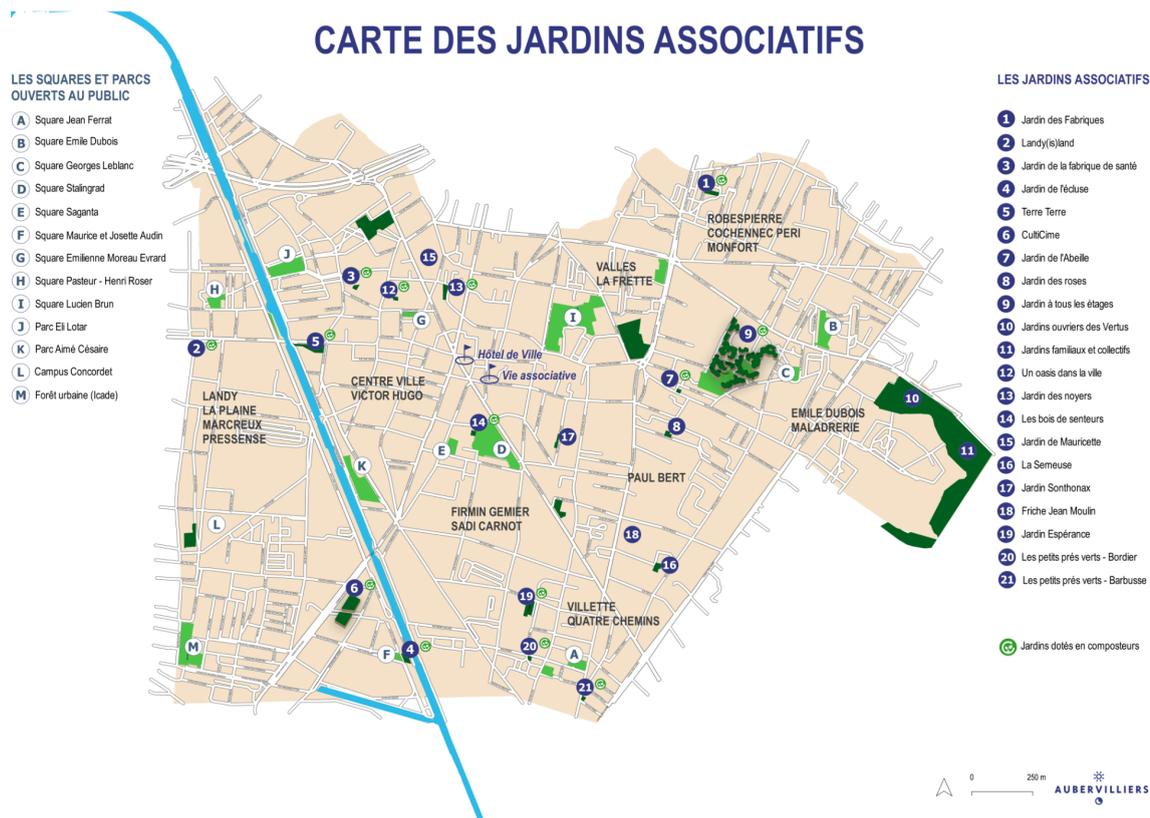
⁷² <https://www.gouvernement.fr/action/la-loi-d-avenir-pour-l-agriculture-l-alimentation-et-la-foret>

notamment un observatoire de l'agriculture urbaine et des jardins collectifs, afin de suivre les projets en cours et de cartographier les agricultures urbaines en France.

De manière concomitante, l'agriculture urbaine est aussi devenue un sujet de recherche avec la création en 2018 de la Chaire Agriculture urbaine dont les objectifs sont de développer la recherche, enrichir l'enseignement, former et sensibiliser.

En Ile-de-France, et particulièrement à Paris et sa banlieue, le réseau des acteurs des agricultures urbaines est foisonnant et structuré autour du Réseau Francilien des Agricultures Urbaines (REFAUR). De plus, le programme Parisculteurs mis en place par la Ville de Paris afin de faciliter l'installation de projets agricoles a créé une véritable dynamique dans la capitale et aux alentours. Ce réseau peut s'appuyer notamment sur l'école du Breuil, école du paysage de la ville de Paris, qui propose un brevet professionnel option responsable d'entreprises agricoles (BPREA) spécialité « Fermes agroécologiques urbaines et périurbaines ». Nous pouvons citer en particulier deux associations, la première La Sauge qui développe quatre projets de fermes urbaines, dont une à Aubervilliers et développe également la production de semences paysannes. La deuxième est un réseau associatif, appelé Les Cols Verts, qui œuvre aux niveaux national et local pour la transition alimentaire en diffusant des solutions d'agriculture urbaine. L'association est en train de monter quatre fermes urbaines le long du canal de l'Ourcq.

Plusieurs actrices sont impliquées dans l'agriculture urbaine à Aubervilliers, essentiellement des associations.



b) ...Soutenu par des collectivités locales volontaristes, sur fond d'injonctions contradictoires

La commune d'Aubervilliers est concernée par trois PAT : celui du département de Seine St Denis, celui de Plaine Commune, celui de la métropole du Grand Paris.

Si le Plan Alimentaire Métropolitain⁷³ et le Projet Alimentaire Territorial de Seine St Denis⁷⁴ évoquent explicitement l'agriculture urbaine comme axe d'action, on peut remarquer que le projet alimentaire de Plaine Commune⁷⁵ reste encore vague. Il souhaite notamment *“encourager le développement d'un écosystème économique alimentaire local, socialement et écologiquement vertueux”* et *“expérimenter de nouveaux outils de politiques publiques pour permettre l'accès du plus grand nombre à une alimentation durable”*.

⁷³

<https://www.metropolegrandparis.fr/fr/plan-alimentaire-metropolitain#vers-un-plan-alimentaire-metropolitain-en-2024>

⁷⁴ https://seinesaintdenis.fr/IMG/pdf/dp_-_plan_alimentaire_territorial_de_la_seine-saint-denis_-_03022022.pdf

⁷⁵ <https://plainecommune.fr/projets/projet-alimentaire-territorial/>

L'action de la commune d'Aubervilliers en matière d'agriculture urbaine se concentre principalement sur :

- la mise en réseau des différentes associations,
- la mise à disposition de sites par des partenariats avec des propriétaires
- le soutien financier par les subventions
- l'ingénierie technique des activités associatives.

Les autres collectivités mettent également à disposition du foncier dont elles sont propriétaires sur la commune d'Aubervilliers. Plaine Commune qui détient les compétences de gestion des déchets et des espaces verts peut fournir du matériel ou de l'ingénierie territoriale aux porteurs de projets.

Le département qui détient une grande part du foncier à Aubervilliers aux abords des axes routiers peut être considéré comme un acteur potentiellement important.

Toutefois, malgré le lyrisme des différents documents, la question de la disponibilité du foncier reste un enjeu crucial et le frein le plus difficile à surmonter à Aubervilliers.. Ainsi, l'agriculture urbaine n'est permise à Aubervilliers que dans les espaces provisoires, à l'image du projet d'agriculture urbaine à côté de 19M, remporté par le groupe Chanel qui va en assurer la gestion jusqu'à l'implantation de la gare de tramway prévue en 2028.

Il est à noter que la Métropole du Grand Paris a remporté l'appel à projets du Programme National de l'Alimentation de l'État pour préfigurer et animer un réseau des Projets Alimentaires Territoriaux en Île-de-France, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France. On peut s'interroger sur les implications de cette désignation sur les articulations futures des orientations locales.

C) Quels leviers juridiques et économiques ?

La définition du concept de l'agriculture urbaine est une définition complexe et floue et cela se reflète aussi d'un point de vue juridique, dans sa réglementation. Cela est d'abord dû à la distinction systématique entre zone rurale et zone urbaine dans les documents d'urbanisme,

notamment au sein du PLU, qui définit les zones et attribue à ces dernières une fonction et une ou plusieurs activités. Il y a une distinction entre activités agricoles et activités urbaines. De ce fait, il peut être difficile de créer une nouvelle zone “agricole-urbaine” qui possède sa propre réglementation. La complexité de la définition de l’agriculture urbaine est aussi liée à la difficulté de la définition de l’activité agricole en général, qui selon l’article L 311-1 du code rural et de la pêche maritime, renvoie à “ toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l’exploitation d’un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l’acte de production ou qui ont pour support l’exploitation”. La difficulté s’observe au niveau de la définition du résultat final de l’agriculture. Une activité est considérée agricole si elle a pour but d’aboutir à un profit et donc caractérisée comme une activité professionnelle⁷⁶. Cependant, l’agriculture urbaine englobe souvent les activités professionnelles et les pratiques d’autoconsommation comme par exemple les jardins privés et une production souvent en circuit court.

Néanmoins, malgré la complexité de l’agriculture urbaine et le manque de dispositifs de régulation propres à celle-ci, le concept demeure pertinent dans le contexte de cette étude. L’agriculture urbaine permet d’explorer des nouvelles manières de faire l’agriculture dans un territoire limité en ressources et ayant une multitude de problèmes liés à l’alimentation, sa qualité et son accessibilité comme le cas d’Aubervilliers. Afin de pouvoir développer l’agriculture urbaine, les collectivités ou encore les associations peuvent avoir recours à certains dispositifs.

Tout d’abord, en termes de planification, les PLU ou encore les PLUi peuvent imposer, un zonage ou les règles de constructions qui peuvent empêcher le développement d’une activité agricole en ville. Il est possible que la collectivité demande la révision de ces documents dans le but de favoriser le développement de l’agriculture urbaine en définissant des zones spécifiques ou la rédaction de règles spécifiques pour celle-ci. Cela a été effectué par exemple au niveau du PLU de Paris en 2016 afin d’autoriser en zone urbaine générale la construction des serres de production agricole dépassant les limites de hauteur des autres constructions tout

⁷⁶ Desrousseaux, M. Stahl, L. (2014, Décembre 24). *L’appréhension de l’agriculture urbaine par le droit français*. Géocarrefour. <https://journals.openedition.org/geocarrefour/9475>

en gardant une harmonie dans le bâti⁷⁷. Il est aussi possible que les PADD facilitent le développement de l'agriculture urbaine.

Par ailleurs, les collectivités locales peuvent aussi exercer leur droit de préemption sur des terrains pour favoriser des projets d'intérêt général, y compris des projets d'agriculture urbaine. Il est aussi possible que le droit de préemption soit exercé par des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) qui leur permet de s'imposer comme acheteur lorsqu'un.e propriétaire met en vente certains biens en ville et d'y développer une activité agricole. Cependant ce droit d'acquisition s'applique uniquement sur des zones naturelles ou agricoles et reste très limité en ville. Sachant que les sols d'Aubervilliers sont pollués et que les zones naturelles ne sont pas majoritaires, ce dispositif n'est peut-être pas le plus pertinent pour notre cas.

Autre que la définition des terrains à exploiter, se pose la question de la qualification de l'activité en tant que professionnelle ou à vocation sociale et citoyenne. Pour les activités agricoles professionnelles il existe deux démarches à effectuer⁷⁸ : une déclaration au centre de formalités des entreprises (CFE) ainsi qu'une déclaration administrative d'exploiter une parcelle ou une surface concernée auprès de la préfecture, Direction de Territoires (DDT). Pour ce qui en est de l'activité à vocation sociale, selon l'article L. 561-1 du Code rural et de la pêche maritime se sont des "parcelles de terre que leurs exploitants cultivent personnellement, en vue de subvenir aux besoins de leur foyer, à l'exclusion de tout usage commercial". Elles constituent donc un concept à part, et ne sont pas incluses dans l'agriculture urbaine en termes de production et de profit. Toutefois, c'est à ce niveau-là que peuvent entrer les partenariats entre les propriétaires privés, les associations et les autorités locales. Selon l'article L 562-1 et L 5622-2 du Code rural et de la pêche maritime, il est possible qu'une association par exemple crée un lien de partenariat avec une autorité comme les SAFER afin qu'elles puissent exercer leur droit de préemption afin de faire d'un jardin familial un lieu d'agriculture ayant une plus grande échelle en terme de production.

Économiquement, les structures de l'agriculture urbaine dépendent en grande partie des subventions publiques et des appels à projets. Toutefois, la question de la viabilité

⁷⁷ ANRU , (2019, Décembre). *L'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain*. https://www.anru.fr/sites/default/files/media/downloads/clubanru_guideagriurbaine.pdf

⁷⁸ DRIA AF Ile-de-France. *Fiche pratique espace NAF , L'agriculture urbaine* .https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_E3__agriculture_urbaine_V1_cle0638d8.pdf

économique reste une question centrale. Les structures font alors le choix d'activités aussi éloignées que celles de la production alimentaire et du service culturel ou pédagogique.

Une piste de réflexion possible sur les possibilités de financement de l'agriculture urbaine se situe peut-être dans les méandres de la compensation écologique.

Il n'en reste pas moins que le principal frein au développement de l'agriculture urbaine à Aubervilliers est plutôt sur le plan du manque de foncier.

D) Des espaces disponibles limités mais existants

La production à Aubervilliers est un défi majeur. En effet, comme nous avons pu le constater précédemment, le manque de surfaces productives est le principal frein au développement de pratiques agricoles dans la commune. Pour autant, certains espaces existent et peuvent être mis en culture. Nous nous sommes donc attachés à identifier ces différents espaces dans la commune. Ce recensement n'a pas pour ambition d'être exhaustif, et certains espaces non identifiés comme tels, peuvent également se prêter à des pratiques productives, alors que d'autres espaces identifiés comme potentiellement productifs ne le seront plus après une analyse plus fine des conditions nécessaires à l'instauration de pratiques d'agriculture.

Dans ce contexte de crise du foncier à Aubervilliers, il faut chercher à optimiser chaque parcelle. Et si l'on considère qu'il faut mettre en culture pas moins de 9 890 ha par an (dans le scénario minimum !) pour nourrir les habitant.e.s d'Aubervilliers, alors il y a toute une réflexion à engager sur l'espace disponible. En milieu urbain, ces espaces sont limités mais existants. En effet, à Aubervilliers, nous avons dénombré pas moins de 126 ha de toitures qui pourraient être mobilisés pour développer des projets d'agriculture sur toit, 19 ha de parkings, et 7,84 ha de friches.

a) Les toits

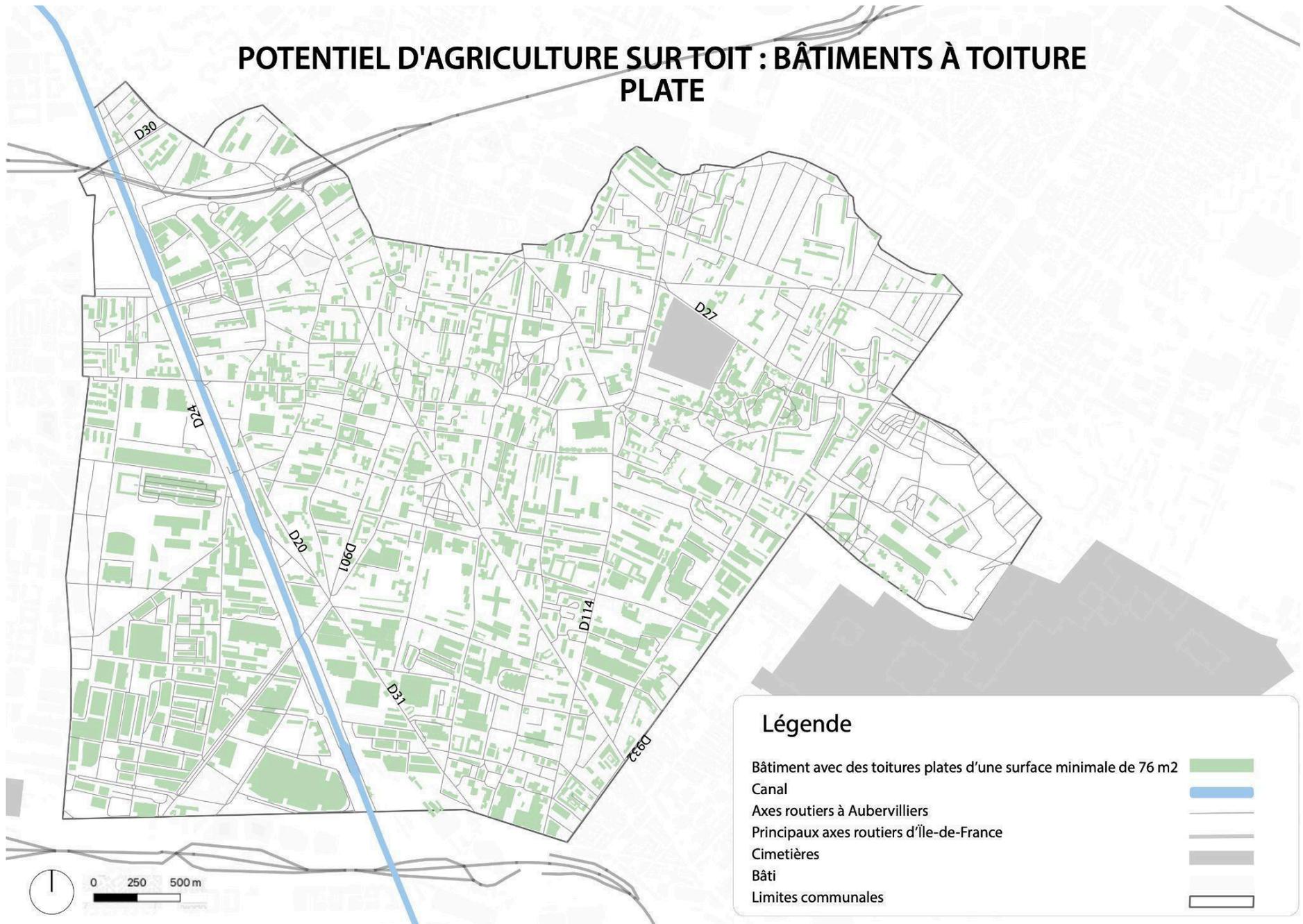
Les toitures sont des espaces disponibles mais assez peu valorisés. L'APUR considère qu'il faut en moyenne 50 m² de maraîchage pour nourrir une personne⁷⁹. Et, en sachant que deux tiers de la surface disponible sont occupés par les cheminements, installations techniques, etc.,

⁷⁹ APUR. (2017, février 3). *Une agriculture urbaine à Paris*. APUR. Disponible sur : <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/une-agriculture-urbaine-paris>

pour obtenir une surface de production de 50 m² minimum, nous avons besoin d'une surface de toit d'environ 76m². Nous avons donc choisi de retenir uniquement les surfaces étant égales à 76 m² ou plus. Par ailleurs, contrairement à des modes de culture plus conventionnels, l'agriculture sur toit présente de nombreuses contraintes techniques. D'abord, elle ne supporte que des toits plats, ou modérément pentus (maximum 5% de pentes). Par souci de simplification, nous avons choisi de ne retenir que les toits plats situés dans la commune.

Nous avons donc identifié pas moins de 126 ha de surface plane qui pourraient accueillir des productions légumières, fruitières ou de plantes aromatiques. Cela correspond à près de la moitié de la surface du parc bâti de la commune (qui est évalué à 181,4 ha).

POTENTIEL D'AGRICULTURE SUR TOIT : BÂTIMENTS À TOITURE PLATE



Ensuite, se pose la question de leur accessibilité. En effet, une activité agricole productive suppose du matériel qu'il faut alors acheminer jusque sur les toitures. De la même manière, l'aménagement de l'espace afin de le rendre conforme aux usages agricoles suppose des travaux, une tâche qui peut être rendue difficile par la hauteur du bâtiment, et sa plus ou moins grande accessibilité. Aussi, le développement d'un projet d'agriculture sur toiture ne peut s'exempter d'un contrôle sur l'accessibilité du bâtiment visant à accueillir ce nouvel usage. Par ailleurs, les seuls critères d'évaluation de la forme de la toiture, et de son accessibilité, sont insuffisants pour juger de la bonne adéquation entre la surface identifiée et l'usage souhaité. Ceux-ci doivent être doublés d'une étude sur la portance. En effet, à Aubervilliers comme dans de nombreuses autres villes, les bâtiments n'ont pas été conçus pour accueillir un poids supplémentaire. Or, le développement de pratiques agricoles suppose l'installation d'un substrat dont l'épaisseur (et donc le poids) vont varier en fonction du type de végétalisation qui va être cultivée.

8. Principales caractéristiques de l'AUT dans le contexte réglementaire des toitures-terrasses

Le tableau 2 ci-dessous résume l'AUT dans le contexte réglementaire.

Tableau 2. Typologie et principales caractéristiques des toitures végétalisées

	TOITURES-TERRASSES			
	VÉGÉTALISÉES		« AGRICULTURE URBAINE »	JARDINS
Végétation	Extensive	Semi-intensive	De semi-intensive à intensive	Intensive
Destination des toitures (ou zones)	Toitures inaccessibles		Toitures accessibles ¹	Toitures accessibles
Circulation	Strictement réduite à l'entretien normal des ouvrages d'échafaudage et de végétalisation		Régulière, liée à l'exploitation	Piétonne
Élément porteur	Béton, béton cellulaire, tôles d'acier nervurées, bois ou panneaux à base de bois		Béton ²	Béton
Nature du support de culture	Substrat léger	Substrat léger	Terre végétale amendée ou substrat léger	Terre ou substrat léger
Épaisseur du support de culture	4 à 12 cm	12 à 30 cm	≥ 12 cm ^{3,4}	> 30 cm
Ordre de grandeur de la charge totale (daN/m ²)	80 à 180	150 à 350	150 à 600 ⁵	> 600
Documents de référence	RP TTV 2018		Le présent document	NF DTU 43.1 / 43.11
Arrosage	RP TTV 2018 Annexe F		Obligatoire	Au cas par cas
Pente maximale	20 %	5 %	5 %	5 %

¹ Au minimum toitures techniques au sens des normes NF DTU dans le cas d'accès limité à des acteurs professionnels.

² Ou d'autres éléments porteurs dans le cas de bâtiment existant uniquement sous réserve d'une étude de structure spécifique.

³ Valeur seul recommandée, les contraintes agronomiques sont d'autant plus importantes que les épaisseurs de substrat sont faibles.

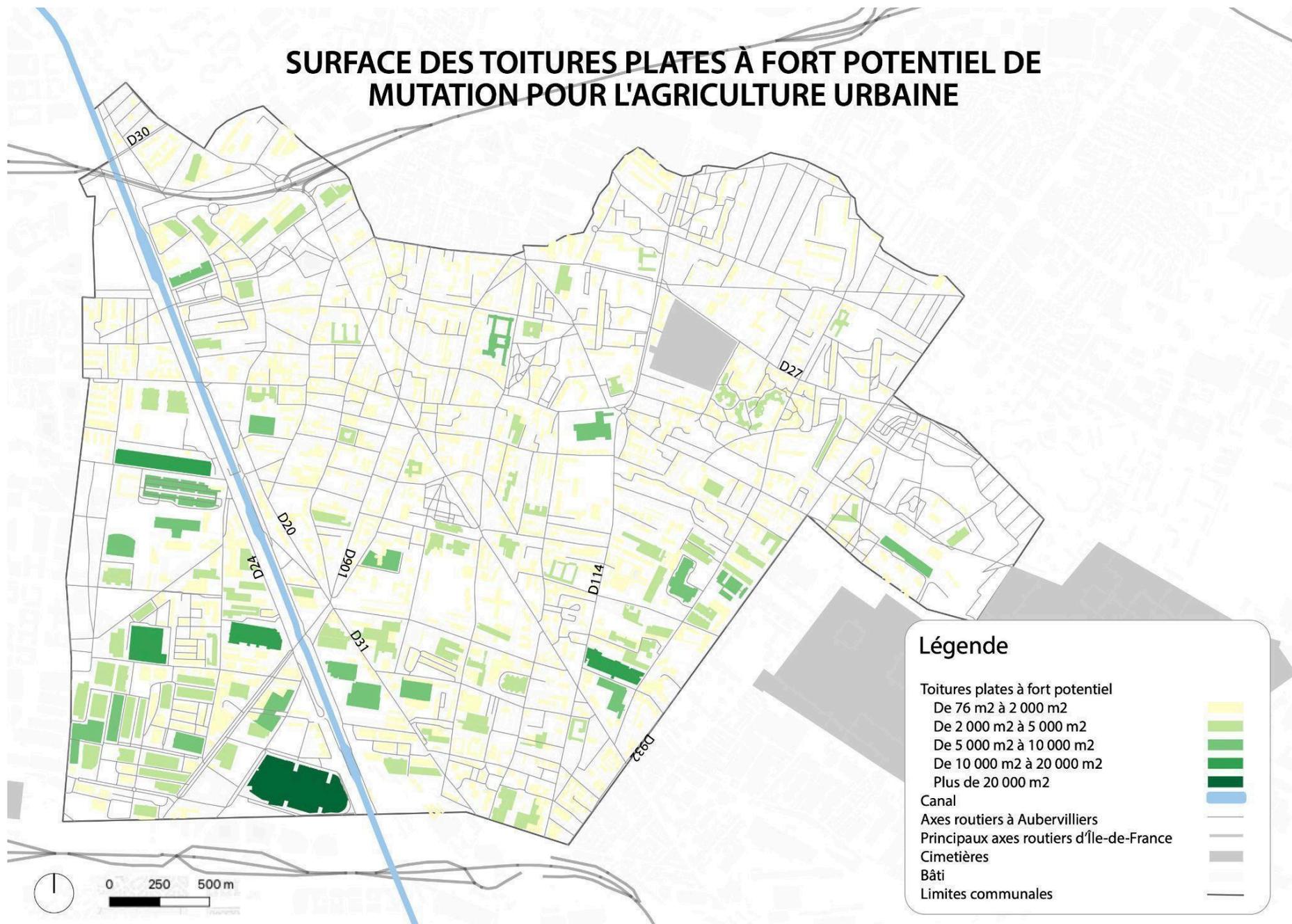
⁴ Une couche de protection d'imperméabilité lourde dure est obligatoire dans le cas de l'intervention d'acteurs non-professionnels sur épaisseur de support de culture ≤ 20 cm.

⁵ Ces valeurs correspondent aux charges généralement constatées sans être limitées.

Ces éléments de contrôle n'étant pas à notre portée, nous choisissons donc de les ignorer pour la suite de ce recensement. Une analyse plus fine devra être menée afin de tenir compte de ces différents critères.

Par la suite, nous avons tenté de classer ces toitures en fonction de leur taille. Nous constatons que les toitures ayant une surface plutôt importante sont situées à l'ouest du Canal, alors que les petites surfaces de toiture se situent au nord-est de la commune. Il semble donc particulièrement intéressant de mobiliser ces surfaces de toits. Cette zone est, par ailleurs, une zone peu habitée - ce qui en fait un espace privilégié d'une production plus intensive. En effet, le retour d'une agriculture en ville peut poser des problèmes de nuisances (odeurs, bruits, etc.), et l'éloignement de ces zones de production des principales zones d'habitat peut sembler être une solution. Toutefois, ce sont parmi les populations les plus précaires de la commune qui habitent ces quartiers, et tout comme ce sont les populations les plus précaires qui sont plus fortement exposées aux risques parce qu'installées à proximité des zones de production industrielle par exemple, ce serait les habitant.e.s particulièrement précaires d'Aubervilliers qui seraient les plus exposé.e.s aux éventuelles nuisances générées par le développement d'une agriculture urbaine intensive. Par ailleurs, la dimension sociale de ce type de projet est moindre, notamment par rapport à des projets de type jardins partagés. Et si la zone est peu habitée, et donc les nuisances envers la population seraient moindres, l'installation d'une agriculture en zone d'activités économiques (on y trouve notamment des entrepôts) peut poser question quant aux éventuelles pollutions qui pourraient dégrader la production agricole. Il faut donc se garder de ne réfléchir les projets agri-urbains qu'au regard de critères techniques.

SURFACE DES TOITURES PLATES À FORT POTENTIEL DE MUTATION POUR L'AGRICULTURE URBAINE

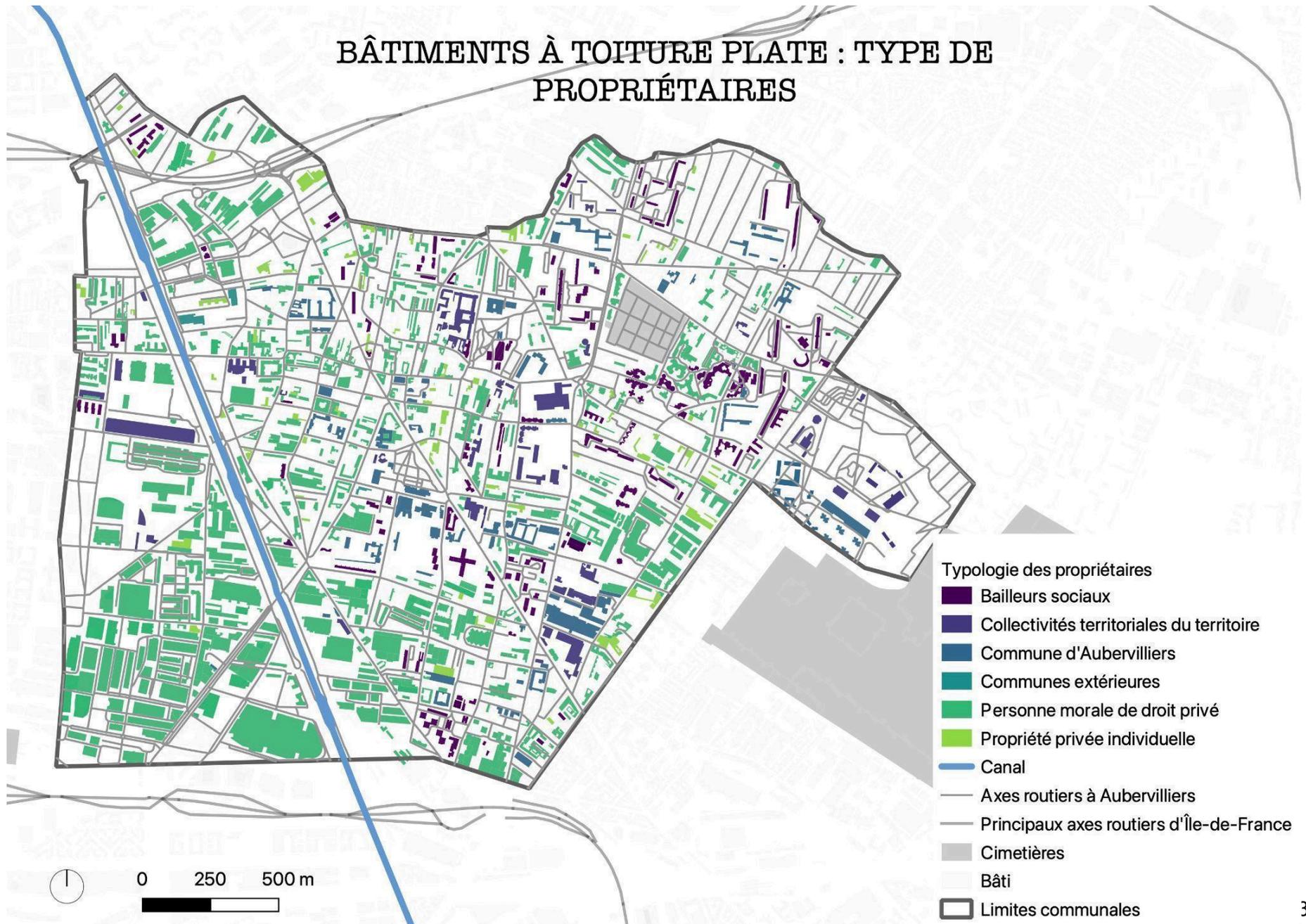


Afin de dépasser cette approche technique, nous avons souhaité analyser ces surfaces au regard du type de propriétaire⁸⁰. Initialement, nous faisons l'hypothèse que les toitures appartenant à des propriétaires publics, et notamment la commune, seraient plus facilement mobilisables pour développer des projets agri-urbains. Une grande partie des toitures identifiées appartiennent à des personnes morales de droit privé, et une part non négligeable sont la propriété des bailleurs sociaux et des collectivités territoriales du territoire (Région et Département notamment) - des acteurs dont nous supposons aujourd'hui qu'ils sont plus facilement mobilisables. Identifier les surfaces en fonction de leur type de propriétaire est un levier intéressant : en recoupant avec les leviers juridiques et économiques qui sont à la main des différents acteurs, nous pouvons alors déterminer les différents outils qui permettent le développement des projets agri-urbains.

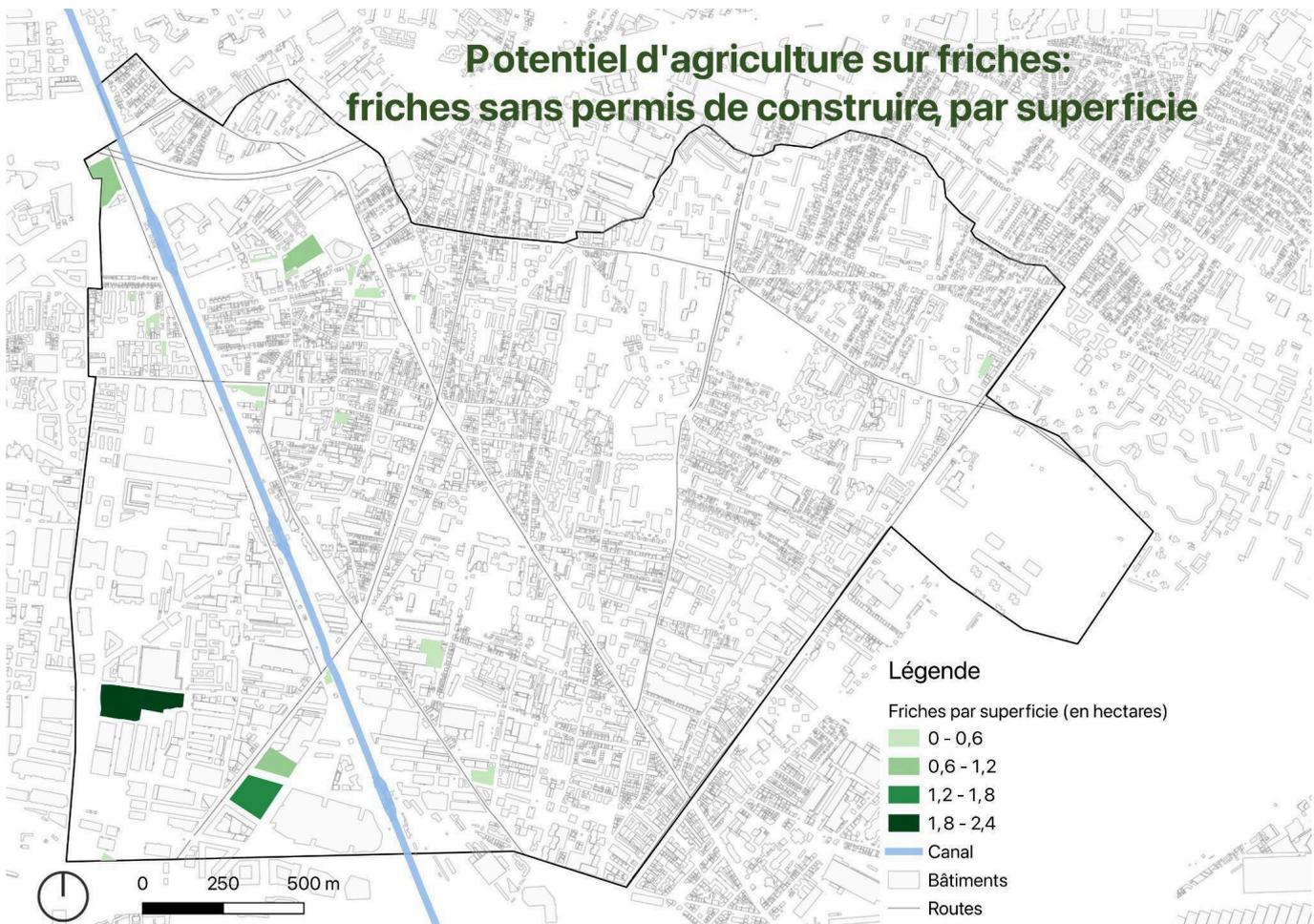
Finalement, les toits semblent être une surface de production particulièrement intéressante à mettre en culture : ce sont des surfaces planes et de taille parfois importante - ce qui à Aubervilliers manque cruellement. Nous avons constaté que les surfaces les plus importantes se situaient à l'ouest du canal, une zone qui pourrait à certains égards être privilégiée pour y développer des projets d'agriculture plus intensifs. Néanmoins ces grandes surfaces identifiées ne sont pas la propriété des collectivités territoriales, ou des bailleurs sociaux. Aussi, ne faut-il pas réfléchir au développement de projets agri-urbains en ne prenant en compte que la surface, le type de propriétaire est une donnée importante. Il nous semble que dans le cas où ce type de surface viendrait à être retenu comme solution dans la deuxième partie de ce travail, une enquête devra être menée auprès des différents acteurs qui pourraient être concernés par ce type de projet - nous pensons notamment aux habitant.e.s voisin.e.s.

⁸⁰ Cf. Nomenclature des types de propriétaire en annexe

BÂTIMENTS À TOITURE PLATE : TYPE DE PROPRIÉTAIRES



b) Les friches



Les friches présentent également un important potentiel pour l'agriculture urbaine.

Le principal obstacle à l'exploitation des friches est la forte pression foncière, et la forte tendance à l'artificialisation et à la construction. Le secteur immobilier est particulièrement actif sur le territoire, comme le témoignent les treize friches (2,46 hectares), initialement répertoriées dans le jeu de données de cette carte, qui se sont avérées déjà construites ou en construction (permis de construire affiché).

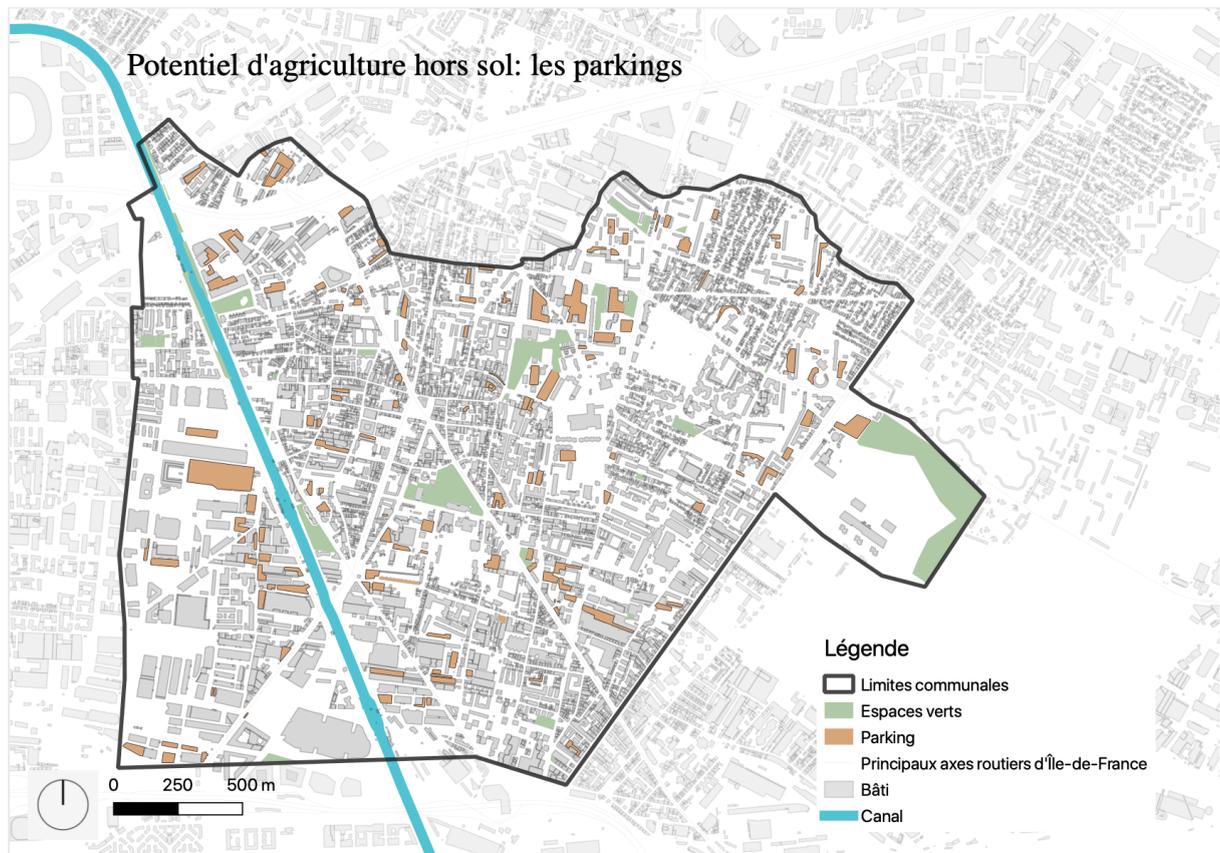
Les friches répertoriées dans cette carte sont les friches considérées comme "envisageables" pour des projets d'agriculture urbaine. Cela signifie qu'elles n'affichent pas encore de permis de construire, ce qui laisse encore la voie libre à tout recours ou revendication possible.

La diversité de leurs tailles est un atout, car elle ouvre la possibilité à tous types de cultures, du jardin et potager partagé au maraîchage professionnalisé et mécanisé.

Cependant, pour une mise en place d'agricultures urbaines sur ces friches, d'autres paramètres sont à prendre en compte: type de quartier et habitat alentours; gestion foncière et gouvernance; pollution du sol et obstacles à la reconversion des friches urbaines polluées (Tendero, 2018); conflit d'objectifs entre agriculture urbaine et objectifs du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) à l'horizon 2050 ; conflit d'objectifs entre agriculture urbaine et sauvegarde de la riche biodiversité des friches. Ces paramètres pourraient être retenus et évalués pour chaque friche.

L'objectif ici est de montrer l'opportunité que représentent ces superficies laissées à l'abandon en cœur de ville. Malgré les nombreuses contraintes qui peuvent peser sur des projets de reconversion en agriculture urbaine, l'urbanisme transitoire constitue un moyen prometteur afin de requalifier ces espaces au court terme, comme c'est déjà le cas à Auberfabrik ou à Terre Terre (ferme urbaine à partager), deux projets d'urbanisme transitoires porteurs de projet pédagogique ou nourricier.

c) Les parkings



Il est dorénavant de plus en plus fréquent d’interroger la place de la voiture au cœur des villes. Dans les capitales européennes les politiques publiques sont mises en place de façon à réduire le nombre de voiture en ville (péage urbain à Londres, zone crit’air à Paris). Ces politiques sont, en partie, mises en place pour réduire la taille du parc automobile national. Ainsi, tout comme l’augmentation du prix des parkings en ville, la réduction du nombre de parkings est inévitable et même préférable pour les années à venir. La surface de parking à Aubervilliers s’élevant environ à 19 hectares, nous pouvons donc penser qu’il s’agit de surfaces potentielles pour pratiquer de l’agriculture urbaine à Aubervilliers.

De plus, les espaces verts d’Aubervilliers offrent 20,3 hectares de surface, pouvant également représenter une réserve de foncier pour la mise en place d’agriculture urbaine même si l’accessibilité aux espaces verts pour les habitants est essentielle à leur bien-être et que leur exploitation semble soulever plus de questions que celles des toits ou des parkings.

Finalement, des espaces sont disponibles dans la commune. Nous pouvons néanmoins regretter que ces derniers soient fortement limités. En effet, la mobilisation de ces espaces ne permettrait de répondre qu’à 1,75% des besoins alimentaires de la commune - selon le scénario minimal de PARCEL. Pour comparaison, l’autonomie alimentaire moyenne des métropoles françaises est estimée à 2% selon une étude du cabinet Utopies (2017). La réponse alimentaire apportée par la mise en culture de ces seuls espaces identifiée est donc en-deçà de la moyenne française.

	Toitures	Friches	Parkings	Espaces verts	Total
Surface	126 ha	7,8 ha	19 ha	20,3 ha	173 ha
Part de la surface nécessaire selon le scénario minimal de PARCEL (9 890 ha)	1,2%	0,08%	0,19%	0,2%	1,75%

Nous pouvons donc penser qu’une production, à travers les agricultures urbaines, est possible à la marge à Aubervilliers sur des espaces précis, interstitiels, non identifiés comme des espaces productifs.

Les agricultures urbaines semblent être une réponse évidente car elle est promue par un ensemble d'acteurs, mais cela ne doit pas nous faire oublier qu'il existe d'autres réponses, notamment en agissant sur l'ensemble du système alimentaire.

III/ Imaginer l'alimentation en dehors de la production : réinventer des convivialités

La question de l'alimentation pousse souvent les acteurs institutionnels à s'interroger en premier à la produire, et laisse souvent à la marge les étapes suivantes du système alimentaire, à savoir les questions de la transformation et la distribution. Il nous semble donc intéressant de faire un état des lieux des acteurs présents sur le territoire d'Aubervilliers et de réfléchir aux enjeux (A) avant de pouvoir procéder à une revue des alternatives au système alimentaire actuel permettant notamment de remettre au centre la convivialité (B).

A) État des lieux et enjeux autour de la transformation et de la distribution à Aubervilliers

À Aubervilliers la question de la logistique alimentaire est multidimensionnelle, elle englobe à la fois le transport, le stockage, la transformation et la distribution des produits alimentaires. Malgré son passé maraîcher, les sols de la commune d'Aubervilliers se retrouvent majoritairement artificialisés. La présence de zones industrielles et manufacturières importantes s'atteste par l'implantation de plusieurs firmes et entreprises alimentaires, plus ou moins importantes, participant directement à la distribution des denrées alimentaires exclusivement à Aubervilliers ou, à plus grande échelle, sur l'ensemble de la région d'Île-de-France.

Parmi ces différentes entités, nous retrouvons plusieurs types d'activités. Certaines entreprises implantent directement leurs ateliers de fabrication et de transformation de produits alimentaires. Nous prenons pour exemple LPB France (La Parisienne de Baguette) qui est l'un des principaux fournisseurs de produits de boulangerie de la région. Installée dans le quartier sud d'Aubervilliers depuis 2015, elle assure à la fois la transformation, dans des ateliers locaux, des produits de base en produits prêt-à-consommer, mais aussi la distribution vers les magasins détaillants.

En second lieu nous prenons l'exemple de la firme ISLA Mondiale⁸¹ spécialisée dans les produits de charcuterie et de viande reconstituée. Cette entreprise est implantée sur tout le territoire français, mais son siège social ainsi que ses ateliers principaux se trouvent à Aubervilliers. Située sur la rive est du canal Saint-Denis, cette dernière a pour principale activité à Aubervilliers le conditionnement et stockage des produits ainsi que leur distribution vers les points de vente.

On note la présence d'un nombre conséquent de grossistes et de points de relais. En effet, les grossistes alimentaires achètent des produits en grande quantité, et de manière régulière, auprès d'un producteur ou d'un fournisseur souvent situé dans une autre région ou pays différent. Ils entreposent les marchandises dans des lieux de stockage et les vendent à leur tour aux distributeurs, qui sont donc avantagés par la proximité pour réapprovisionner leurs magasins. Dans ce cas, le fournisseur alimentaire joue un rôle d'intermédiaire entre les industriels et les détaillants. On en compte de plusieurs types. Certains grossistes de produits frais nécessitent un type de stockage particulier pour leur marchandise avant le transport. Pour exemple, l'entreprise Moubelaida, spécialisée dans la vente de poisson depuis 2016, s'est munie de hangars de chambres réfrigérés afin de permettre la bonne conservation du poisson avant la revente aux magasins et restaurants tiers.

À la fin de la chaîne de distribution alimentaire à Aubervilliers, nous retrouvons plusieurs types de magasins détaillants et de points de vente : de l'épicerie du quartier, à la moyenne et grande surface. Tous dépendent, en partie, d'un approvisionnement soit extérieur à la région en ayant un lien direct avec les industries de production, soit dépendent de la présence de grossistes locaux spécialisés dans un type de produit en particulier.

Afin de permettre l'approvisionnement des magasins et points de vente, on note la présence d'un acteur clé de la logistique alimentaire à Aubervilliers. Gérés par plusieurs entreprises avec des pratiques différenciées et spécifiques en fonction de la demande, les transporteurs collectent les produits alimentaires auprès des fournisseurs ou des entrepôts des fabricants. Cela peut impliquer le chargement de camions, de conteneurs ou d'autres moyens de transport.

⁸¹ <https://data.inpi.fr/entreprises/388626707>

Certaines entreprises, tel que LPB citée précédemment, gèrent leur propre flotte de transport afin d'acheminer leurs produits alimentaires. Par le biais de ses 100 véhicules⁸² (camions et fourgons), l'entreprise LPB assure environ 1 500 livraisons par jour, et compte plus de 5 000 clients. D'autres entreprises de moindre envergure vont donc contacter des sociétés de livraison.

Le transport des marchandises alimentaires depuis les lieux de stockage vers les magasins détaillants à Aubervilliers est confronté à plusieurs défis majeurs. Tout d'abord, la densité du trafic constitue un obstacle constant, entraînant des retards significatifs dans la livraison des produits. De plus, les magasins à réapprovisionner sont souvent situés dans des zones où la circulation n'est pas fluide, voire dans des ruelles facilement saturées, rendant la navigation des camions de livraison difficile. Les heures de pointe sont également un facteur clé, contribuant alors aux retards et impactant la ponctualité des livraisons. L'encombrement de la circulation par les camionnettes de livraison constitue un autre défi, affectant la fluidité du trafic et la mobilité des véhicules de transport.

La question de la sécurité et de la traçabilité des produits est cruciale, nécessitant des mesures rigoureuses pour garantir l'intégrité des marchandises tout au long de leur parcours. De plus, la capacité de stockage des entrepôts et des hangars doit être suffisante pour répondre à la demande croissante, assurant ainsi une disponibilité constante des produits. Dans l'ensemble, ces problèmes complexes exigent une gestion logistique stratégique et des solutions innovantes pour garantir un approvisionnement efficace des magasins détaillants.

Par ailleurs, le transport des marchandises alimentaires à Aubervilliers est confronté à des problématiques complexes sur le plan environnemental, nécessitant une approche réfléchie et des solutions innovantes. L'émission de carbone pendant le transport constitue l'une des principales préoccupations, contribuant de manière significative au changement climatique. Une transition vers l'utilisation de véhicules électriques ou hybrides représente une solution prometteuse pour réduire cette empreinte carbone. De plus, la promotion de la livraison en bicyclette pour des distances plus courtes peut non seulement contribuer à la réduction des émissions, mais également offrir une alternative écologique et locale.

⁸² <https://lpbfrance.fr/#la-logistique>

La réduction du trajet entre les lieux de stockage et les magasins est un objectif crucial dans la quête d'une logistique alimentaire plus durable. Cette approche, non seulement, abrège les temps de transport, mais elle minimise également les émissions liées au déplacement des marchandises. Parallèlement, l'intégration d'énergies renouvelables dans tout le circuit logistique, depuis la production jusqu'à la livraison, est essentielle pour favoriser une approche plus respectueuse de l'environnement. L'utilisation de sources d'énergie propre contribue à atténuer l'impact carbone global du processus d'approvisionnement.

Cependant, le défi environnemental ne se limite pas au transport, il englobe également la gestion des déchets. Les ateliers de transformation et les lieux de stockage génèrent des déchets nécessitant une attention particulière. La mise en place de systèmes efficaces de traitement et de collecte des déchets est impérative pour éviter des impacts négatifs sur l'écosystème local.

Paradoxalement, la gestion des déchets elle-même peut contribuer à une augmentation de l'émission de carbone. Les véhicules de transport de déchets et de cartons ajoutent une quantité significative de véhicules aux flux routiers de la commune, entraînant une densité accrue dans la circulation et une augmentation subséquente des émissions. Une réflexion approfondie sur la logistique des déchets, y compris des alternatives telles que la consolidation des transports et l'utilisation de véhicules respectueux de l'environnement, est nécessaire pour atténuer ces effets négatifs.

Enfin, l'artificialisation des sols due à l'expansion des infrastructures de stockage et de transport pose des défis majeurs pour la biodiversité et l'équilibre écologique de la région. Les efforts visant à minimiser cette artificialisation, par le biais de planifications urbaines plus durables et d'une utilisation judicieuse des espaces disponibles, sont essentiels pour préserver l'intégrité écologique d'Aubervilliers.

La complexité des défis environnementaux dans le transport des marchandises alimentaires à Aubervilliers nécessite une approche holistique et une collaboration entre les acteurs de la chaîne logistique, les autorités locales et les entreprises afin de développer des solutions durables et équilibrées.

B) Questionner le système alimentaire, penser la convivialité sans exclure

Le système alimentaire est, selon Louis Malassis, économiste et ingénieur agricole, « *la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture* » (Malassis, 1994). Cette courte définition, bien qu'elle masque en partie la complexité du système alimentaire actuel, permet de le caractériser par l'ensemble de la chaîne, de la production à la consommation. Dans son ensemble, il est important de rappeler, qu'en dehors des enjeux de nutrition, l'ensemble du système alimentaire « est responsable d'environ 30 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre » (OCDE, 2020).

Le schéma ci-dessous représente de manière synthétique les différentes étapes du système alimentaire, des intrants agricoles, à la consommation et aux déchets issus des différentes étapes.



Source : Les Greniers d'Abondance

Dans les parties précédentes, nous avons procédé à un examen de la question de la production alimentaire au sein des villes. Il reste très important de s'attarder plus spécifiquement dans notre analyse :

- au rapport entre la ville et la campagne, nous invitent à réfléchir notamment la place de l'agriculteurice dans la société ;
- à la notion de convivialité et donc à réfléchir, d'une part à la place de la technologie et des rapports que nous entretenons avec elle, et d'autre part aux liens qui nous unissent à travers l'alimentation ;
- repenser le système de l'aide alimentaire à travers la mise en œuvre effective d'un droit à l'alimentation ;
- réfléchir à la question du gaspillage alimentaire.

a) Repenser la place de l'agriculteurice dans nos sociétés

Si la réflexion autour de la fonction alimentaire des villes est nécessaire, notamment dans sa dimension de lutte contre la précarité, il ne faut pas que l'attention portée à cet objet nous « conduise à se détourner de la question fondamentale à mes yeux, celle de la place de l'agriculture et des paysans dans nos sociétés » (Pérez-Vitoria 2015).

La relation de coévolution entre l'agriculture et la ville est à la base de consolidation progressive et du développement des établissements humains (Smith, et al., 2014). Bien qu'elle ne soit pas exempte de moments de crise (Testot, 2017; McNeill, 2000), cette relation se prolonge, au moins en Europe, jusqu'au XVIIIe siècle avec l'avènement de la première révolution énergétique/industrielle. C'est dans cette phase que naît la fracture métabolique (Foster, 1999) entre villes et territoires agricoles de proximité, et qui se développera, notamment grâce au régime énergétique fossile, en déployant pleinement ses effets drastiques avec ce que l'on appelle la « révolution verte » au XXe siècle. Cette fracture concerne non seulement la relation entre la ville et la campagne, mais aussi le rapport même entre l'agriculteurice et le consommateurice (Robin, 2014).

L'agriculteurice occupe une place centrale dans le système alimentaire, puisqu'il est responsable de la production des aliments. En France, la place de l'agriculteurice est en évolution, notamment sous l'effet de la mondialisation, des changements climatiques et des attentes croissantes des consommateurices. Selon une analyse publiée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en 2011 (*Place et rôle des agriculteurices et attentes de la*

société)⁸³ Les agricultrices ont un rôle économique, social et environnemental important. Les agricultrices contribuent à l'emploi et à la croissance économique, tout en préservant les paysages et la biodiversité. Cependant, leur place dans la société est souvent remise en question. L'analyse propose de repenser la place de l'agriculture et des agricultrices dans la société française. Elle suggère de sortir de la logique productiviste et de privilégier une agriculture plus inclusive, respectueuse de l'environnement et des écosystèmes locaux. La politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne est également critiquée pour son manque de prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux liés à l'agriculture.

Malgré cette place et la fonction nourricière première des agricultrices, ils sont les premières victimes de la faim. Au niveau mondial, environ trois quarts des personnes souffrant de la faim dans le monde sont des travailleur.ses agricoles (Les Greniers d'Abondance, 2022). En France, d'après l'INSEE, les agricultrices sont plus exposé.e.s à la pauvreté avec 18% des membres des ménages vivant sous le seuil de pauvreté, contre 13% dans la population active. De plus, la pauvreté est plus intense avec un niveau de vie médian de 9 400 euros, soit 1 300 euros de moins (Bordet-Gaudin et al, 2021). Par ailleurs, les exploitant.e.s agricoles constituent la catégorie professionnelle qui travaille le plus (Chardon O. et al., 2020), part à la retraite le plus tardivement (Flamand et al, 2018), mais aussi celle dont le niveau de vie est parmi les plus faibles (Chartier, 2015). Redonner de la plus-value à l'agricultrice, c'est aussi l'opportunité de réduire le taux de suicide qui touche particulièrement cette profession : la mortalité par suicide est la plus élevée de toutes les catégories sociales.

Réfléchir à la place de l'agricultrice en repensant le lien que nous avons en tant que société à notre alimentation dès sa production doit nous permettre d'envisager des solutions innovantes. À ce titre, l'exemple de la commune de Mouans-Sartoux est particulièrement intéressant (Sempels et al, 2013). Afin de fournir une alimentation de qualité à la restauration collective scolaire, et face à une problématique d'approvisionnement, la collectivité a décidé de créer une **régie municipale agricole** où s'installe un.e agricultrice professionnel.le employé.e sous le statut de fonctionnaire. Sa mission est de fournir les cuisines scolaires en fruits et légumes. En 2018, l'exploitation agricole couvre 85 % des besoins annuels en légumes, avec 25 tonnes fournies⁸⁴. Outre la réappropriation de la production par la

⁸³ <https://www.lecese.fr/travaux-publies/place-et-role-des-agricultrices-et-attentes-de-la-societe>

⁸⁴ <https://optigede.ademe.fr/fiche/creer-une-regie-agricole>

collectivité, le statut de fonctionnaire des agricultrices permet de leur assurer une situation financière stable, des horaires moins importants car iels peuvent être aidé.e.s par l'équipe des espaces verts de la collectivité lors des pics d'activité liés aux occupations agricoles.

Depuis, cette initiative a essaimé sur l'ensemble du territoire français (Langlois, 2022) et semble pouvoir être une réponse appropriée au statut de l'agricultrice, à sa place dans la société et dans la collectivité, à sa rémunération et à son temps de travail, en lui donnant le statut de fonctionnaire. Dans l'ensemble des villes, nous pouvons noter la commune de Carpentras, celle de Maisons-Alfort en banlieue parisienne, mais aussi celle de Firminy, qui grâce à un rendement plus important a pu faire des dons à la banque alimentaire.

La distance qui sépare le monde rural producteur et le monde citadin consommateur ne facilite pas la reconnaissance du métier d'agricultrice. Inviter le citoyen dans le débat sur l'agriculture serait un premier pas vers la construction d'un système agroalimentaire plus inclusif.

- b) Remettre la convivialité au centre afin de repenser notre rapport à la technique et à l'altérité

Dans le cadre d'un changement du système alimentaire, il nous semblait nécessaire de s'attarder sur le rapport des humains à la technique et aux autres, à travers la notion de convivialité telle que développée par Ivan Illich. Dans son ouvrage *Les Convivialités*, il définit "**conviviale est la société où l'homme contrôle l'outil**". Il vient questionner le rapport à la technique dans la société moderne, qu'on peut facilement transposer à l'alimentation. Cette notion ne doit pas être regardée au sens de la réappropriation des moyens de production à travers l'abolition de la propriété privée au sens de Marx, mais bien au sens du rapport à la technologie qui vient créer une distance entre l'utilisateur et la nature.

Dans sa critique des outils et des institutions, Illich relève qu'ils peuvent devenir contre-productifs et produire des effets opposés aux fins initialement recherchées. Sans renier la nécessité de la technique et de l'outil, il rappelle que l'Homme « *a besoin d'une technologie qui tire le meilleur parti de l'énergie et de l'imagination personnelles, non d'une technologie qui l'asservisse et le programme* ». Un outil est convivial lorsque « *chacun peut l'utiliser, sans*

difficulté, aussi souvent ou aussi rarement qu'il le désire, à des fins qu'il détermine lui-même
». En pointant le développement de ces technologies qui asservissent, il vient préciser les critères d'un outil juste :

- il est générateur d'efficacité sans dégrader l'autonomie personnelle ;
- il ne suscite ni esclaves ni maîtres ;
- il élargit le rayon d'action personnelle.

Le déploiement de la technologie dans l'agriculture a permis d'accroître les rendements agricoles et de faire d'importants gains de productivité. Cependant, elles ont imposé un endettement de plus en plus élevé des agricultrices et une asymétrie de pouvoir entre les industriels et les agricultrices (Valiorgue, 2020). Elles accentuent également la perte d'autonomie technique et décisionnelle vis-à-vis des outils et techniques agricoles (Les Greniers d'Abondance, 2020).

Une partie du monde paysan œuvre dans le sens d'une réappropriation des outils et des techniques. C'est le cas notamment de l'Atelier Paysan, coopérative d'intérêt collectif à majorité paysanne, qui reprend implicitement la notion de convivialité, leur but étant de retrouver « *une souveraineté technique, une autonomie par l'entraide et la réappropriation des savoirs et des savoir-faire, à rebours des technologies qui dépossèdent* »⁸⁵. Ils mettent directement en cause le modèle actuel productiviste qui favorise la technologie aux dépens de l'agricultrice qui devient dépendant.e du système agroalimentaire et financier.

Répondant à cet objectif, ils développent un ensemble de manuels d'autoconstruction, de techniques et d'outils visant à rendre autonomes les paysan.ne.s dans la construction et la réparation des engins et bâtiments agricoles. La diffusion de ces plans et tutoriels, accessibles gratuitement, permet aux paysan.ne.s mais aussi aux citoyen.ne.s de se réapproprier librement ces outils et techniques. Dans le domaine de la transformation, ils ont notamment publié un manuel intitulé *Transformation à la ferme et technologies appropriées*, qui présente l'ensemble des techniques, des machines (mais aussi des moyens de les fabriquer), permettant une transformation des matières premières agricoles.

⁸⁵ <https://www.latelierpaysan.org/Qui-sommes-nous>

Même s'ils ne prônent pas directement le concept de convivialité, de nombreuses initiatives, individuelles ou collectives, s'engagent dans le partage de connaissances, accessibles à tous, à travers des guides, des vidéos et des conférences⁸⁶.

L'approche de la notion de convivialité, à travers le rapport à la technique, permet d'aborder des questions importantes, mais elle nous semble limitée au monde paysan ou en ville à une partie de la population disposant du temps, et du capital social et culturel pour une réappropriation effective.

La notion de convivialité ne répond pas uniquement pour Illich à la technique, mais aussi à la société, car « *la convivialité n'homogénéise pas mais pacifie et socialise, elle admet chacun autour de la table sans aucune distinction de statut ni hiérarchie sociale* ». On retrouve ici l'idée d'une convivialité appliquée à la société dans un rapport direct avec la notion d'alimentation, autour de la table. Ainsi, la convivialité peut s'entendre comme une pratique sociale permettant d'expérimenter « *une autre manière de vivre ensemble, humains et non-humains* » (Paquot, 2022). Ces pratiques sociales se font dans des lieux propices où peuvent fleurir les conditions de l'hospitalité et de la socialité (Iribarren, 2019), dans une ville conviviale où l'ensemble des outils, des lieux et des institutions est adapté pour favoriser les liens entre citoyen.ne.s. Le renforcement de la convivialité doit passer par la création de lieux de solidarité à différentes étapes du système alimentaire, de lieux de production ouverts et participatifs, non excluants, à des lieux de transformation et de distribution de l'alimentation.

C'est dans cette perspective de convivialité qu'il est nécessaire de repenser le changement de système alimentaire. Il ne doit pas se faire sans penser des lieux propices à la vie en société. En effet, l'alimentation, dans l'ensemble de son processus est fondamentalement collective et constitue un « *moyen privilégié de se relier aux autres humains, des points de vue social, économique, identitaire et même spirituel* » (Walser, 2021). On parle ici de commensalité qui désigne le fait de « manger ensemble », le repas prend ainsi une place centrale dans la vie collective. Et la ville peut et doit favoriser le vivre ensemble, à travers les politiques alimentaires, afin de contribuer à créer des identités intégratrices (Bricas et al, 2017).

⁸⁶ voir en ce sens le guide maraîchage sur sol vivant ou les vidéos de Ver de Terre Production «visant à massifier la diffusion des savoirs agroécologiques»

Pour renforcer la nécessité de repenser le système actuel au prisme de la notion de convivialité, il est nécessaire de réfléchir au fonctionnement de la ville et nous reprendrons à ce titre les propos de Thomas Besozzi :

« Il reste qu'il semble possible de tendre vers la convivialité en ville en s'appuyant sur le **droit à la ville** et le **droit à la différence**. Tandis que le droit à la ville renvoie aux quatre piliers du convivialisme dans le cadre du rapport à l'espace urbain (humanité ; singularité ; socialité ; démocratie), le droit à la différence insiste pour sa part sur la reconnaissance d'une commune humanité et d'une « commune singularité » dans le cadre du rapport aux autres. Si bien que la convivialité en ville se réalise au moment où s'amenuisent les injustices spatiales, où s'élargissent les formes de participation à la création de l'urbain, et où s'établissent des rapports sociaux à la fois égalitaires et différenciés, c'est-à-dire fondés sur la tolérance et la non-hiérarchisation des styles de vie et des opinions. »

Une ville et un système alimentaire ne pourront être conviviaux s'ils n'acceptent pas les différences, s'ils n'incluent pas l'ensemble de la population en favorisant une égalité d'accès aux différentes structures, en prenant en compte de manière active les différences de chacun afin de n'exclure aucune personne.

c) Assurer un droit effectif à l'alimentation, quelles solutions imaginer ?

Dans le cadre de la mise en production, distribution et transformation d'une partie de la nourriture sur la commune d'Aubervilliers, nous avons vu qu'il est nécessaire de penser un **nouveau modèle de lutte contre la précarité alimentaire** afin d'assurer un **accès à l'alimentation saine et durable** pour tous.tes. Dans cet objectif, la mise en œuvre effective du **droit à l'alimentation**, reconnu par les organisations internationales dont la France est membre, nous semble centrale.

Ce droit a été reconnu comme un **droit fondamental de l'Homme**, lors de la signature en 1948 à Paris de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH). Son article 25 prévoit un « *droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation* ». Il a été **réaffirmé** d'abord en **1976** à travers le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), puis lors de

la signature de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1979, et de la Convention internationale des droits de l'enfant en 1989 (FAO, 2012).

L'article 11 du PIDESC vient préciser le droit à un niveau de vie suffisant en reconnaissant formellement le « *droit fondamental qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim* ». Afin d'assurer l'effectivité du droit à l'alimentation, le pacte préconise aux gouvernements de mettre en œuvre des mesures notamment sur « *les méthodes de production, de conservation et de distribution des denrées alimentaires* »⁸⁷. Cette notion de droit à l'alimentation a été précisée par le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation de l'ONU comme le droit d'avoir un **accès régulier, permanent et libre**, soit directement, soit aux moyens d'achats monétaires, à une **nourriture quantitativement et qualitativement** adéquate et suffisante, correspondant aux **traditions culturelles** du peuple dont est issue.e le.a consommateurice, et qui assure une **vie psychique et physique**, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne.

Si le droit à l'alimentation, reconnu internationalement, « *a su également prendre place dans la constitution de nombreux États comme la Bolivie, l'Équateur ou le Brésil* » (Deville, Dufresne, 2020), **la France n'a pas inscrit ce droit fondamental**, ni au niveau législatif, ni au niveau constitutionnel. Ainsi, le Conseil national de l'alimentation (CNA), dans un avis adopté le 19 octobre 2022 sur la précarité alimentaire, préconise dès sa première recommandation l'inscription du « *droit à l'alimentation dans le droit français et européen* ». La reconnaissance du droit à l'alimentation en droit français doit s'accompagner d'une obligation de résultat et d'un ensemble de moyens, juridiques et financiers afin d'en assurer l'effectivité.

En France, le collectif Sécurité Sociale de l'alimentation, regroupant un ensemble d'acteurs de la société civile, de la recherche à l'agriculture, en passant par l'éducation populaire demande la **création d'une sécurité sociale de l'alimentation (SSA)** calquée sur le modèle de la sécurité sociale de santé. Cette proposition est également soutenue par le CNA, dans son avis sus-cité, qui recommande « *d'expérimenter la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation au sein du régime général de sécurité sociale* ». Ce système, financé par une cotisation sociale payée par tous, vise un accès à l'alimentation saine et durable pour les

⁸⁷ Organisation des Nations-Unies, *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*.

personnes en situation d'insécurité alimentaire en leur donnant les moyens financiers de son accès.

Certaines personnes en appellent même à la mise en place d'une véritable « **démocratie alimentaire** » afin de « *reprendre le pouvoir sur la façon d'accéder à l'alimentation, dans la reconnexion entre celle-ci et l'agriculture* » (Paturel, Ndiaye, 2019). Une véritable démocratie alimentaire, introduite initialement par Tim Lang à la fin des années 1990, doit permettre à chacun.e de retrouver « *les moyens d'orienter l'évolution de leur système alimentaire* » dans l'ensemble des fonctions de l'alimentation biologique, sociale et identitaire.

De nombreuses villes en France se sont emparées de la question de l'alimentation, en dehors du prisme de l'agriculture urbaine, et mettent en place de manière expérimentale une sécurité sociale de l'alimentation. L'expérimentation débute à Montpellier⁸⁸, où de nombreuses recherches scientifiques sont déjà menées. De la même manière à Paris, un vœu émanant des écologistes, membres de la majorité municipale, a été voté lors du Conseil municipal de la ville de Paris le 15 novembre 2023⁸⁹.

La SSA vise à créer une nouvelle branche au sein de la sécurité sociale permettant de garantir une alimentation saine et durable à toute la population : elle est universelle, repose sur un dispositif unique et assure une solidarité permettant à chacun de contribuer selon ses moyens et de recevoir selon ses besoins (Les Greniers d'Abondance, 2022). De manière plus concrète, chaque citoyen.ne recevrait un budget mensuel consacré à l'achat de produits alimentaires conventionnés (respectant des prix, une qualité nutritive et un respect de l'environnement) et cela défini par une instance démocratique.

⁸⁸ <https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/caisse-commune-de-lalimentation-montpellier/>

⁸⁹ https://a06-v7.apps.paris.fr/a06/jsp/site/plugins/odjcp/DoDownload.jsp?id_entite=60445&id_type_entite=6

d) La lutte contre le gaspillage alimentaire

Depuis trente ans, la hausse du chômage, l'augmentation du coût de la vie, l'évolution des formes familiales et la précarisation du travail expliquent la fréquentation toujours croissante des dispositifs d'aide alimentaire, et l'apparition, soulignée par une étude⁹⁰ des banques alimentaires en 2012, de plus en plus de « personnes insérées socialement » aux côtés des « grands exclus ».

Cependant, la paupérisation d'une partie de la population française ne permet pas, à elle seule, de comprendre le développement de l'aide alimentaire. Ce phénomène est aussi le fruit de choix politiques de la part des dirigeants, qui ont vu dans la solution de compensation des difficultés financières de nombreux ménages l'opportunité de résoudre d'autres problèmes.

Pour Jean-Noël Retière et Jean-Pierre Le Crom, ces choix politiques sont même au cœur du modèle d'aide alimentaire mis en place dans les années 1980 : « *C'est moins dans l'ampleur de la demande que dans l'offre de produits alimentaires, dégagée par le surplus agricoles, qu'il faut chercher les conditions de revitalisation des initiatives de secours* »⁹¹ Ils racontent comment, à partir du début des années 1970, s'est organisée à l'échelle européenne la mise à disposition pour les organismes à but non lucratif des excédents de la production agricole⁹². Cette démarche s'est notamment concrétisée en 1987 quand, lors d'un hiver particulièrement rude, la commission européenne a lancé dans l'urgence le programme européen d'aide aux plus démunis (**PEAD**). Des matières premières (viande, lait, sucre, riz, etc.), étaient fournies par la Commission européenne aux États membres, qui les échangeaient auprès de professionnels de l'agroalimentaire contre des produits transformés (pâtes, yaourts, fromages, etc.), ensuite distribués à des associations caritatives. Si ce système permettait d'assurer un approvisionnement conséquent des structures d'aide alimentaire, il offrait également à l'Union européenne l'opportunité d'écouler les stocks d'intervention, qu'elle avait constitué pour soutenir les prix agricoles dans le contexte de surproduction générée par la politique agricole commune (PAC).

En trente-cinq ans, ce système a évolué, notamment du fait de la diminution des stocks. Le troc a été remplacé par des achats auprès des industries agroalimentaires via le Fonds

⁹⁰ Ipsos-FFBA, Etude nationale sur le profil des bénéficiaires d'une aide alimentaire auprès des CCAS, des associations et partenaires. *Rapport d'analyse du volet quantitatif "bénéficiaires"*, 31 octobre 2012.

⁹¹ Jean-Noël Retière, Jean-Pierre Le Com, *op. cit.*, p. 53

⁹² *Ibid.*

européen d'aide aux plus démunis qui s'est substitué au PEAD en 2014, et qui a été désolidarisé de la PAC. Si depuis lors, l'aide alimentaire est déconnectée de l'enjeu de maintien des prix agricoles, elle a été liée à un nouvel objectif: **celui de la lutte contre le gaspillage alimentaire**, encouragée pour ses aspects climatiques et environnementaux. C'est également cette logique qui guide **la loi Garrot** votée en France en 2016. Adopté à l'unanimité par les députés, cette dernière contient une mesure forte qui consiste à *obliger chaque supermarché de plus de 400m² à rechercher un partenariat avec une association caritative pour lui céder ses invendus alimentaires, au lieu de les jeter ou de les détruire*. Cette disposition, complétée par l'interdiction faite aux distributeurs alimentaires de rendre impropres à la consommation des invendus non encore périmés, est une initiative de Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie à l'époque. Initialement inscrite dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, elle fut retirée par le conseil constitutionnel, qui la jugeait sans lien direct avec la loi. Elle est donc revenue l'année suivante devant les députés, et fut adoptée par le biais de **la loi Garrot**.⁹³

Avec cette obligation légale, étendue deux ans plus tard aux entreprises agroalimentaires et à la restauration hors domicile, l'aide alimentaire devient un outil de politique environnementale. Tout le monde semble y trouver son intérêt: les structures d'aide alimentaire, à qui on garantit ainsi une importante source d'approvisionnement, les dirigeants politiques, qui peuvent ainsi apporter une réponse au scandale du gaspillage alimentaire, et enfin les acteurs de la grande distribution, qui font par ce biais des économies fiscales (en bénéficiant d'une réduction d'impôts de 60% sur la valeur du don) et sur le coût du traitement des déchets.

D'après une étude récente, 93% des magasins pratiquent le don et interagissent en moyenne avec plus de deux associations. *“La majorité des acteurs de la grande distribution (94%) met en avant la dimension sociale du don, toutefois 79% d'entre eux disent s'être investis dans cette démarche pour des raisons financières (économie fiscale et coût de traitement des déchets)”*⁹⁴ (Arnaud Bazin, Eric Bocquet, rap. cit.) observent les auteurs d'un rapport d'information du Sénat.

⁹³ Pierre Le Hir, (26 août 2015) *“La France fait la chasse au gaspillage alimentaire”*, lemonde.fr

⁹⁴ Comerso-Ipsos, (2018) *“Baromètre 2018 de la valorisation des invendus de la grande distribution”*, comerso.fr

L'idée de « nouveaux publics » recourant aux dons pour se nourrir, qui réémerge dans les discours à chaque crise économique et sociale, donne l'impression d'un phénomène conjoncturel, comme si l'aide alimentaire venait essentiellement pallier une situation d'urgence, à un instant t, de manière temporaire.⁹⁵ Or, ce que l'on constate, c'est que, si elle augmente brutalement à l'occasion des crises, la fréquentation de l'aide alimentaire ne baisse jamais à long terme.

Depuis trente ans, elle est **en constante augmentation** du fait d'une paupérisation croissante et multifactorielle de la société française et de choix de gouvernements qui y voient l'opportunité de répondre à d'autres problématiques.

Ainsi, loin de l'idée prégnante dans l'imaginaire collectif d'une solution de dernier recours pour les populations très marginalisées, l'aide alimentaire constitue aujourd'hui un circuit d'approvisionnement parallèle au marché classique - près de 10% de la population française⁹⁶, si l'on se réfère aux chiffres de la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale).

La reconquête alimentaire d'Aubervilliers ne se limite pas à la production. Elle passe également par la transformation et la distribution des aliments, ainsi que par la promotion de la convivialité.

Nous avons montré que la production alimentaire en ville était en pleine mutation, et que l'enjeu à Aubervilliers était important au vu de sa situation. L'agriculture urbaine est de plus en plus reconnue et soutenue, et les acteurs se structurent. Cette évolution est portée par une volonté de reconquête des espaces urbains, mais aussi par une volonté de participation, d'appropriation et de revendication des habitants.

Nous avons également montré que les enjeux de la transformation et de la distribution alimentaire à Aubervilliers sont multiples. Il s'agit notamment de garantir un accès à une alimentation saine et de qualité à tous les habitant.e.s, de lutter contre le gaspillage alimentaire et de repenser le rapport à l'alimentation et à l'agriculteurice.

⁹⁵<https://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Alimentation-durable/Ressources-Alimentation-Durable/Gaspillage-alimentaire-du-diagnostic-a-la-lutte>

⁹⁶ Cocolupa, (26 Décembre 2023) communiqué de presse, sante.gouv.fr

La convivialité est un concept central pour répondre à ces enjeux. Elle permet de recréer du lien social autour de l'alimentation et de favoriser l'inclusion de tous. Les propositions concrètes pour réinventer des convivialités alimentaires à Aubervilliers doivent s'inscrire dans une démarche participative et inclusive. Elles doivent permettre à tous les habitant.e.s de s'approprier l'alimentation et de participer à la construction d'un système alimentaire plus juste, plus durable et plus convivial.

IV/ Les initiatives/alternatives autour de l'alimentation, un levier politique vers une redéfinition de la ville ?

Questionner le système alimentaire actuel et imaginer l'intégration de l'ensemble des étapes du processus dans la ville nous impose une réflexion plus générale sur le rôle de l'agriculture urbaine. Comment peut-elle questionner le lien entre la ville et la campagne (A), tout en modifiant notre rapport à la nature dans les espaces qu'elle occupe (B) et comment cela peut créer des lieux où les citoyen.ne.s peuvent s'appropriier et revendiquer l'espace urbain (C).

A) Produire en ville, un nouveau métabolisme agricole ?

L'agriculture européenne et française du XIX^{ème} siècle est à la recherche constante d'engrais supplémentaires, le fumier animal étant produit en nombre insuffisant. La ville devient alors productrice de ressources intéressantes, notamment en termes d'excréta humain (urines, selles) mais aussi en boues d'épuration, en résidus d'abattoirs et industriels. Ces échanges entre les villes et les campagnes prennent progressivement fin entre le milieu du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle avec la découverte des engrais industriels : le phosphore minier et l'azote de synthèse (Barles, 2018). Marx parle alors de « rupture métabolique » entre la ville et la campagne (Fressoz, 2000).

Aujourd'hui, la question de ces engrais synthétiques et miniers prend une nouvelle dimension avec la crise climatique. Le phosphore minier étant une matière par définition épuisable et l'azote de synthèse étant responsable à la fois d'émissions de gaz à effet de serre lors du processus de production, et d'une pollution lors de son rejet et de l'épandage⁹⁷ (eutrophisation des cours d'eau notamment). La réutilisation des « résidus » urbains devient alors à nouveau une question.

Si cette revalorisation peut prendre la forme d'une nouvelle relation entre la ville et la campagne, la question de l'agriculture urbaine pose la question de manière encore plus pressante. Prenant appui sur un territoire riche en matières phosphatées et azotées (urines, selles, biodéchets ...), le monde urbain possède en lui ses propres ressources au développement et à l'installation d'une production agricole. Cette remarque porte en elle la

⁹⁷ https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack2/Etude_2377/NR_858_web.pdf

question de la valorisation de ces excréta : en effet aujourd'hui, en prenant l'exemple de la ville de Paris, le système du tout à l'égout emmène jusqu'aux stations d'épuration un mélange dilué de selles, urines et d'eaux grises. Ce système de réseau entraîne un gaspillage : en Île-de-France, « 1/3 de l'azote est rejeté dans la Seine tandis que seul 4% de l'azote et 41% du phosphore fait l'objet d'une valorisation agricole »⁹⁸. À titre d'exemple, on peut estimer que la production annuelle d'urine par la ville d'Aubervilliers serait de plus de 45 millions de litres⁹⁹. Sachant qu'1,5 litre d'urine permet de fertiliser 1m² de surface agricole pour une saison de production¹⁰⁰, on peut estimer que l'azote produite par les urines des albertivillariennes en un an permettraient de fertiliser plus de 3 000 hectares de culture, soit bien plus que la capacité territoriale de la ville à accueillir des espaces agricoles. L'enjeu de la transformation des réseaux urbains est donc intimement lié à la valorisation des résidus organiques humains, et à leur valorisation notamment à des fins agricoles et d'agriculture urbaine.

Le phosphore et l'azote sont des engrais nourrissant directement les plantes, mais on peut aussi mentionner les biodéchets compostables (déchets biodégradables), qui peuvent servir à nourrir le sol et la terre. Représentant 1/3 des déchets non recyclés¹⁰¹, ils sont une matière fertilisante non négligeable encore non valorisée. L'obligation au 1^{er} janvier 2024 de mise en place d'un tri à la source pour les collectivités et les professionnels par application de la loi dite « anti-gaspillage » du 10 février 2020 permettra un accès plus facile à la ressource potentiellement mobilisable par les filières agricoles implantées en ville.

En mentionnant ce que la ville produit pouvant être valorisé par des activités de production alimentaire, on oublie de mentionner ce dont la ville manque : un accès à la terre. Pour le cas d'Aubervilliers, la présence d'un sol en grande partie pollué et la densité de l'espace bâti entraînent des contraintes majeures sur la mise en place de cultures ; ces contraintes peuvent être dépassées par une culture hors-sol dont certaines techniques demandent un apport de substrat. Il est important de mentionner que si ce substrat ne peut se trouver en ville, il est alors nécessaire de l'importer : ce qui pose la question du prélèvement de cette terre. Afin de ne pas poursuivre avec l'agriculture urbaine ce que l'urbanisation peut produire comme

⁹⁸ Id. Supra

⁹⁹ Méthodologie : moyenne d'urines produites par litre par personne par jour * par le nombre d'habitants (1,5*83 782)

¹⁰⁰ Stockholm Environment Institute (SEI)

¹⁰¹ Ministères Ecologie Energie Territoires

prédation des terres arables, il est important de penser ce prélèvement sur des espaces n'ayant pas d'intérêt environnemental ou agricole.

Si le changement de modèle agricole a entraîné une profonde mutation des liens que pouvaient entretenir la ville et la campagne, la question du réchauffement climatique et de l'épuisement des ressources naturelles pose à nouveau le regard sur la relation entre ces deux territoires. L'agriculture urbaine par son caractère contraint (manque d'espaces, de terre ...) adopte alors un aspect innovant ou du moins adaptatif. À l'heure où l'agriculture conventionnelle est discutée, voire critiquée, l'agriculture urbaine peut donc se révéler être un « laboratoire » de nouvelles pratiques agricoles, s'inspirant parfois des anciens modèles. Au-delà du « simple » aspect des ressources, les questions autour du système alimentaire permettent la reconstruction d'un lien entre les deux territoires et des rapports qu'ils entretiennent à travers des problématiques communes (ressources, accès / droit à la terre, biodiversité). De plus, la constitution des espaces urbains dédiés à l'alimentation nous amène à nous poser la question de notre rapport à la ville et à sa fabrique.

B) Produire la ville, le développement de nouveaux modes d'habiter

Les initiatives autour de l'alimentation et particulièrement les agricultures urbaines, dans toute leur diversité – jardins partagés, fermes urbaines, etc. -, sont essentielles dans le développement d'une activité de production en milieu urbain. Pourtant, comme nous avons pu le montrer dans une section précédente, la contribution de ces formes d'agriculture reste minime dans l'approvisionnement des villes. À Aubervilliers, et malgré la mobilisation de l'ensemble des surfaces précédemment identifiées, une production agri-urbaine serait marginale dans l'approvisionnement en produits alimentaires. Si les agricultures urbaines ne permettent qu'une production à la marge, comment expliquer l'engouement qu'elles suscitent dans de très nombreuses villes ? Et de la même façon, la place prise par des alternatives comme la transformation collective permise par des cuisines ou des coopératives, le développement des régies agricoles ou d'une sécurité sociale de l'alimentation, n'est-elle pas minime dans le système alimentaire ? Si oui, quel est l'intérêt de penser de telles alternatives ? Nous faisons deux hypothèses : la première, ces alternatives, selon les formes qu'elles revêtent, permettent de questionner le rapport à la nature ; la seconde, en créant des espaces spécifiques, elles sont également des lieux où participer, s'approprier et revendiquer l'espace urbain.

a) Les agricultures urbaines, un nouveau regard sur la nature en ville

Que ce soient les jardins partagés, les micro-fermes urbaines, ou encore les toitures végétalisées, chacun de ces espaces contribue à remettre de la nature en ville. Pourtant, la question de la nature en ville est une problématique ancienne, qui n'a pas attendu l'émergence et la promotion des agricultures urbaines pour s'imposer. En effet, dès la période médiévale, la ville voit fleurir des cloîtres dans les abbayes. Bien qu'interdit aux profanes, ces espaces sont le témoignage d'une certaine nature : ce sont les symboles d'une maîtrise de l'homme sur la nature. Bien plus tard, au XIXe siècle, et dans un contexte d'émergence de l'hygiénisme en ville, les jardins et les parcs publics naissent en ville. Ces espaces ont vocation d'être à la fois des espaces d'assainissement de la ville, mais aussi des espaces de respiration et de verdure pour ses citoyen.e.s. À l'instar du bois de Boulogne, réaménagé de 1852 à 1855, et qui devient, au XIXe, siècle le lieu privilégié de la promenade. C'est notamment ce dont témoigne le roman du XIXe siècle : Balzac dans *La Comédie humaine*, ou encore les frères Goncourt dans *Germinie Larcerteux*, etc. (Benhamou, (s.d.)). Au-delà d'être un espace de récréation,

ces espaces verts sont des ersatz de la campagne. C'est une certaine image de la nature qui est donnée ici : une nature calquée sur le « paysage à l'anglaise avec des chemins sinueux, des pièces d'eau, de petites rivières artificielles [...] »¹⁰². C'est une nature idéale et idéale que les concepteurs du parc donnent alors à voir : les paysages de nature pittoresque sont créés de toutes pièces. C'est avec le début de l'industrialisation et la manifestation de nombreuses problématiques sanitaires (pollution de l'air, salubrité, etc.), mais aussi avec l'apparition de la machine dans la vie quotidienne, que sont requestionnés les liens entre l'Homme et la nature. C'est ainsi ce qu'affirme Baridon (1998, cité dans Tchékémian, 2007) : « Jamais la nature n'est parue si belle que lorsque la machine a fait son intrusion dans le paysage ». C'est également à cette période que l'on voit naître les jardins ouvriers et familiaux dans l'ensemble des sites industriels européens. En parallèle se développe une réflexion autour du lien entre ville et campagne (la campagne étant ici perçue comme un espace agricole) : le concept de cité-jardin par Ebenezer Howard (1898) tend à « ne pas couper le citadin de la campagne et d'aménager au centre de la ville des jardins » (Tchékémian, 2007). Le XXe siècle voit se développer une architecture qui laisse place à la nature en ville avec l'école du Bauhaus. Aujourd'hui, les initiatives autour de l'alimentation qui voient le jour viennent questionner cette nature en ville. D'une part ces initiatives, et particulièrement les agricultures urbaines, sont porteuses à la fois de dimensions paysagères, mais aussi d'une dimension agricole de la nature – dimension qui avait disparu des villes. Ce sont des espaces de naturalité dans un contexte urbain dense, et qui sont également associés à une dimension récréative, elle-même liée à une notion de tranquillité : l'espace de nature comme espace de repos, comme lieu où l'on se ressource notamment. Par ailleurs, des enquêtes d'opinion ont mis en évidence le fait que le paysage qui avait la préférence des citadin.e.s était celui de la campagne (Fleury et al., 1997, cités dans Zuccherò, 2018). L'agriculture urbaine, en juxtaposant des espaces verts à des espaces productifs, revêt une place majeure dans la représentation campagnarde de l'espace dit naturel. En outre, les agricultures urbaines redéfinissent le rapport à la nature dans la mesure où elles dessinent de nouveaux paysages : des paysages comestibles à l'intérieur de l'espace urbain, ou dans les espaces périurbains. Ce n'est plus seulement le rapport entre l'Homme et la nature qui est questionné, ni même le rapport entre la ville et la nature, mais plutôt un triptyque ville-nature-agriculture qui semble se dessiner, et dont les relations réciproques interrogent.

¹⁰² Wikipédia. (2023, octobre 9). *Bois de Boulogne*. Wikipédia. Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/Bois_de_Boulogne

À l'échelle de l'individu également le développement d'initiatives autour de la question alimentaire bouleverse, entre autres, le rapport à la nature, à l'alimentation, à la ruralité et au monde agricole. D'une part, les agricultures urbaines, dans la mesure où elles impliquent l'acte de jardiner, offrent l'opportunité de renouer une relation et un lien émotionnel avec la terre (Charbonnier *et al.*, 2017, cités dans Bally, 2018). Ce qui se joue alors c'est l'apprentissage du fonctionnement de la terre, permis par la pratique du jardinage. La dimension agricole des agricultures urbaines transforme ainsi la nature en une expérience sensible : cela devient une nature que l'on peut toucher, que l'on peut travailler et qu'on finit par vouloir protéger. Pour Blanc (2014, cité dans Bally, 2018), c'est une éthique du *care* qui se développe autour de cette volonté de protéger la nature. Et cet acte de protection est d'autant plus important que la nature en ville est perçue comme un facteur potentiel de bien-être. En ce sens, elle est susceptible de fournir des services écosystémiques : des services de régulation des eaux, mais aussi des services de régulation thermique. Par exemple, l'agriculture sur toit permet ainsi de retenir entre 50% et 80% des eaux de pluie selon une étude du Conseil économique, social et environnemental (CESE)¹⁰³. Ce sont autant de questions qui peuvent être saisies par les citoyen.e.s grâce au seul acte de jardiner. Et finalement, dans la lignée du concept de droit à la ville que nous développerons en fin de section, il est possible de penser les agricultures urbaines comme une forme de revendication du droit à la nature¹⁰⁴.

Dans la mesure où elles peuvent susciter une volonté de préserver ces espaces de nature, mais parce qu'elles sont également susceptibles de remettre en cause la fabrique de l'espace public qui tend à rogner sur les marges, les agricultures urbaines interrogent le rôle de la nature dans l'espace urbain. En définitive, à l'échelle individuelle, le développement d'initiatives autour de la question alimentaire, et plus particulièrement des agricultures urbaines que nous traitons majoritairement ici, jouent un rôle majeur dans l'appropriation par les citoyen.e.s de la question de la nature en ville. En ce sens également, l'appropriation dépasse la seule idée de se saisir de problématiques contemporaines, mais se traduit également par une appropriation physique de l'espace. De fait, l'émergence de nouvelles pratiques autour de l'alimentation est à mettre en rapport avec le concept de droit à la ville, pensé par Lefebvre (1968).

¹⁰³ Denier-Pasquier, F. et Ritzenthaler, A. (2020, décembre). *Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires*. Disponible sur : https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/277717.pdf

¹⁰⁴ Le droit à la nature est défini par Cortes-Vasquez et Apostolopoulou (2019) comme « the right to influence and command the processes by which nature-society relationships are made, remade and disrupted by capitalist urbanization and economic development, and as a key element of struggles for the right to the city »

b) La question alimentaire, un levier pour penser une nouvelle fabrique de la ville ?

Nous proposons ici une lecture des initiatives alimentaires au prisme du droit à la ville. Cela suppose de les considérer à la fois comme des pratiques sociales, mais aussi comme un moyen de construire un autre modèle de ville. En effet, que les projets concernent la production, via le développement des agricultures urbaines ; la transformation par des systèmes de transformation collectifs ; ou la distribution à l'instar des projets de sécurité sociale de l'alimentation abordés dans une section précédente, ils s'inscrivent dans des démarches diverses : l'appropriation des espaces vacants (Demailly, 2015, cité dans Deville et Nagib, 2022), une sensibilisation et donc une éducation face aux questions environnementales (Grandchamp-Florentino, 2012, citée dans Deville et Nagib, 2022), ou encore la création de nouveaux espaces de loisirs qui permettent, entre autres, de développer des liens sociaux (Nahmias et Le Caro, 2012, cités dans Deville et Nagib, 2022). Ce dernier point est, d'ailleurs, très souvent mis en avant par les participant.e.s pour expliquer leur motivation à prendre part à des jardins collectifs par exemple. Si les fonctions de ces initiatives alimentaires sont diverses et nombreuses, c'est sous l'angle du droit à la ville qu'il nous paraît intéressant de les analyser. En effet, l'articulation entre ces deux objets permet de mettre en évidence au moins deux mécanismes : la participation et l'appropriation – des mécanismes qui, bien qu'ils ne soient pas toujours conscientisés comme tels, sont inhérents à ces initiatives. Ces deux mécanismes sont conceptualisés par Purcell (2003), contemporain de Lefebvre, et qui entend par participation l'idée selon laquelle « chaque décision concernant la production des espaces urbains devrait être faite avec les citoyens ». L'appropriation, par ailleurs, renvoie au fait que « les citoyens devraient pouvoir occuper de l'espace urbain déjà produit », mais c'est également l'idée selon laquelle ces mêmes citoyen.ne.s devraient pouvoir produire de l'espace urbain qui correspond à leurs besoins. En outre, appréhender les initiatives autour de l'alimentation comme un outil du droit à la ville permet de penser la dimension politique de ces projets. C'est particulièrement le cas des jardins collectifs. Gustavo Nagib (2018) affirme ainsi que ces espaces ne sont pas uniquement des espaces de production, mais aussi l'expression d'une sensibilité militante. Non loin d'Aubervilliers, dans le quartier des Murs à Pêches de Montreuil, nombreuses sont les associations qui militent pour une reconversion du site (Deville et Brondeau, 2017). Certaines plaident pour une valorisation culturelle du site, alors que d'autres lui préfèrent un projet agri-urbain. Toujours est-il que malgré ces conflits d'usages et d'intérêts, ces mobilisations citoyennes sont d'abord

le fait d'une opposition au projet de ZAC qui avait été pensé dans les années 1980. Ils se positionnent donc en opposition à la fabrique d'une ville qui pourrait être qualifiée de néolibérale. De la même façon, à Aubervilliers, où les friches sont peu nombreuses et font l'objet d'une véritable logique de prédation de l'espace, la mobilisation des habitant.e.s, autour de la question de l'alimentation, pourrait mener à un véritable questionnement sur les modalités de construction de l'espace urbain. Et même lorsqu'elles ne sont pas identifiées comme militantes, ces initiatives alimentaires permettent d'initier des changements fonctionnels de l'espace urbain. Aussi, l'émergence de nouvelles pratiques de production, de transformation et de consommation des aliments participent à faire naître de nouvelles façons d'habiter la ville : de nouveaux usages citoyens de l'espace se développent, participant également à renouveler la représentation de l'urbanité, en marge de l'agenda des politiques publiques. Aujourd'hui à Aubervilliers, la question des agricultures urbaines relève d'une volonté politique, et deux projets principaux sont développés en ce sens : le projet de l'association La Sauge qui tend à favoriser la pratique d'une activité agricole, et l'agriculture sur toit développée sur le bâtiment du Fashion Center. Pour autant, les agricultures urbaines qui se développent dans la commune ne se font que de manière temporaire : ce sont des formes d'urbanisme transitoire avant l'affectation des sites à de nouveaux usages. Aussi, même si à Aubervilliers, les initiatives alimentaires semblent être à l'agenda des politiques de la ville, elles ne remettent pas véritablement en question la manière dont est fabriqué l'espace urbain. C'est pourquoi la construction de nouveaux modes d'habiter et de faire la ville nous paraît majeure dans cette commune de l'Île-de-France.

Toutefois, il faut prendre garde à ne pas transformer ces initiatives en l'instrument d'une « clubbisation » (Charmes, 2011). L'auteur définit le concept de club comme « une forme de partage d'un bien ou d'un ensemble de bien [...] [selon] deux critères : la possibilité d'exclure des usagers potentiels et l'absence de « congestion » entre les usagers effectifs (autrement dit la jouissance du bien doit être faiblement affectée par le partage). »¹⁰⁵ En ce sens, les initiatives alimentaires, et particulièrement les jardins collectifs, peuvent être associées à des clubs, et de fait exclure certain.e.s de la jouissance de ces espaces, et/ou des pratiques associées à ces espaces. Cela est d'autant plus pertinent qu'un certain nombre de ces jardins collectifs est clôturé, ce qui tend alors à en limiter l'accès. Cette limite vient questionner le détour fait précédemment par le concept de droit à la ville. Si ces initiatives et ces espaces, par un effet de clubbisation, excluent certain.e.s, qui se les approprient véritablement ? Qui est le

¹⁰⁵ Charmes, E. (2011, mai 16). Au-delà du rêve de village : le club et la clubbisation. *Métropolitiques*. Disponible sur : <https://metropolitiques.eu/Au-dela-du-reve-de-village-le-club.html>

public privilégié de ce type de projets ? Comment faire participer des populations plus fragiles ? Ce sont autant de questions qui devront guider la suite de notre travail. Pour autant une première piste de réponse peut être envisagée.

Peut-être s'agit-il de considérer ces initiatives et les espaces qu'elles créent comme des communs. La notion de *commun* est rendue populaire en 2009 - le Forum Social Mondial de Belém et le prix de la Banque de Suède en sciences économiques attribué à Elinor Ostrom participent à légitimer les communs sur la scène internationale. Ce concept de commun se développe en réaction à la théorie de la « tragédie des communs » d'Hardin, et selon laquelle « les biens gérés collectivement seraient voués à la surexploitation s'ils n'étaient soit privatisés, soit placés sous l'autorité des pouvoirs publics ». Pour Ostrom, il existe une troisième voie : celle de la gestion collective des ressources. Cette théorie a pu être critiquée, notamment pour son approche trop rationnelle et qui ne rend pas compte du sens politique que peuvent donner les individus à leurs pratiques (Eynaoud, 2018, cité dans Sachse, 2020). Pour Sauvêtre (2016), il y a deux façons de problématiser les communs : soit comme « une stratégie économico-politique des communs basée sur une « communauté d'utilisateurs de ressources spécifiques » »¹⁰⁶, soit comme « une stratégie politico-instituante comme sens d'une pratique d'auto gouvernement qui fonde l'obligation réciproque de ceux qui s'y engagent sur la co-participation et la codécision »¹⁰⁷. En ce sens, les cuisines collectives, les espaces produits par les agricultures urbaines, ou encore la sécurité sociale de l'alimentation, peuvent être à la fois des lieux où les ressources sont gérées de manière collective, mais aussi des lieux de résistance ou de réaction à un modèle alimentaire et de fabrique de la ville jugés insatisfaisants. Pour autant, les communs ne sont pas uniquement des lieux de résistance, mais des espaces où « l'agir en commun qui crée des formes de partage et de solidarité »¹⁰⁸ prévaut. C'est pourquoi la notion de commun nous paraît intéressante à mobiliser : elle permet de garder à l'esprit des enjeux de solidarité qui ont toute leur place dans une réflexion centrée sur Aubervilliers. Si l'autosuffisance alimentaire de la ville ne peut être possible, ne faut-il pas orienter la production, la transformation et la distribution alimentaire vers les populations les plus précaires, dans une logique de solidarité ?

¹⁰⁶ Sauvêtre, P. (2016). Cité dans Sachse, V. (2020). *Les jardins partagés, terreau de participation citoyenne : de l'appropriation de l'espace public à la construction de commun(s) : regards croisés entre la France et l'Italie* [Thèse de géographie]. Université de Strasbourg. Disponible sur : https://theses.hal.science/tel-03154578/file/SACHSE_Victoria_2020_ED519.pdf

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ *Ibid.*

Enfin, c'est au prisme de ces différentes notions – droit à la nature, droit à la ville, les communs – que nous tenterons de développer des solutions, raison pour laquelle il nous a semblé essentiel de les introduire dans ce diagnostic.

Conclusion & Ouverture

L'agriculture urbaine est aujourd'hui portée par des acteurs associatifs, professionnels et institutionnels qui montrent un réel intérêt politique et sociétal autour de cette question. En revanche concernant les objectifs affichés de ce type de production, on ne retrouve pas forcément de socle commun : s'agit-il de résilience alimentaire, de recréer du lien social, de faire simplement vivre des espaces vacants, de rendre les espaces verts productifs ou bien d'assurer une réelle production alimentaire, voire de remplir des objectifs d'autosuffisance.

Si la réponse se trouve dans chacune de ces définitions, nous avons choisi, à travers ce diagnostic, de présenter l'agriculture urbaine comme un support, un média et une nouvelle manière d'appréhender la ville et ses interrelations.

Ainsi, partant du territoire d'Aubervilliers, une commune où la précarité économique se conjugue avec une précarité sanitaire et alimentaire, et où la densité urbaine contraint physiquement les volontés de mise en culture, la question alimentaire ne peut pas être le seul enjeu du développement d'une agriculture urbaine. En revanche, elle peut être le moyen, par la pratique et l'appropriation par les habitant.e.s, de développer une nouvelle manière de produire, de consommer mais aussi de questionner le lien des habitants avec la ville et les territoires alentours.

L'agriculture urbaine est donc un levier d'action, et de changement pouvant justement répondre à plusieurs objectifs :

- reconstituer une offre alimentaire de proximité et de qualité, et soutenable du point de vue des multiples enjeux environnementaux ;
- changer radicalement le fonctionnement de l'aide alimentaire afin d'assurer un droit à l'alimentation durable ;
- permettre l'appropriation de la ville par les habitant.e.s à travers le droit à la nature et à la ville ;
- permettre le développement et l'appropriation des espaces verts grâce à des espaces productifs ;
- questionner la fabrique de la ville et en changer ses modalités ;

Néanmoins, la notion alimentaire restant une des notions centrales de l'agriculture urbaine, l'on peut s'interroger sur la capacité nourricière de ce nouveau modèle de ville. Le cas

d'Aubervilliers est particulièrement parlant, le cadre territorial est trop limité afin de répondre à de réelles logiques productives. Notre diagnostic a permis de relever, que ce soit pour les anciennes ceintures maraîchères du début du XIXe ou d'expérimentations plus récentes comme à Albi ou Rennes, que « nourrir la ville » est toujours une question qui dépasse son propre cadre.

Après avoir posé ces différents constats dans notre diagnostic, il nous semble important d'aborder dans une deuxième partie de notre travail, à partir de l'ensemble des notions, des outils et des pratiques développés ici, de proposer plusieurs scénarios permettant de penser une ville réappropriée par ses habitant.e.s et produisant une nourriture de qualité pour une partie de la population. De plus, il nous semble important de rechercher un cadre territorial plus pertinent, l'on pense notamment au concept de biorégionalisme élaboré par Alberto Magnaghi.

L'atelier AuberVIE

BIBLIOGRAPHIE

Accardo, A., Brun, A., & Lellouch, T. (2022). *La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire—Insee Première—1907* (1907; Insee Première). INSEE. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6466177>

Agence Régionale de Santé. (s. d.). *ARRETE N° DIRNOV-2023/01 RELATIF AU PROJET D'EXPERIMENTATION « MAM'EN FORME : un parcours coordonné pour les femmes enceintes vulnérables en situation d'obésité en Seine-Saint-Denis »*.

Consulté 29 décembre 2023, à l'adresse https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/mamenforme_en_idf_-arrete_et_cdc-raa_du_14.03_23.pdf

Agriculture urbaine : Cultiver son coin de bitume : épisode • 4/4 du podcast Ravitailler la ville, hier et demain. (s. d.). Consulté 28 décembre 2023, à l'adresse <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/lsd-la-serie-documentaire/agriculture-urbaine-cultiver-son-coin-de-bitume-1366714>

Alimentation durable | Avise. (s. d.). Consulté 16 décembre 2023, à l'adresse <https://www.avise.org/developper-mon-activite/selon-mon-secteur/alimentation-durable>

Alimentation durable—Définition. (s. d.). Chaire ANCA. Consulté 26 décembre 2023, à l'adresse <https://chaire-anca.org/public-health-nutrition/qualite-nutritionnelle-des-proteines-animales-vs-vegetales/alimentation-durable/>

Alimentation et climat : La mauvaise note des supermarchés. (2023, février 2). Réseau Action Climat. <https://reseauactionclimat.org/alimentation-et-climat-la-mauvaise-note-des-supermarches/>

- Ambrosino, C., & Andres, L. (2008). Friches en ville : Du temps de veille aux politiques de l'espace. *Espaces et sociétés*, 134(3), 37-51. <https://doi.org/10.3917/esp.134.0037>
- ANRU. (2019). *L'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain. Boîte à outils du montage d'un projet*. https://www.anru.fr/sites/default/files/media/downloads/clubanru_guideagriurbaine.pdf
- Apur. (s. d.-a). *Étude sur le potentiel de végétalisation des toitures terrasses à Paris*. https://www.apur.org/sites/default/files/documents/publication/documents-associes/vvegetalisation_toitures_terrasses.pdf?token=pLvIYHoX
- Apur. (s. d.-b). *Une agriculture urbaine à Paris : Éléments de réflexion en quelques chiffres* (113). Consulté 29 décembre 2023, à l'adresse https://www.apur.org/sites/default/files/documents/publication/documents-associes/note_113_agriculture_urbaine_paris.pdf?token=IJlaDOa5
- Apur. (2023, mars 31). *Offre de médecine générale dans le Grand Paris rapportée à la population résidente*. Apur. <https://www.apur.org/fr/geo-data/offre-medecine-generale-grand-paris-rapportee-population-residente>
- Arcosanti, laboratoire urbain de chair et de béton. (s. d.). Consulté 26 décembre 2023, à l'adresse <https://usbeketrica.com/fr/article/arcosanti-laboratoire-urbain-de-chair-et-de-beton>
- ARE, O. fédéral du développement territorial. (s. d.). *Le Rapport Brundtland*. Consulté 26 décembre 2023, à l'adresse <https://www.are.admin.ch/are/fr/home/medien-und-publikationen/publikationen/nachhaltige-entwicklung/brundtland-report.html>

- Atteindre 10 à 15 % d'autonomie alimentaire est un objectif raisonnable.* (s. d.). La Gazette des Communes. Consulté 25 décembre 2023, à l'adresse <https://www.lagazettedescommunes.com/514800/atteindre-10-a-15-dautonomie-alimentaire-est-un-objectif-raisonnable/?abo=1>
- Aubry, C., Fargue-Lelièvre, A. L., Saint-Ges, V., & Morel, K. (s. d.). *La diversité des formes d'agriculture urbaine et de leurs modèles économiques.*
- Autosuffisance. Au Japon, la sécurité nationale menacée par la disparition des rizières.* (2022, octobre 24). Courrier international. <https://www.courrierinternational.com/article/autosuffisance-au-japon-la-securite-nationale-menacee-par-la-disparition-des-rizieres>
- AVISE. (s. d.). *Insertion par l'activité économique Comment développer des coopérations territoriales pour une alimentation plus juste et durable ?* Consulté 12 décembre 2023, à l'adresse https://www.avise.org/sites/default/files/media/document/20230904_GuideIAE_Coop%20territoriales%20alimentation_web_VDef.pdf
- Awada, F. (2021). *Écologie des toitures végétalisées : Synthèse de l'étude GROOVES, green roofs verified ecosystem services, 2017-2019.* l'Institut Paris région.
- Balembois, E., Sirven, L., & Chafii, N. (2022). Les villes peuvent-elles devenir autonomes sur le plan alimentaire ? Le cas de Paris. *Annales des Mines - Gérer et comprendre*, 147(1), 21-36. <https://doi.org/10.3917/geco1.147.0021>
- Bally, F. (2018, janvier). Les jardins collectifs comme mode d'appropriation d'espaces publics et de participation à l'aménagement du territoire. *Cinquièmes journées doctorales sur les expérimentations démocratiques, la participation du public et la démocratie participative.* <https://hal.science/hal-03142045>

- Barles, S. (2018). Métabolisme urbain, transitions socio-écologiques et relations ville-campagne. *Pour*, 236(4), 49-54. <https://doi.org/10.3917/pour.236.0049>
- Baromètre précarité : À Aubervilliers, même le marché n'est plus un bon plan pour manger moins cher* - France Bleu. (2023, septembre 6). ici, par France Bleu et France 3. <https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/barometre-precarite-a-aubervilliers-meme-le-marche-n-est-plus-un-bon-plan-pour-manger-moins-cher-7381329>
- Basset, F. (2018). Chapitre 1. Le modèle des jardins partagés. In *Jardins en politique* (p. 111-114). Hermann. <https://doi.org/10.3917/herm.moqua.2018.01.0111>
- Beauvais, M.-P. (2020). « On se réapproprie le quartier ! » *Le rôle des initiatives alimentaires communautaires dans l'affirmation du droit à la ville*. Université de Montréal.
- BENHAMOU, N. (s. d.). *La Promenade au Bois dans le roman du XIXe siècle*.
- Besozzi, T. (2019). La ville non conviviale ? Le convivialisme à l'épreuve de la marginalité urbaine. *Revue du MAUSS*, 54(2), 139-150. <https://doi.org/10.3917/rdm.054.0139>
- Blanc, N. (2013). Le face-à-face citadins/nature. *Multitudes*, 54(3), 129-139. <https://doi.org/10.3917/mult.054.0129>
- Bléhaut, M., & Gressier, M. (2023). *En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités* (329; Consommation et modes de vie). centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.
- Bognon, S. (2014). *Les transformations de l'approvisionnement alimentaire dans la métropole parisienne : Trajectoire socio-écologique et construction de proximités* [These de doctorat, Paris 1]. <https://www.theses.fr/2014PA010578>

- Bognon, S., Barles, S., Billen, G., & Garnier, J. (2018). Approvisionnement alimentaire parisien du xviii^e au xxi^e siècle : Les flux et leur gouvernance. Récit d'une trajectoire socioécologique. *Natures Sciences Sociétés*, 26(1), 17-32.
<https://doi.org/10.1051/nss/2018017>
- Bognon, S., & Cormier, L. (2018). Agriculture urbaine et urbanisme : La terre et le faire, ce que cultiver la ville produit dans les espaces urbains. *revue Urbanités*.
<https://hal.science/hal-03609366>
- Bonnin-De Toffoli, C., & Lazaric, N. (2013). Consommation durable et sécurité alimentaire. *Revue juridique de l'environnement*, 38(4), 625-635.
- Bonzi, B. (2023). L'aide alimentaire, facteur de résistance pour une démocratie alimentaire. Pour une sécurité sociale de l'alimentation. *Multitudes*, 92(3), 86-94.
<https://doi.org/10.3917/mult.092.0086>
- Bordet-Gaudin, R., Logeais, C., & Ulrich, A. (2021). *Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage* (1876). INSEE.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5434584#documentation>
- Boughriet, R. (2013, novembre 4). *Vers l'autosuffisance alimentaire des villes ?*
Actu-Environnement; Actu-environnement.
<https://www.actu-environnement.com/ae/dossiers/ville-demain/ville-autosuffisante.php>
- Brand, C. (Éd.). (2017). *Construire des politiques alimentaires urbaines : Concepts et démarches*. Éditions Quae.
- Bricas, N., Barles, S., Billen, G., & Routhier, J.-L. (2021). Les enjeux de l'urbanisation pour la durabilité des systèmes alimentaires. In C. Brand, D. Conaré, B. Daviron, J. Debru, L. Michel, & C.-T. Soulard (Éds.), *Construire des politiques alimentaires*

urbaines : Concepts et démarches (p. 19-42). Éditions Quæ.

<http://books.openedition.org/quæ/30542>

Brosseau, F. (2022, juin 21). Le transport alimentaire d'aujourd'hui est un désastre

écologique ! *Science et vie*.

<https://www.science-et-vie.com/nature-et-environnement/transport-alimentaire-desastre-ecologique-88055.html>

Caillavet, F., Darmon, N., Dubois, C., Gomy, C., Kabeche, D., Paturel, D., & Perignon,

M. (2021). *Vers une sécurité alimentaire durable : Enjeux, initiatives et principes directeurs*. Terra Nova.

https://tnova.fr/site/assets/files/18199/terra-nova_rapport_vers-une-securite-alimentaire-durable_101121.pdf?7316g

Cerema. (s. d.). *Agriculture urbaine et EcoQuartier*. Consulté 29 décembre 2023, à

l'adresse <http://www.cerema.fr/fr/actualites/agriculture-urbaine-ecoquartier>

Chardon, O., Jauneau, Y., & Vidalenc, J. (2020). *Les agriculteurs : De moins en moins*

nombreux et de plus en plus d'hommes (212; INSEE FOCUS). INSEE.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806717>

Chartier, L. (2015). Les agriculteurs : Des précaires invisibles. *Pour*, 225(1), 49-59.

<https://doi.org/10.3917/pour.225.0049>

Charvet, J.-P. (2018). *Révolution des agricultures urbaines : Des utopies aux réalités*

(edsvox.scholarvox.88856577). ScholarVox.

<https://www.scholarvox.com/book/88856577>

Cinquante ans de consommation alimentaire : Une croissance modérée, mais de profonds

changements—Insee Première—1568. (s. d.). Consulté 29 décembre 2023, à

l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1379769>

Cities Detroit case study. (s. d.). Consulté 28 décembre 2023, à l'adresse https://www.ipes-food.org/_img/upload/files/Cities_Detroit%20case%20study.pdf

Collectif Ile-de-France. (s. d.). Consulté 17 novembre 2023, à l'adresse <https://www.lescolsvrts.fr/collectif-ile-de-france>

Comité de la sécurité alimentaire mondiale. (2012). *S'entendre sur la terminologie. Sécurité alimentaire, sécurité nutritionnelle, sécurité alimentaire et nutrition, sécurité alimentaire et nutritionnelle*. <https://www.fao.org/3/MD776F/MD776F.pdf>

Comment McDonald's a conquis les Français en 50 ans. (2022, novembre 28). www.rtl.fr.
<https://www.rtl.fr/actu/economie-consommation/comment-mcdonald-s-a-conquis-les-francais-en-50-ans-7900210462>

Confédération paysanne. (s. d.). *Agriculture et alimentation, même combat !* Consulté 9 décembre 2023, à l'adresse https://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/BD%20ALIM-2017-BD.pdf

contributeur. (2017, avril 8). *L'autosuffisance alimentaire des villes : Utopie ou réalité ? La fabrique écologique*.
<https://www.lafabriqueecologique.fr/lautosuffisance-alimentaire-des-villes-utopie-ou-realite/>

COP28 : La FAO présente le processus d'élaboration d'une feuille de route mondiale visant à éradiquer la faim sans dépasser la limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C. (s. d.). Newsroom. Consulté 25 décembre 2023, à l'adresse <https://www.fao.org/newsroom/detail/cop28-fao-launches-global-roadmap-process-to-eradicate-hunger/fr>

Da Veiga, L. (2022, mars 10). *L'Ile-de-France est devenue le plus grand désert médical du pays.*

<https://www.lesechos.fr/pme-regions/ile-de-france/lile-de-france-est-devenue-le-plus-grand-desert-medical-du-pays-1392711>

Darmon, N. (2005). «L'alimentation des populations défavorisées en France : Synthèse des travaux dans les domaines économique, sociologique et nutritionnel». ... *de La Pauvreté et de* ...

https://www.academia.edu/23963197/_L'alimentation_des_populations_d%C3%A9favoris%C3%A9es_en_France_synth%C3%A8se_des_travaux_dans_les_domaines_%C3%A9conomique_sociologique_et_nutritionnel

Darrot, C. (2015). Rennes, ville vivrière ? : Une prospective proposée par les étudiants de l'option « Agriculture Durable et Développement Territorial » d'Agrocampus Ouest. *Pour*, N° 224(4), 405-414. <https://doi.org/10.3917/pour.224.0405>

Darrot, C., Verdier, P., & Bigot, C. (2013). *Rennes Métropole, ville vivrière ?* [Research Report]. Agrocampus ouest. <https://hal.science/hal-03481870>

d'Aubervilliers, V. (2023, décembre 27). *Stratégie ville durable.* <https://www.aubervilliers.fr/Strategie-ville-durable>

Daumas, J.-C. (2006). Consommation de masse et grande distribution. Une révolution permanente (1957-2005). *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 91(3), 57-76. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/ving.091.76>

Déclaration de Glasgow. (s. d.). Consulté 26 décembre 2023, à l'adresse https://fr.glasgowdeclaration.org/_files/ugd/fe8dc_ed1e9362cc7748e3bf12bd1a0542529f.pdf

Delfraissy, J.-F., Atlani-Duault, L., Benamouzig, D., Bouadma, L., Cauchemez, S., Chirouze, C., Consoli, A., Druais, P. L., Fontanet, A., Gard, M.-A., Guérin, O.,

- Hoang, A., Lefrançois, T., Lina, B., Malvy, D., & Yazdanpanah, Y. (2022). *SANTE HUMAINE, ANIMALE, ENVIRONNEMENT : LES LEÇONS DE LA CRISE*.
- Deslais, C. (s. d.). *Raisonnement un projet d'agriculture urbaine sur toiture dès la conception de l'ilot bâti*.
- Desrousseaux, M., & Stahl, L. (2014). L'appréhension de l'agriculture urbaine par le droit français. *Géocarrefour*, 89(1-2), Article 1-2. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.9475>
- Développer l'agriculture urbaine dans les quartiers*. (s. d.). ANRU - Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. Consulté 26 décembre 2023, à l'adresse <https://www.anru.fr/developper-lagriculture-urbaine-dans-les-quartiers>
- Deville, D., & Brondeau, F. (2017). Appropriations citoyennes et jeux d'acteurs dans un espace en devenir : Le quartier des Murs à Pêches à Montreuil. *Géographie et cultures*, 103, 109-129. <https://doi.org/10.4000/gc.5817>
- Deville, D., & Dufresne, J. (2020). Du droit à l'alimentation au droit à la ville : À la recherche d'une sécurité alimentaire pour tous. In *Le droit à l'alimentation durable en démocratie* (p. 190-200). Champ social. <https://doi.org/10.3917/chaso.patur.2020.01.0190>
- DOGLIO, L. (2022). *Les cuisines collectives et le lien entre production et transformation alimentaire à destination des publics en situation de précarité*. AgroParistech.
- Dossier complet – Commune d'Aubervilliers (93001) | Insee*. (s. d.). Consulté 29 décembre 2023, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-93001>
- DRIAAF Ile-de-France. (s. d.). *Fiche pratique espace NAF, l'agriculture urbaine*. Consulté 29 décembre 2023, à l'adresse

https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_E3_agriculture_urbaine_V1_cle0638d8.pdf

En France, des agriculteurs moins nombreux, plus âgés et plus diplômés | *Le Télégramme*. (s. d.). Consulté 16 décembre 2023, à l'adresse <https://www.letelegramme.fr/economie/agri-agro/en-france-des-agriculteurs-moins-nombreux-plus-ages-et-plus-diplomes-4056889.php>

Encourager les systèmes agricoles et alimentaires durables | *Avisé*. (s. d.). Consulté 26 décembre 2023, à l'adresse <https://www.avise.org/encourager-les-systemes-agricoles-et-alimentaires-durables>

FAO. (s. d.). *Un mouvement visionnaire pour une alimentation durable : Transformer les systèmes alimentaires d'ici 2045* | *FAO*. Consulté 25 décembre 2023, à l'adresse <https://www.fao.org/family-farming/detail/fr/c/1661839/>

FAO COP 28—Roadmap. (s. d.). *FAO COP 28 - Roadmap*. Consulté 25 décembre 2023, à l'adresse <https://www.fao.org/interactive/sdg2-roadmap/en/>

Flamand, L., Gilles, C., & Trannoy, A. (2018). *Qui travaille après 65 ans ? – France, portrait social* (INSEE RÉFÉRENCES). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3646000?sommaire=3646226>

Food Trails. (s. d.). *Food Trails - Milan Urban Food Policy Pact*. Consulté 26 décembre 2023, à l'adresse <https://foodtrails.milanurbanfoodpolicypact.org/consortium/>

France, L. 2030 en. (2023, décembre 28). *17 Objectifs de développement durable*. *L'Agenda 2030 en France*. <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/>

Fressoz, J.-B. (2011). *Écologies marxistes et écologies de la modernité*. À propos de John Bellamy Foster, *Marx's ecology*. Materialism and Nature, Monthly Review Press,

New York, 2000. *Mouvements*, 66(2), 155-159.

<https://doi.org/10.3917/mouv.066.0155>

Gérard, M. (2023). Un plan pour réduire la faim en tenant le 1,5 °C. *Le Monde*, 7.

Gillette, A. (2014). *Les liens entre densité et transports publics : Intérêt et limites de la notion de densité pour expliquer les pratiques de mobilité et le choix d'un système de TCSP* (p. 108) [Other, SAFEGE TVT, Territoires Villes et Transports, 26 rue de la Gare, 69009 Lyon]. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02914337>

Granchamp-Florentino, L. (2012). L'agriculture urbaine ; Un enjeu de la ville durable. *Revue des Sciences sociales*, 47, 142-152.

Grimonprez, B. (2019). L'agriculture urbaine : Une agriculture juridiquement comme les autres ? *Revue de droit rural*, n° 475(étude 18). <https://hal.science/hal-02073564>

Grolleau, G., Sirieix, L., & Schaer, B. (2010). Les « kilomètres alimentaires » : De la compréhension du concept à la complexité de la réalité. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, décembre(5), 899-911. <https://doi.org/10.3917/reru.105.0899>

Grünig Iribarren, S. (2019). Ivan Illich et la ville conviviale. *Revue du MAUSS*, 54(2), 44-59. <https://doi.org/10.3917/rdm.054.0044>

Historique de l'Agriculture Urbaine – Association Française d'Agriculture Urbaine. (s. d.). Consulté 26 décembre 2023, à l'adresse <https://www.afaup.org/historique-de-lagriculture-urbaine/>

Howard, E. (s. d.). *To-Morrow : A Peaceful Path to Real Reform*.

Illich, I. (1973). *La Convivialité*. Points.

INCOME Consulting - AK2C. (2016). *Pertes et gaspillages alimentaires : L'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire*. ADEME.

INFOGRAPHIES. Métro à Paris : Visualisez comment l'offre s'est dégradée depuis la crise sanitaire. (2023, janvier 4). Franceinfo.

https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/infographies-metro-a-paris-visualisez-comment-l-offre-s-est-degradee-depuis-la-crise-sanitaire_5553441.html

Institut Paris Région. (2020). *Valoriser l'azote et le phosphore des urines pour une meilleure sécurité écologique et alimentaire* (858).
https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack2/Etude_2377/NR_858_web.pdf

Internationale Convivialiste. (2020). *Manifeste convivialiste : Pour un monde post-néolibéral*. Actes Sud.

LA DÉCLARATION DE GLASGOW SUR L'ALIMENTATION ET LE CLIMAT. (s. d.).
Glasgowdeclaration. Consulté 25 décembre 2023, à l'adresse
<https://fr.glasgowdeclaration.org>

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. (s. d.). Gouvernement.fr.
Consulté 26 décembre 2023, à l'adresse
<https://www.gouvernement.fr/action/la-loi-d-avenir-pour-l-agriculture-l-alimentation-et-la-foret>

Labo de l'économie sociale et solidaire (ESS). (2021). *Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité*.
https://www.lelabo-ess.org/system/files/2021-01/2020.11.16_etude_precaire_alimentaire%281%29_compressed.pdf

Lagneau, A. (2020). L'agriculture urbaine : Solutions et illusions. *Métropolitiques*.
<https://metropolitiques.eu/L-agriculture-urbaine-solutions-et-illusions.html>

L'agriculture du Bassin Parisien. (s. d.). FNSEA Grand Bassin Parisien. Consulté 29 décembre 2023, à l'adresse
<https://www.fnsea-bassin-parisien.fr/le-bassin-parisien/son-agriculture/>

L'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain. (2019, décembre 20).

ANRU - Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

<https://www.anru.fr/la-docutheque/lagriculture-urbaine-dans-les-quartiers-en-renouvement-urbain>

L'agriculture urbaine et le droit à la ville à Paris et à Alès. (2022). *Justice spatiale.*

<https://www.jssj.org/article/lagriculture-urbaine-et-le-droit-a-la-ville-a-paris-et-a-ales>

/

L'agriculture urbaine : Un outil déterminant pour des villes durables. (s. d.). Le Conseil économique social et environnemental. Consulté 27 décembre 2023, à l'adresse

<http://www.lecese.fr/travaux-publies/lagriculture-urbaine-un-outil-determinant-pour-des-villes-durables>

Langlois, B. (s. d.). *Bio et local : Quand les villes cultivent elles-mêmes leurs fruits et légumes.* Reporterre. Consulté 29 décembre 2023, à l'adresse

<https://reporterre.net/Bio-et-local-quand-les-villes-cultivent-elles-memes-leurs-fruits-et-legumes>

Le Monde. (s. d.). *Comment changer de modèle agricole ?* Consulté 28 décembre 2023, à l'adresse

<https://podcasts.lemonde.fr/chaleur-humaine/202305230500-comment-changer-de-modele-agricole>

Les Greniers d'Abondance. (2020). *Vers la résilience alimentaire. Faire face aux menaces globales à l'échelle des territoires* (p. 184).

<https://resiliencealimentaire.org/wp-content/uploads/2021/01/VersLaResilienceAlimentaire-DigitaleVersion-HD-1.pdf>

Les Greniers d'abondance (Éd.). (2022). *Qui veille au grain ? Sécurité alimentaire, une affaire d'État.* Éditions Yves Michel.

Les hypermarchés n° 1 des ventes de produits alimentaires—Insee Focus—187. (s. d.).

Consulté 29 décembre 2023, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4473482>

Les villes européennes, leaders dans la mise en place de systèmes alimentaires sains,

justes et durables—Slow Food. (s. d.). Consulté 28 décembre 2023, à l'adresse

<https://www.slowfood.com/fr/blog-and-news/les-villes-europeennes-leaders-dans-la-mise-en-place-de-systemes-alimentaires-sains-justes-et-durables/>

Liard, S. (s. d.). *DIAGNOSTIC PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE - IDF.*

L'obésité touche de manière inégale les milieux sociaux. (s. d.). Observatoire des

inégalités. Consulté 29 décembre 2023, à l'adresse

<https://www.inegalites.fr/L-obesite-touche-de-maniere-inegale-les-milieux-sociaux>

Malassis, L. (1994). *Nourrir les hommes : Un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir.* Flammarion.

Manger local pour sauver la planète n'est pas une si bonne idée que ça. (2020, février

28). Le HuffPost.

https://www.huffingtonpost.fr/science/article/manger-local-pour-sauver-le-climat-n-e-st-pas-une-si-bonne-idee-que-ca_160385.html

McClintock, N., & Soulard, C.-T. (2018). De l'agriculture urbaine à la justice alimentaire : Regards critiques franco-américains. *Urbanités*, 10.

<https://www.revue-urbanites.fr/10-mcclintock-soulard/>

Mendras, H. (1992). *Voyage au pays de l'utopie rustique* (Nouv. éd.... [augm.]). Actes Sud.

Ministère des solidarités et de la santé. (s. d.). *PROGRAMME NATIONAL NUTRITION*

SANTÉ 2019-2023. Consulté 28 décembre 2023, à l'adresse

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnns4_2019-2023.pdf

- Moins nombreux, plus âgés... Les agriculteurs français en trois infographies.* (2023, février 24). L'Express. <https://www.lexpress.fr/societe/moins-nombreux-plus-ages-les-agriculteurs-francais-en-trois-infographies-TF4ADBS7DBAX3IFPQ36W2UWSMY/>
- Muraille, E. (2019, novembre 8). *La viande « cultivée » en laboratoire pose plus de problèmes qu'elle n'en résout.* The Conversation. <http://theconversation.com/la-viande-cultivee-en-laboratoire-pose-plus-de-problemes-que-elle-nen-resout-126662>
- Nagib, G. (2020). L'espace politique de l'agriculture urbaine militante à São Paulo et à Paris. *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 40, Article 40. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.7878>
- Nahmias, P., & Le Caro, Y. (2012). Pour une définition de l'agriculture urbaine : Réciprocité fonctionnelle et diversité des formes spatiales. *Environnement Urbain / Urban Environment*, Volume 6, Article Volume 6. <https://journals.openedition.org/eue/437>
- NOTE DE POSITION #12 Autonomie alimentaire des villes.* (s. d.). Utopies. Consulté 18 décembre 2023, à l'adresse <https://utopies.com/publications/autonomie-alimentaire-des-villes/>
- Nowakowski, F., & l'Atelier Commun. (2022). *LA BIORÉGION EN PROJETS Penser les futurs possibles d'une vallée ardéchoise.* ETEROTOPIA FRANCE.
- Obadia, L. (2021). Auroville, archétype ou antonyme d'utopie ? *Diogène*, 273-274(1-2), 186-204. <https://doi.org/10.3917/dio.273.0186>
- Observatoire Bruxellois de la Consommation Durable. (2006). *Combien de kilomètres contient une assiette ?* https://www.profacility.be/piclib/biblio/pdf_00000551FR.pdf

- Observatoire de la santé d'Aubervilliers. (2015). *Les ALD sur la ville d'Aubervilliers en 2013 et 2014 : Synthèse de l'étude.*
- Observatoire de la société local. (2019). *Aubervilliers au travers les chiffres.*
https://www.aubervilliers.fr/IMG/pdf/presentation_de_la_ville_socio_demo.pdf
- Observatoire de la société locale. (2015). *Jeunes d'Aubervilliers : Qui sont-ils ?*
<https://www.aubervilliers.fr/IMG/pdf/6.pdf>
- OCDE. (2020). *Accélérer l'action pour le climat : Remettre le bien-être des personnes au centre des politiques publiques.*
- One Health. (2023). In *Wikipédia.*
https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=One_Health&oldid=207305058
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Éd.). (2012). *Le droit à l'alimentation : Le temps d'agir avancées et enseignements tirés lors de la mise en application.* FAO.
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, (1966).
- Pacte de Milan de politique alimentaire urbaine.* (2015).
https://www.milanurbanfoodpolicypact.org/wp-content/uploads/2020/12/Milan-Urban-Food-Policy-Pact-and-Framework-for-Action_FR.pdf
- Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan : Sélection de bonnes pratiques.* (s. d.).
 ALIMENTERRE. Consulté 24 décembre 2023, à l'adresse
<https://www.alimenterre.org/pacte-de-politique-alimentaire-urbaine-de-milan-selection-de-bonnes-pratiques>
- Paddeu, F. (2021). *Sous les pavés, la terre : Agricultures urbaines et résistances dans les métropoles.* Éditions du Seuil.
- Paddeu, F. (2023). *Cultiver dans les ruines du capitalisme. hors-série (HS15), 78-83.*

- Paolo Soleri. (2023). In *Wikipédia*.
https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Paolo_Soleri&oldid=205504780#Le_concept_d'arcologie
- Paquot, T. (2021). Vers des « biorégions urbaines » ? *Constructif*, 60(3), 79-83.
<https://doi.org/10.3917/const.060.0079>
- Paquot, T. (2022). *La convivialité selon Ivan Illich*. topophile.
<https://topophile.net/savoir/la-convivialite-selon-ivan-illich/>
- Paturol, D., & Ndiaye, P. (2019, mars). *Démocratie alimentaire : De quoi parle-t-on ?*
 Chaire Unesco Alimentations du monde.
<https://www.chaireunesco-adm.com/Democratie-alimentaire-de-quoi-parle-t-on>
- Pérez-Vitoria, S. (2015). L'agriculture urbaine, alternative agricole ou alternative urbaine ? *Revue d'ethnoécologie*, 8, Article 8.
<https://doi.org/10.4000/ethnoecologie.2412>
- Peroli, A. (s. d.). *Rapport de synthèse de Slow Food sur le sol*.
- Perrin, C., & Soulard, C.-T. (2014). Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan. *Géocarrefour*, 89(1-2), 125-134.
<https://doi.org/10.4000/geocarrefour.9456>
- Pour manger local et sain, un réseau s'organise à Nantes*. (s. d.). Consulté 17 décembre 2023, à l'adresse
https://nantes.maville.com/actu/actudet_pour-manger-local-et-sain-un-reseau-s-organise-a-nantes-_fil-5837806_actu.Htm
- Précarité alimentaire en Île-de-France : Un risque important dans les grandes villes mais présent aussi dans les zones rurales—Insee Analyses Ile-de-France—168*. (s. d.). Consulté 29 décembre 2023, à l'adresse
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7453506>

Publié par JA Mag. (2018, octobre 23). *L'agriculture urbaine face à la réglementation*.

<https://www.pleinchamp.com/actualite/gestion-de-l-exploitation~l-agriculture-urbaine-face-a-la-reglementation>

Puccini, A. (2022, janvier 15). Autonomie alimentaire : Albi, les rêves plus gros que le ventre. *WE DEMAIN*.

<https://www.wedemain.fr/ralentir/autonomie-alimentaire-albi-les-reves-plus-gros-que-le-ventre/>

Re-Belle. (s. d.). *Inser'Eco 93*. Consulté 16 décembre 2023, à l'adresse

<https://insereco93.com/structure/re-belle/>

Region, L. P. (s. d.). *Une métropole à ma table. L'Île-de-France face aux défis alimentaires*—Institut Paris Région. L'Institut Paris Region. Consulté 24 décembre

2023, à l'adresse

<https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/une-metropole-a-ma-table-l-ile-de-france-face-aux-defis-alimentaires/>

Reporterre. (s. d.). *Les supermarchés favorisent les aliments de mauvaise qualité*.

Reporterre, le média de l'écologie - Indépendant et en accès libre. Consulté 29 décembre 2023, à l'adresse

<https://reporterre.net/Les-supermarches-favorisent-les-aliments-de-mauvaise-qualite>

Résilience. *Singapour cultive l'alimentation du futur*. (2021, août 15). Courrier international.

<https://www.courrierinternational.com/article/resilience-singapour-cultive-l-alimentation-du-futur>

Riopel, A. (2022, décembre 10). *Singapour rêve d'autonomie alimentaire*. Le Devoir.

<https://www.ledevoir.com/monde/asie/774115/a-singapour-singapour-reve-d-autonomie-alimentaire>

- Ronai, S. (2009). L'organisation de l'espace métropolitain en Île-de-France. Comment l'organisation territoriale exerce-t-elle une forme de violence sur les habitants? *Journal français de psychiatrie*, 34(3), 45-49. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/jfp.034.0045>
- S. Grewal, S. (2012). Can cities become self-reliant in food? *Cities*, 29(1), 1-11. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2011.06.003>
- Sachse, V. (2020). *Les jardins partagés, terreau de participation citoyenne : De l'appropriation de l'espace public à la construction de commun(s) : Regards croisés entre la France et l'Italie* [Thèse de géographie, Université de Strasbourg]. https://publication-theses.unistra.fr/public/theses_doctorat/2020/SACHSE_Victoria_2020_ED519.pdf
- Sempels, C., Andrianantenaina, H., Adra, R., & De Georges, C. (2013). Mouans-Sartoux. Un territoire intelligent qui se met à l'open source. *Multitudes*, 52(1), 80-88. <https://doi.org/10.3917/mult.052.0080>
- Sèze, B. (2023). *Quand bien manger devient un luxe : En finir avec la précarité alimentaire* (Éditions de l'Atelier).
- SFA | *Annual Reports*. (s. d.). Consulté 19 novembre 2023, à l'adresse <https://www.sfa.gov.sg/publications/annual-reports>
- Solagro & Réseau Action Climat. (2019). *Climat : Pourquoi et comment changer notre alimentation*. https://solagro.org/images/imagesCK/files/publications/f95_revue-alimentation-climat-sante-2019.pdf
- Sur-marges sur les fruits et légumes bio—La grande distribution matraque toujours les consommateurs ! - Action UFC-Que Choisir—UFC-Que Choisir*. (2019, août 22).

<https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-sur-marges-sur-les-fruits-et-legumes-bio-la-grande-distribution-matraque-toujours-les-consommateurs-n69471/>

Tchékémian, A. (2007). L'habitat entre ville et nature, de l'ère industrielle à nos jours.

Urbanissimo, 98. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01895295/document>

Théma—L'alimentation un nouvel enjeu de développement durable pour les territoires.pdf. (s. d.). Consulté 27 décembre 2023, à l'adresse

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20L'alimentation%20un%20nouvel%20enjeu%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable%20pour%20les%20territoires.pdf>

Thomasset, B. (2023, juin 5). La « biorégion » : Comment ce concept revient en force pour « réapprendre à habiter quelque part ». *Pioche!*

<https://piochemag.fr/les-bioregions-une-proposition-radicale-pour-reapprendre-a-habiter-quelque-part/>

Tout savoir sur les projets alimentaires territoriaux (PAT). (s. d.). Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Consulté 28 décembre 2023, à l'adresse

<https://agriculture.gouv.fr/projets-alimentaires-territoriaux-les-initiatives-se-multiplient>

Utopies. (2017). *Autonomie alimentaire des villes : Note de position*.

<https://utopies.com/wp-content/uploads/2019/12/autonomie-alimentaire-des-villes-notedeposition12.pdf>

Valiorgue, B. (2020). *Refonder l'agriculture à l'heure de l'anthropocène* (Editions le Bord de l'eau).

- Walser, M., & Bricas, N. (2021). L'alimentation pour se relier aux autres. In N. Bricas, D. Conaré, & M. Walser (Éds.), *Une écologie de l'alimentation*. éditions Quae.
<https://doi.org/10.35690/978-2-7592-3353-3/c2>
- Zeza, A., & Tasciotti, L. (2010). Urban agriculture, poverty, and food security : Empirical evidence from a sample of developing countries. *Food Policy*, 35(4), 265-273. <https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2010.04.007>
- Zucchero, M. (s. d.). *En quoi repenser la ville par le paysage comestible peut constituer des éléments de réponses aux enjeux urbains modernes?*

CARTOGRAPHIE

APUR. (2022, mai 18). Parcelles urbaines. Plateforme Open Data de l'Atelier Parisien d'Urbanisme. Disponible sur :

<https://opendata.apur.org/datasets/Apur::parcelle-urbaine/explore?location=1.131708%2C0.987861%2C1.67>

Institut Paris Région. (2017). *Le potentiel solaire des toitures*. Plateforme Open Data de l'Institut Paris Région. Disponible sur :

<https://data-iau-idf.opendata.arcgis.com/datasets/le-potentiel-solaire-des-toitures/explore?filters=eyJpbmNlZSI6Wzc1MTAxLDkzOTk5XX0%3D&location=48.918949%2C2.391818%2C14.00>

IGN. BD TOPO (2023). Institut National de l'Information Géographique et Forestière.

ANNEXE

Nomenclature des types de propriétaire

type_proprietaire4	type_proprietaire3	type_proprietaires2	l_pd
Personnes privés	Personne morale de droit privé	Inconnu	
		Monopropriété publique - État étranger	
		Associations et fondations	
		Autres professionnels de l'immobilier	
		Banques et assurances	
		Copropriété privée	
		Entrepôt, garage, hôtel	
		Société industrielle ou commerciale	
		Entreprise publique	RATP, SNCF, EDF, ENEDIS
		Associations religieuses	
		Société Civile Immobilière	
		Propriété privé individuelle	Personne physique
	Commune d'Aubervilliers	Commune d'Aubervilliers	Commune d'Aubervilliers Société d'aménagement liée à la Commune
Personnes publiques	Communes extérieures	Commune de Pantin	
		Monopropriété publique - Commune de Bobigny	
		Ville de Paris	
		Société d'aménagement liée à la Ville de Paris	
	Collectivités territoriales du territoire	Plaine Commune	
		Monopropriété publique - Région	
		Monopropriété publique - Département	
		Monopropriété publique - État et organismes publics	
Bailleurs sociaux	Bailleurs sociaux	Monopropriété publique - Bailleurs sociaux	OMHLM DE LA VILLE DE PANTIN
			PANTIN HABITAT
			PAR LA REGIE IMMOB DE LA COMMUNE DE PARIS
			REGIE IMMOB DE LA COMMUNE DE PARIS
			OFFICE DEPARTEMENTAL HLM DE LA SEINE ST DENIS
			Reste
			OPHLM DE LA COMMUNE D AUBERVILLIERS